L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1361 - VENDREDI 19 FÉVRIER 2016 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224



Crise agricole

L'agriculture sur tous les fronts



Exaspération et colère se sont exprimées tout au long de la semaine sur différents territoires de France et de Bourgogne. *«Qui sème les prix bas récolte la colère agricole»* pouvait-on lire sur les banderoles lors des blocages organisés par le Grand Massif Central. De tous les territoires de Bourgogne montent les mêmes revendications sur les prix et la régulation des marchés, que Bruxelles semble toujours ne pas entendre. L'initiative française pour lutter contre la crise de l'élevage peine à faire bouger une Europe *«très consciente de la situation»* mais contrainte par son budget. La France reste isolée au niveau européen. La campagne française bouge, les responsables politiques français s'agitent, l'Europe tergiverse... mais l'espoir demeure quand même de *«remettre»* comme le réclame Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté *«le Nord sur la boussole !»* *Pages 2, 5, 14 et 15*

Côte d'Or

› Assemblée générale

Les JA passent à l'offensive



Nièvre

› Réunion "Grandes cultures"

Quelles solutions pour les zones à moindre potentiel ?



Yonne

› Ovinpiades régionales

Un "Brossard" sur la première marche



Encart: EURL Thomas Droyer (sur certains cantons)





▶ Sommaire

Côte d'Or
04 • Charolais: Le reflet de la conjoncture
05 • Matinée du Ras-le-Bol du 12 février: Les parlementaires au pied du mur
06 • Jeunes agriculteurs: Une assemblée offensive
07 • Simmental: Le meilleur élevage français est côte d'orien
08 • Conseil départemental: Le meilleur de la Côte d'Or au SIA

Nièvre
09 • Lutte contre la brucellose: La campagne de prophylaxie sur les ovins, après celle sur les caprins
10 • Salon de l'agriculture: La Nièvre, en apéritif !
11 • Quelles solutions pour les zones à moindre potentiel ?
12 • Agriculteurs en difficultés: De AMR 58 à AMR France...

Yonne
13 • Tournesol: Une campagne qui avait pourtant bien débuté !
14 • Crise agricole: Après le temps du fumier et des pneus, le temps de la conciliation
16 • LEGPA La Brosse: Un Brossard meilleur jeune berger de Bourgogne

Bourgogne et ailleurs
17 • Crise agricole: Marie-Guite Dufay à l'écoute du monde agricole
18 • Rencontre: «*Beaucoup de métiers autour de l'agriculture*»

Filières
19 • Élevage Engraissement : Diminuer les achats d'aliment avec de l'herbe enrubannée ou ensilée
20 • Élevage Équidés: Nouvelles règles d'identification

Dossier
21-24 • Dossier spécial manutention

Infos Services
25 • Firmes & Machinisme
26-27 • Analyses et tendances
28-30 • Petites annonces
31-34 • Annonces légales
35 • Parole de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

éditorial *Christian Decerle*



«Remettre le Nord sur la boussole !»

Avant la prochaine session de la Chambre régionale d'agriculture Bourgogne Franche-Comté qui se tiendra à Beaune le 26 février, Christian Decerle invite tous les acteurs partie prenante dans la crise de l'agriculture à jouer collectif et les paysans à «relever la tête».

A la veille du Salon de l'agriculture, notre première session de Chambre régionale se tiendra sur fond de tourmente agricole. Quelles que soient les régions, les productions, partout les agriculteurs expriment leur détresse et parfois même crient leur désespoir. Il n'est pas dans la nature du paysan de se résigner, mais sans revenu, sans perspectives, sans considération, livré souvent au feu nourri de critiques qui le blessent profondément, que faire... ?

«Les paysans ont autant besoin de considération que de revenu». Cette formule reste d'actualité ! Mais depuis bien longtemps nous savons, sans illusions, qu'en période difficile nous devons d'abord compter sur nos propres forces.

Notre histoire collective est aussi extraordinaire de richesse qu'elle est faite de repères simples et solides. VOIR, JUGER, AGIR: une ligne pragmatique qui a contribué à sortir en son temps la France des tickets de rationnement pour la hisser au rang de toute première puissance exportatrice. Et si, en Bourgogne Franche Comté, nous tentions ensemble (forces économiques, syndicales, élus politiques, services de l'État, milieux de la recherche, de l'enseignement…), avec un engagement déterminé et farouche, dans le respect du monde paysan, de remettre le nord sur la boussole.

Vincent Chatellier, (économiste, directeur du Laboratoire d'Études et de Recherches en Économie à l'Inra de Nantes), a bien voulu nous aider à alimenter notre réflexion pour, plutôt que subir, redevenir des acteurs incontournables de notre destin.

Relevons la tête !

Ne gâchons pas le talent des paysans dans la pauvreté bureaucratique attristante des SNA (surface non admissible), par exemple, comme j'ose également espérer que Pamela Anderson n'est pas devenue le "maître à penser" des parlementaires français.

Je voudrais que nous puissions dire demain à la génération montante : *«La mer était certes particulièrement houleuse ! Mais nous avons malgré tout su emmener l'embarcation à bon port»*. L'agriculture est là, solide, elle a résisté à la folie du moment, car notre action collective l'a finalement emporté ! Et, ensemble, c'est un joyau que nous avons sauvé !

Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture Bourgogne Franche-Comté

▶ PRI info

Côte d'Or Devenir agriculteur/agricultrice : comment faire ?

Un projet d'installation ? Vous souhaitez vous installer en bénéficiant des aides de l'État ? Anticiper les différentes démarches à l'installation ? Contactez dès maintenant le Point Accueil Installation (PAI). Des conseillers pourront vous aider à réfléchir sur votre projet et vous indiquez les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Ils vous informeront et vous accompagneront dans les démarches à réaliser et vous orienteront vers les personnes ressources (accueil financé par l'État). Contactez Maëlle Sureau du Point Accueil Installation au 03 80 68 67 72.

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent… Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'Agriculture au 03 86 93 45 99 (accueil financé par l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Nouveauté : un éclairage sur votre fin de carrière

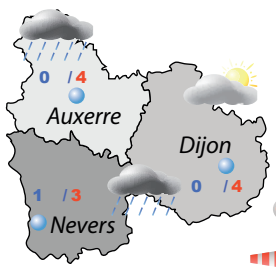
5 à 10 ans avant votre arrêt d'activité, vous vous interrogez sur les orientations à donner à votre entreprise. La Chambre d'agriculture vous propose un RDV gratuit avec un conseiller d'entreprise pour prendre du recul par rapport au quotidien, vous éclairer sur cette période jusqu'à la cessation d'activité et vous accompagner dans la construction d'un plan de travail personnalisé et tenant compte de vos attentes. Contact : Émeline Richard, Chambre d'Agriculture de l'Yonne, 03 86 94 28 41.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 19 au 28 février 2016

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 19 Février



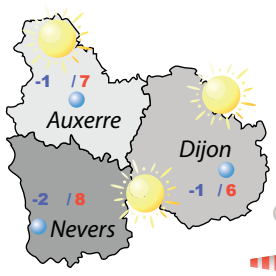
Perturbé
De nombreuses précipitations et de rares éclaircies en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 3 à 5 °C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

St Gabin
Soleil : 07:46 - 18:15
Lune : 15:12 - 05:30

Samedi 20 Février



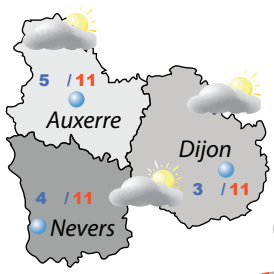
Ensoleillé
Ce samedi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux. Les vents souffleront modérément.

T° mini : -3 à -1 °C
T° maxi : 7 à 9 °C

Vents : Sud-Sud-Ouest 30 km/h

Ste Aimée
Soleil : 07:44 - 18:16
Lune : 16:13 - 06:12

Dimanche 21 Février



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les températures seront en hausse et les vents modérés.

T° mini : 2 à 4 °C
T° maxi : 10 à 12 °C

Vents : Sud-Sud-Ouest 20 km/h

St Damien
Soleil : 07:43 - 18:18
Lune : 17:15 - 06:49

Prévisions à 7 jours

Lundi 22 au Mercredi 24 Février :
Quelques averses pour lundi et de belles éclaircies pour mardi et mercredi.
Vents : Nord-Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 1 à 5 °C T° maxi. : 7 à 9 °C

Jeudi 25 au Dimanche 28 Février :
Un temps très nuageux à couvert avec des précipitations pour le week-end.
Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 0 à 8 °C T° maxi. : 9 à 11 °C

clin d'œil



Relations commerciales

Le gouvernement prêt à légiférer

Emmanuel Macron et Stéphane Le Foll ont demandé aux industriels et à la grande distribution d'établir de nouvelles formes de contractualisation prenant en compte la situation des producteurs. Si tel n'était pas le cas, le gouvernement prendra ses responsabilités dans le cadre de la loi Sapin 2 qui arrive en discussion au Parlement prochainement.


Photo: © Réussir SA / JC Gutner

Lors de la rencontre, les ministres ont présenté à la filière le projet de décret portant sur l'obligation d'étiquetage de l'origine des viandes et du lait dans les produits transformés. Stéphane Le Foll compte également sur la diffusion logo «Viande de France», pour encourager les consommateurs à consommer français.

Après avoir rencontré le Président de la République, à l'Élysée, le 8 février, les représentants des filières agroalimentaires ont été reçus par Emmanuel Macron et Stéphane Le Foll, au ministère de l'Agriculture, quelques jours plus tard, le 12 février.

Les ministres ont clairement indiqué aux entreprises de la distribution et de la transformation qu'il n'était pas acceptable que les négociations commerciales conduisent en 2016 à des baisses de prix pour les filières en difficulté, en particulier le lait et le porc.

Surtout, ils ont demandé aux professionnels de faire des propositions concrètes pour associer d'une façon ou d'une autre les producteurs dans les négociations commerciales. Sans aller dans le détail, le ministre de l'Économie, a évoqué la réforme des cotations du porc, du lait et de la viande bovine, de façon à mieux lisser la volatilité des marchés et/ou la construction d'indicateurs qui prennent en compte les coûts de production et améliorent la transparence des transactions, *«pour que les marges ne soient pas uniquement captées»* par la grande distribution. Des propositions concrètes devront être présentées d'ici la mi-mars, ont insisté les deux ministres.

Si tel n'était pas le cas, Emmanuel Macron et Stéphane Le Foll se sont déclarés prêts à durcir le cadre législatif et à modifier la loi de modernisation de l'économie pour rendre le dispositif plus contraignant. *«Entre la distribution et les industriels, il y a la loi de modernisation de l'économie (ndlr qui régit leurs relations). Entre les producteurs et les industriels, il y a la loi de modernisation agricole. Entre les deux il n'y a rien»*, a observé le ministre de l'Agriculture. L'occasion en serait donnée dans le véhicule législatif porté par le projet de loi Sapin 2 qui arrive en discussion au Parlement fin mars/début avril.

Décret sur l'étiquetage

En attendant, le ministre de l'Économie a indiqué que la Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes avait multiplié les contrôles depuis le mois de novembre dernier sur les pratiques commerciales de la grande distribution. *«Ils ont augmenté de plus de 70 %»*, tout en précisant qu'ils allaient se poursuivre jusqu'à la fin février, date de la fin des négociations commerciales. *«La loi prévoit désormais la possibilité d'amendes allant jusqu'à 5 % du chiffre d'affaires des entreprises concernées»*, a insisté pour sa part le ministre de l'Agriculture.

Enfin, lors de la rencontre, les ministres ont présenté à la filière le projet de décret portant sur l'obligation d'étiquetage de l'origine des viandes et du lait dans les produits transformés. Mais sa mise en œuvre ne pourra intervenir qu'après le feu vert de la Commission européenne à qui le Gouvernement va le transmettre prochainement.

Stéphane Le Foll compte davantage sur la diffusion logo «*Viande de France*», pour encourager à consommer français.

«Que de temps perdu !»

«On aurait pu le faire avant», a déclaré Dominique Barrau, secrétaire général de la FNSEA, évoquant la proposition ministérielle de prendre en compte les producteurs dans une contractualisation tripartite, associant les trois maillons de la filière (production, transformation, distribution). *«Qu'on puisse introduire une notion de coût de production dans les négociations commerciales est une bonne chose»*, a-t-il précisé, rappelant que la FNSEA avait déjà présenté une telle demande, notamment lors de la manifestation du 3 septembre dernier. Comme d'ailleurs le décret sur la traçabilité des viandes et du lait dans les produits transformés que le Gouvernement va présenter à Bruxelles.

Lancement d'une contractualisation tripartite entre Auchan et des éleveurs porcins

Un contrat tripartite a été signé le 12 février, entre une association de producteurs du Nord-Pas-de-Calais regroupés sous la marque Le Porcilin, l'industriel Bigard et plusieurs autres transformateurs charcutiers, et le distributeur Auchan. La démarche prévoit ainsi que les prix d'achat aux éleveurs suivent les évolutions de leurs coûts de production. Les 20 éleveurs s'engagent de leur côté à promouvoir leurs produits dans les 21 magasins Auchan de la région en participant à des animations. Près de 40 000 porcs produits par ces éleveurs pourraient bénéficier de cette nouvelle contractualisation, favorisant en parallèle le respect de l'environnement avec la mise en place de circuits courts.



Charolais

Le reflet de la conjoncture

La vente du GIE Charolais Évaluation s'est soldée sur une moyenne de prix de 2 898 euros, avec près d'un animal sur trois invendu.



Simon Perrot (SimonGenetic) et Louis Mimeur (fils de Denis Mimeur) derrière Lilas, la top-vente du millésime 2016 avec 5 660 euros.

Tout était pourtant bien parti. Pas moins de 51 personnes s'étaient munies d'un boîtier électronique pour miser, vendredi dernier à Créancey, soit 7 de plus qu'en 2015. Onze d'entre elles ne s'étaient jamais affichées comme acheteurs potentiels dans le passé.

Les gradins étaient encore une fois copieusement garnis, plus d'une centaine de personnes se voyant dans l'obligation de rester debout.

De nombreux visiteurs étaient présents depuis le milieu de matinée, venus échanger avec les exposants, apprécier la qualité des animaux et partager le déjeuner dans un Pôle agricole qui affichait complet. Le début des hostilités était plus que correct : le premier bovin partait à 3 140 euros, le cinquième à 5 660 euros.

Onze bovins sans acheteur

La suite fut malheureusement plus difficile. Au final, treize des 36 futurs reproducteurs charolais n'étaient pas vendus à l'issue de leur premier passage sur le ring. Ils terminèrent 11 sans acheteur au terme du *«deuxième tour»*. Le record de neuf invendus de l'an passé était battu. Pas moins de 12 animaux ne dépassaient pas la barre des 2700 euros, soit 200 euros au delà de la mise à prix. Huit bovins franchissaient tout de même le cap des 3 000 euros, dont trois à plus de 4 000 euros. La moyenne de la vente terminait à 3 006 euros alors qu'elle était de 3 327 euros en 2015. *«Vu la morosité sur le terrain, nous savions que cela pouvait être compliqué»* confiait Jean-Pierre Godot, le président du GIE Charolais Evaluation.
Le Côte d'orien reconnaissait plusieurs similitudes avec le précédent exercice, durant lequel les acheteurs s'étaient focalisés sur une poignée restreinte d'animaux.

Une top-vente «locale»

Le Gaec Mimeur, de Thoisy-le-Désert, enregistre l'enchère la plus élevée de la journée avec la vente de son bovin Lilas à 5 660 euros. C'est la première fois que cette ferme à proximité de Pouilly-en-Auxois réalise la top-vente de cet événement auquel elle participe régulièrement. Les éleveurs côte d'oriens avaient déjà réalisé de belles transactions dans le passé, avec notamment deux bovins à plus de 4 000 euros lors des deux précédentes éditions.

L'acheteur se nomme SimonGenetic, une société saône-et-loirienne gérée par Simon Perrot qui s'est chargé d'acheter l'animal pour le compte de trois éleveurs.

Deux d'entre eux effectueront des prélèvements sur Lilas, avant que celui-ci se rende chez le troisième acheteur, ayant déboursé les *«trois quarts»* la somme. Cette stratégie d'achat avait été mise en place par Simon Perrot qui avait repéré l'équilibre, la finesse et le développement de cet animal issu d'une famille très productive. Commercial et conseiller génétique, Simon Perrot, 24 ans, a lancé sa société de conseil il y a trois ans et travaille aujourd'hui sur la France entière et même à l'étranger. Du commerce de semences, d'embryons et d'animaux vivants a été réalisé dans quinze pays différents l'an passé.

Tombola : Thierry Lemoine, de Villapourçon dans la Nièvre, remporte le panier de produits du terroir mis en jeu par Terres de Bourgogne.

AURÉLIEN GENEST

UCC : rendez-vous le 24 février

**L'Union Charolais Croissance organise sa vente aux enchères mercredi 24 février à partir de 14 heures au pôle agricole de Créancey. La station ouvrira ses portes à partir de 10 heures pour pouvoir observer les animaux. La vente aux enchères à la palette débutera à 14 heures, les mises à prix varieront de 2 350€ à 2 600€ en fonction des niveaux génétique et morphologique des bovins. Cette année, l'entrée a eu lieu début octobre pour une période de contrôle du 2 novembre au 25 janvier. Quarante mâles ont été évalués, issus de 26 élevages naisseurs (Côte d'Or, Saône-et-Loire, Nièvre et Haute-Marne) et 21 lignées paternelles différentes. Trente animaux ont été retenus par la commission de tri, composée de techniciens et d'éleveurs représentants chaque coopérative partenaire : Elvanovia, Cialyn, Charolais Horizon et le GIE Charolais Evaluation. C'est une nouveauté, les animaux évalués ont également été génotypés par l'outil GD Scan proposés par Gènes Diffusion. Les acheteurs bénéficieront ainsi de 10 prédicteurs génomiques supplémentaires : 4 prédicteurs de production, 2 prédicteurs de comportement, 4 prédicteurs de morphologie. Cet outil GD Scan permet aussi de connaître le statut porteur du gène SC (Sans Cornes) et du gène Mh (Culard). Avant la vente, des visites sont possibles sur rendez-vous en téléphonant au 03 80 90 68 81. Renseignements - Catalogues - Prédicteurs génomiques consultables sur le site www.charolaiscroissance.fr.
Contact : Audrey Camus au 06 10 11 37 63.**



Il y avait encore une fois beaucoup de monde au Pôle agricole.



Les jeunes de la MFR de Liernais étaient venus aider les organisateurs.

Matinée du Ras-le-Bol du 12 février

Les parlementaires au pied du mur

Beaucoup de parlementaires ont répondu présent à l'invitation de la FDSEA et des JA de Côte d'Or, mais aussi de tous les agriculteurs qui avaient convergé ce matin glacial du 12 février, vers Hauteville-les-Dijon et la ferme du Gaec Franet.



Beaucoup de parlementaires avaient répondu présent à l'invitation du monde agricole, mais combien répondront à l'attente d'un *«front uni»*, tous partis confondus, pour sortir l'agriculture départementale du marasme ?

Députés, sénateurs, élus de l'agglomération ont supporté sans broncher les feux de la critique des responsables professionnels et pu mesurer le niveau du *«Ras-le-bol»* d'une profession à bout de promesses insatisfaites et d'attentes déçues.

Dans une introduction en forme de réquisitoire, Fabrice Faivre, président de la FDSEA 21 a donné le ton en réclamant une union exempte de tout parti-pris politique pour s'emparer du dossier agricole, un dossier *«transversal qui doit rassembler tous les parlementaires»*. En réclamant l'union sacrée des élus de tous bords politiques, le président du syndicat majoritaire a qualifié cette crise de la ruralité *«d'aussi profonde que celle des banlieues»*, qui avait agité la France il y a quelques années.

«Tout le monde doit être pris en considération», les céréaliers au bord de la crise de nerf comme les éleveurs en désespérance... C'est l'avertissement lancé aux élus présents comme à la Région. Dénonçant une fois de plus *«une situation intenable»*, les représentants syndicaux attendent que les élus fassent pression de façon unitaire et concertée, pour que les choses bougent au plus haut niveau des services de l'Etat.

Alors que les effets d'annonce ne leurrent plus personne, il s'agit d'inverser les courbes descendantes pour toutes les productions. Le schéma, présenté par Samuel Bulot, justifie la demande *«d'une année blanche étendue à tout le monde et à toutes les productions»*, d'autant que le solde de la Pac se fait toujours attendre.

Pour les parlementaires la feuille de route est tracée : *«faire remonter la colère paysanne»*. Et pour Jacques de Loisy, président de la commission production végétale de la FDSEA 21, *«les questions environnementales ne doivent pas contraindre la production»* car *«l'avenir c'est la production»*. Et *«pour produire, il faut de la terre, de l'eau et de la génétique»*. Dénonçant au passage *«le harcèlement dont l'agriculture est victime»* sur le plan des normes et réglementations environnementales, le représentant des productions végétales, demande aussi aux parlementaires *«de s'unir pour défendre l'agriculture dans ces territoires à faible potentiel»*.

Côté élevage, Jean-Pierre Fleury a dénoncé *«le non sens économique»* de la dérégulation des marchés qui a précipité toutes les filières dans une crise aigüe et *«l'effet domino»* qui s'en est suivi, aggravé par l'embargo russe. *«Pays à bas prix et à coûts élevés»*, la France est en perte de compétitivité face à ses concurrents européens, d'autant que les marchés sont tenus par la grande distribution qui fait sa loi. Face *«à ce monstre»* échappant à tout contrôle, *«la modernisation de l'économie passera par une modification profonde des pratiques et de la relation commerciale»*. Chacun à son tour a dénoncé l'absurdité de certaines mesures gouvernementales : Olivier Gallien relevant *«l'impossibilité technique à appliquer des mesures sociales qui s'apparente à une usine à gaz»* pour le domaine agricole ; Dominique Bossong regrettant les effets d'annonce stériles d'une baisse des charges déconnectée de la réalité de la gestion administrative.

Ce qu'il fallait en retenir c'est l'urgence de la situation, une urgence portée ce 12 février par la FDSEA, les JA et l'APPV 21, réclamant instamment aux élus du département de faire front uni pour apporter *«des réponses concrètes dans l'intérêt de tous les agriculteurs»*, toutes productions confondues et malmenées par la crise, *«afin de sauvegarder l'un des derniers secteurs d'activité économique de nos territoires»*.

Anne-Marie Klein

Manifestation à Beaune



Une vingtaine d'agriculteurs se sont rendus au centre-ville de Beaune vendredi dans l'après-midi. Une dizaine de tracteurs ont bloqué la circulation, plusieurs bennes de fumier ont été déversées dans la zone logistique d'Aldi. Les manifestants FDSEA/JA ont rencontré le député-maire Alain Suguenot et la sous-préfète Florence Vilmus pour leur faire part de leurs revendications.



► Agenda

25-02 Assemblée générale de la Montbéliarde

Le syndicat d'élevage bovin de la race Montbéliarde se réunit en assemblée générale jeudi 25 février à partir de 9h45 à la mairie de Bure-les-Templiers. Pascal Quignard interviendra notamment sur les actions et l'actualité Umotest. Edouard Bénayas, de la Chambre d'agriculture, parlera de l'herbe, une richesse à ne pas négliger sur les exploitations laitières. L'après-midi sera consacrée à la visite de l'EARL Bret.

10/03 Café débat sur la restauration collective à Sombernon

Développer l'approvisionnement local dans les cantines répond à une attente forte des Français, désireux de s'assurer de la qualité des produits mangés par leurs enfants. C'est aussi un moyen d'assurer un débouché à la production agricole d'un territoire.
Mais côté agriculteurs, ce débouché soulève beaucoup de questions : Comment fonctionne la restauration collective ? Peut-elle acheter aux agriculteurs? A quelles conditions ? Quels types de produits, quels volumes et quels prix intéressent les cantines ? Pour répondre à vos questions, le Conseil départemental, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, vous invite à participer à un café-débat : *«La restauration collective, un nouveau débouché pour mes productions ?»* le jeudi 10 mars de 14h30 à 17 heures au collège de Sombernon. L'après-midi se terminera par la visite du restaurant du collège de Sombernon. Renseignements et inscriptions auprès de Anne-Sophie Clerc (03 80 63 65 70, anne-sophie.clerc@cotedor.fr).

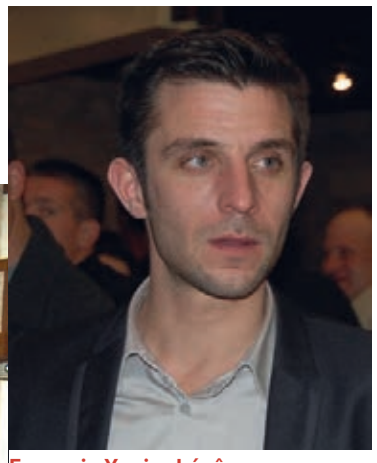
Jeunes agriculteurs

Une assemblée offensive

Les JA de Côte d'Or n'y sont pas allés de main morte jeudi 11 février lors de leur réunion annuelle. Plusieurs messages ont été adressés sans langue de bois à la classe politique.



La salle était comble pour l'assemblée.



François-Xavier Lévêque.



Ils étaient nombreux à avoir répondu présent à l'invitation de leur syndicat. Les JA de Côte d'Or avaient à cœur de se réunir en assemblée générale à Pouilly-en-Auxois, pour faire le bilan de l'année écoulée avant d'aborder leurs préoccupations et futurs travaux. La grande réussite de la Ferme de Janne a logiquement été rappelée à cette occasion. Communiquer sur les métiers agricoles était effectivement l'un des principaux objectifs du conseil d'administration dont la mandature s'achevait le jour de cette réunion. Grâce à l'implication de tout le réseau et des nombreux partenaires de l'évènement, environ 75 000 personnes se sont ruées en juin au Parc de la Colombière à Dijon. L'enthousiasme de ce grand succès n'a malheureusement pas duré longtemps, à la salle polyvalente. Le contexte a rapidement pris le relais. *«La situation continue de noircir, elle empire chaque jour. Toutes les productions sont touchées à l'exception de la viticulture»* a rappelé le président François-Xavier Lévêque. Les agriculteurs restent *«spectateurs»* devant l'effondrement des cours et l'augmentation des charges. Il s'agit d'un *«désastre économique»* selon le secrétaire général Nicolas Bachelet (voir encadré).

Des mesures insuffisantes

JA21, en tant que syndicat jeune, souhaite mettre de côté ce poste de spectateur et se tourner vers l'avenir. *«Nous devons avoir un rôle moteur»* clame François-Xavier Lévêque, qui a poursuivit son intervention en regardant les élus : *«syndicalement, nous avons obtenu des choses, mais ces mesures restent très largement insuffisantes pour sortir de la crise structurelle dans laquelle nous sommes. Il est temps que chacun prenne ses responsabilités pour trouver des solutions. D'un point de vue politique, nous voyons les limites d'un système ultra-libéral dans lequel les gouvernements successifs nous ont mis. Le Ministre avait promis une pause environnementale, il n'en est rien... Le 4 février, une proposition de loi du Sénat sur la compétitivité des filières agricoles a été refusée en bloc, est-ce responsable ? Les jeunes avaient pourtant fait des propositions sur l'accessibilité des contrats laitiers, sur l'exonération sociale des jeunes.... Après les résultats des dernières élections régionales, vous aviez tous dit que votre façon de faire de la politique allait changer. Aujourd'hui, malgré toutes ces belles paroles, la politique électorale continue de plus belle. Le seul signal politique régional envoyé aujourd'hui, alors que l'agriculture et d'autres secteurs sont en train de sombrer, est l'augmentation des indemnités des conseillers régionaux. C'est inacceptable».*

«Écoutez-nous !»

François-Xavier Lévêque a alors fait allusion à une visite dans une exploitation agricole du département organisée quelques jours plus tôt par la Région : *«la profession n'a même pas été invitée, c'est une erreur. Réveillez-vous avant qu'il ne soit trop tard, vous vous dites tous conscients de nos problèmes alors écoutez nous. Aujourd'hui, seriez-vous capables de vous rassembler derrière une seule voix pour porter nos revendications devant notre gouvernement, à savoir l'arrêt des mises aux normes, l'arrêt d'Écophyto 2, l'application des normes européennes et rien de plus ? Concernant le parc national, écoutez les acteurs économiques, ne succombez pas à l'ambition politique».*

Des outils à disposition

Le président des Jeunes agriculteurs a terminé son propos en évoquant plusieurs pistes d'avenir : *«nous devons utiliser tous les outils qui sont à notre disposition pour nous perfectionner. Dans les semaines qui arrivent, nous allons rencontrer les responsables d'OPA pour rénover la charte à l'installation. Il existe beaucoup de formations à notre disposition, nous devons les utiliser. Un agriculteur est avant tout chef d'entreprise mais il est également secrétaire, comptable, technicien, maçon, électricien, chaudronnier, terrassier, plombier... Les jeunes doivent adhérer à des groupes de développement pour progresser. Nous avons tous à y gagner. Nous faisons partie de la zone intermédiaire : avec des productions et des soutiens moindres qu'ailleurs, il n'y a pas d'autre choix que d'être performants. Il faut aller plus loin dans le remembrement, nous ne pouvons plus entendre certains discours qui datent de 30 ans. Les jeunes doivent pousser le mouvement, il y a une réelle carte à jouer, à la fois économique et sanitaire. Les jeunes doivent s'investir encore plus dans les OPA, à commencer dans notre réseau JA. Merci à tous pour le travail syndical réalisé au quotidien».*

AURÉLIEN GENEST

Intervention du secrétaire général

Nicolas Bachelet : *«La profession en a ras-le-bol !»*

«La Région redistribue une partie de la Pac aux exploitations, elle influence ainsi l'avenir de l'agriculture. Je m'inquiète quant à l'aptitude de nos Politiques fraîchement élus à pouvoir mener à bien cette mission. A peine élus, ils augmentent leurs indemnités et ces mêmes personnes vont gérer une partie du budget agricole. Je veux simplement vous rappeler Mesdames, Messieurs, que vous êtes élus de la nation et non élus de Dieu. Alors pourquoi vous octroyez vous le don de taper dans la caisse ? La crise révèle une fois de plus un défaut de régulation européenne et mondiale auquel il est urgent de répondre. Elle révèle en second lieu des défaillances nationales réelles dans la répartition de la valeur au sein de nos filières agricoles. L'indice des prix à la production des produits agricoles est totalement déconnecté des prix à la consommation des produits. Cela révèle une répartition inéquitable de la valeur ajoutée au sein des filières. Cet écart met notre production alimentaire en danger. Depuis plus d'une décennie, les crises dans le secteur agricole se répètent. Depuis toujours chaque crise fait l'objet de mesures conjoncturelles de soutien, qui ont comme point commun de ne jamais empêcher les crises du lendemain. Arrêtez de jouer au pompier, la profession en ras-le-bol ! Nous souhaitons une transparence totale dans la répartition des marges aux différents stades de la filière. Ce déséquilibre est inacceptable. Que fait l'observatoire des prix et des marges ? Alors que les agriculteurs français s'engagent toujours plus dans le respect du bien-être animal, la baisse de la fertilisation et des produits phytopharmaceutiques ainsi que la qualité des produits fournis, les français mangent des biens qui ne respectent pas les mêmes exigences. Il faut se battre pour une harmonisation des règles sociales environnementales et sanitaires au sein de l'Union européenne, pour que cesse la concurrence déloyale qui pénalise les produits français et que les consommateurs reviennent enfin vers les produits sur de notre agriculture. Nos politiques doivent stopper impérativement la mise en place de nouvelles normes franco-françaises, entrainant de nouvelles charges sur nos exploitations. Nous n'avons plus rien a prouver à nos voisins au niveau environnemental. Nous avons des années d'avance sur certains de nos partenaires européens. Pour nous battre à armes égales faces à nos concurrents allemands ou encore espagnoles, il apparaît indispensable de faciliter les démarches administratives».



Nicolas Bachelet.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Simmental française

Le meilleur élevage français est côte d'orien

Gérard Millot, éleveur à Argilly, possède le meilleur Isu de l'Hexagone.

Première au classement, devant 220 autres élevages de Simmental Française, l'exploitation de Gérard Millot valait bien le détour. Le syndicat départemental de cette race mixte ne s'y est pas trompé en organisant son assemblée générale du 2 février à Argilly. Les éleveurs ont visité l'EARL du Meix de Chêne qui a terminé deux fois de suite au premier rang national Isu (Index synthèse unique, qui prend en compte les caractères de production lait, MG, MP, TB, TP mais aussi les caractères fonctionnels : comptage cellulaire, fertilité et longévité). Très rigoureux dans sa conduite d'élevage, strict dans le choix de ses taureaux, Gérard Millot privilégie les vaches à fort gabarit, avec des priorités données aux mamelles et aux aplombs. La mixité de la Simmental est entretenue avec un développement continu de la qualité bouchère. L'hygiène, irréprochable, amène un taux cellulaire largement inférieur à 100 000 cellules/ml. La génétique et l'alimentation contribuent à des résultats qualitatifs supérieurs aux moyennes départementales. Gérard Millot profite également d'une belle qualité de paille cet hiver, particulièrement sèche, pour diminuer son nombre de mammites déjà restreint.


Gérard Millot s'est distingué deux fois de suite au classement de l'Index synthèse unique.

Améliorations générales

Jean-François Dessolin, technicien à Côte d'Or Conseil Élevage, a fait part, lors d'une réunion organisée en salle, à d'importantes progressions quantitatives et qualitatives à l'échelon départemental : *«La remontée en lait est importante, nous retrouvons les chiffres de 2012 grâce à une campagne 2014-2015 intéressante d'un point de vue fourrages»*. Les premières lactations progressent notamment de 386kg de lait. Les taux sont plus que corrects (40 en TB et 34 en TP). Le travail de sélection des éleveurs porte ses fruits : *«les taureaux négatifs en TP sont éliminés, les éleveurs travaillent principalement avec des taureaux allemands qui, depuis la fin des quotas, recherchent au maximum le lait»* souligne le technicien. La qualité de l'année 2012 est également retrouvée, le taux cellulaire moyen chute aux alentours de 200 000 cellules/ml. Les pénalités des exploitations sont moins nombreuses et dans tous les cas, moins importantes.


Les adhérents du syndicat ont visité l'EARL du Meix de Chêne, après une réunion en salle en matinée.

Ça ne passe toujours pas

Ces éléments très positifs ne cachent pas les difficultés du monde laitier. Ces derniers ne font que limiter la «casse» par endroits. En effet, la conjoncture est toujours aussi mauvaise d'après Guy Buntz, le président de Côte d'Or Conseil Elevage présent à cette journée d'études:*«C'est clair, on ne gagne plus rien du tout. Nous nous faisons de gros soucis sur les conséquences de la baisse du prix du lait, d'autant que nous ne voyons aucune prévision optimiste arriver. Compte-tenu des investissements réalisés et nos coûts de productions, je ne sais pas du tout ce que ça va donner. Que faire cette année ? Faire tourner nos outils de production comme on le peut, en oubliant tout investissement. J'espère que nous n'aurons pas d'aléa climatique cette année, nous n'avons pas besoin de ça. J'espère aussi et surtout qu'il y aura des mesures au niveau du Ministère car ça ne peut plus durer ainsi»*. Les adhérents du syndicat n'imaginent *«même pas»* ce que pourrait être la situation si la quantité et la qualité n'avaient pas été au rendez-vous cette année. Ces éléments permettent de *«gratter quelques centimes»* sur un prix de base extrêmement faible. Gérard Millot, avec ses très bons résultats, reconnaît lui-même ne pas échapper à cette crise : *«je suis en moyenne à 40€/1000 litres de plus sur le prix de base et j'arrive à peu près à m'en sortir car j'ai peu d'investissements, mais la situation reste tendue, la crise est pour tout le monde et la coopérative laitière de Bourgogne où je livre connaît des difficultés en ce moment. Il n'y a que deux laitiers dans le canton de Nuits-Saint-Georges et je me pose également des questions sur la future collecte de lait....»*.

Aurélien Genest

Le mot du président

Le président du syndicat Sylvain Aubry a bien entendu évoqué le contexte économique dans son rapport moral : «*Avec des prix du lait et de la viande au plus bas, des charges qui ne font qu'augmenter, des obligations réglementaires qui ne vont pas en s'assouplissant et surtout un manque de perspective d'avenir de la profession, j'ai un peu de mal à trouver un point positif dans cette rétrospective de l'année qui s'achève. Le commerce des reproductrices est très freiné à la fois par le manque de trésorerie des structures, mais aussi par la FCO qui divise le territoire français et qui ne permet pas le libre échange des animaux entre les régions. Il ne faut pas être devin pour affirmer que nous subissons de plein fouet l'arrêt de l'application des quotas, et ainsi une production à outrance dans certains pays européens. Si rien n'est encadré dans un laps de temps restreint, c'est en grand nombre que les producteurs de lait français continueront de disparaître. Que ce soient les intermédiaires, les transformateurs ou les distributeurs - grandes surfaces notamment-, ils n'ont qu'un seul objectif : celui de faire progresser leurs marges. Aucune corporation n'accepterait de réduire ses revenus comme le monde paysan est contraint de le faire aujourd'hui : il subit une dégradation économique comme il n'en a pas connu depuis des décennies*». Sylvain Aubry a salué le dynamisme des éleveurs dans pareil contexte, plusieurs d'entre eux ont répondu présent aux différents rendez-vous départementaux et nationaux comme le Salon International de Paris, Eurogénétique, le concours départemental de Mirebeau-sur-Bèze et la Ferme Côte d'Or. Le président du syndicat donne d'ores et déjà rendez-vous aux éleveurs pour le prochain Sia à la fin du mois ainsi qu'au concours interdépartemental de Saint-Seine-l'Abbaye qui se déroulera fin mai.

Formations

Gérer les pathologies respiratoires en élevage

10 mars à St-Seine-l'Abbaye - En partenariat avec le GDS 21
Aurore Gérard, CA 21 - 03.80.90.68.72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Mieux gérer l'immunité et le parasitisme dans son troupeau ovin

16 mars à Avosnes - En partenariat avec le GDS 21
Aurore Gérard, CA 21 - 03.80.90.68.72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Soigner ses animaux avec l'ostéopathie

18 et 23 mars secteur est dijonnais
Aurore Gérard, CA 21 - 03.80.90.68.72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr





Conseil départemental

Le meilleur de la Côte d'Or au SIA

Mardi 1er mars sera la journée du «21» au Salon international de l'agriculture. Plusieurs animations seront assurées par le Conseil départemental.



Le Conseil départemental et François Sauvadet seront une nouvelle fois aux côtés des agriculteurs.

«*Nous voulons maintenir la présence médiatique sur les salons agricoles. Ce n'est pas parce qu'une profession est en crise que l'on doit s'enterrer chez soi ! Les agriculteurs ont tout intérêt à parler de leurs métiers, le Département sera là à chaque fois pour les aider à le faire*» annonce Marc Frot, président de la commission agricole du Conseil départemental, qui évoque l'approche du Salon de l'agriculture 2016. Porte de Versailles mardi 1er mars, le Conseil départemental et l'ensemble de ses partenaires feront découvrir le «*meilleur*» de la Côte d'Or à travers la richesse et la qualité de son agriculture. En plus des traditionnels concours d'animaux, des mini burgers «*Cœur de Côte d'Or*» seront cuisinés par David Le Comte, chef étoilé de l'Auberge de la Charme, à l'espace charolais de Bourgogne. Des animations d'éducation sensorielle seront organisées dans le même temps par Éveil' O'goût. Des espaces «*100 % Côte d'Or*» seront installés sur le stand «*Bienvenue en Bourgogne-Franche-Comté !*» avec la dégustation de produits du terroir médaillés au concours général agricole l'an passé. D'autres animations s'intéresseront aux vins côte d'oriens ainsi qu'aux Climats du vignoble de Bourgogne. «*Nous balaierons large en montrant nos agricultures, toutes les manières de faire, de produire… Il ne faut pas désarmer sur la communication. Avec cette présence, nous espérons que le grand public choisira prioritairement ces produits et n'ira pas forcément sur de l'argentin, du néo-zélandais ou de l'américain…. En rencontrant les agriculteurs côte d'oriens, le public verra ce qui se cache que derrière nos produits. Environ 500 000 agriculteurs occupent le milieu rural en France et chacun doit pouvoir vivre de son travail. Ces temps d'échanges seront l'occasion pour les producteurs d'expliquer leurs difficultés rencontrées avec les grande surfaces sur la problématiques du prix !*»

AURÉLIEN GENEST

Les éleveurs exposants (liste provisoire)

Charolais : EARL Guenot Nicolas. **Simmental :** Gaec Magniere, Gaec de Toutyfaut, EARL Jacquin, EARL Meix du Chêne, Gaec Aubry. **Montbéliarde :** EARL Monin Collin. Prim'Holstein : Gaec Saint Roch. **Brune :** La Barotte. Ile-de France : EARL Deschamps, Lenormand Benjamin. Suffolk : EARL Poillot Benoît. Southdown : EARL Poillot Benoît. Grivette : EARL Coquinot-Quignard.

Dijon Céréales

Les jeunes coopérateurs accueillis dans leur maison

Quatre-vingt jeunes agriculteurs, signataires de la charte «*Jeunes Partenaires*» Dijon Céréales depuis 2012, étaient réunis à Longvic vendredi 5 février pour une journée d'accueil, d'échanges et de découverte de leur outil coopératif.


Quatre-vingt jeunes agriculteurs, réunis à Longvic le 5 février.

Introduite par Benoît Collardot, administrateur Dijon Céréales, cette rencontre a permis de dresser un panorama des valeurs et fondamentaux mais aussi de l'importance économique de la coopération agricole. «*Vous êtes acteurs du monde coopératif, un système mis en place par nos aînés mais qui conserve toute sa pertinence aujourd'hui, avec des valeurs et des atouts économiques dont vous devez apprécier la différence*» a-t-il rappelé.

Le témoignage de Boris Verne, délégué permanent de Dijon Céréales et président des J.A. de Franche-Comté, a été remarqué. «*C'est vous l'avenir de l'agriculture, sortez de vos cours de ferme! Prenez votre place dans vos organisations agricoles, la coopérative comme vos centres de gestion ou votre banque mutualiste*».

Cette journée a été l'occasion de présenter en détail le programme «*Jeunes Partenaires*», un plan d'action qui se base sur la charte Jeunes Partenaires avec ses mesures d'accompagnement à l'installation (constitution du capital, gratuité d'outils métiers comme Atland, tablette Dijon Céréales). Viennent s'y ajouter aujourd'hui des mesures visant à développer l'implication des jeunes dans la coop dont une «*commission jeunes*» et des évènements spéciaux comme la journée d'accueil.

Un club pour aller plus loin

«*Nous voulons aussi vous accompagner dans cette période délicate de l'installation, dans un environnement qui change en permanence et qui comporte des risques*», a expliqué Pascal Demay en présentant le programme du nouveau club «*Jeunes Partenaires*».

Celui-ci permet au jeune coopérateur, à travers 6 journées de formation sur 3 ans, de mieux comprendre le fonctionnement des exploitations agricoles et de la coopérative dans leur environnement.

Animé par les équipes de la coopérative, le club fera aussi appel à des intervenants extérieurs et s'articulera autour des 3 grands thèmes : la gestion d'entreprise, la connaissance des marchés, la technique en grandes cultures et en productions animales. Il proposera des visites de sites de la coopérative ou d'entreprises partenaires.

Réuni ce jour là, le Conseil d'administration de la coopérative, emmené par Marc Patriat, s'est présenté à l'ensemble des participants. «*A Longvic, vous êtes ici chez vous*», a lancé le président.

La journée s'est conclue par la remise de tablettes Dijon Céréales, équipées des versions mobiles d'Atland et de l'extranet Indice.

Objectif, miser sur les jeunes pour développer encore le flux numérique entre la coopérative et ses adhérents. Les jeunes coopérateurs ont pu également découvrir en direct le fonctionnement de la plateforme centrale d'approvisionnement du siège Dijon Céréales de Longvic.


Lors de la visite de la plateforme, avec le directeur général Pierre Guez.

Lutte contre la brucellose des petits ruminants

La campagne de prophylaxie sur les ovins, après celle sur les caprins

La prophylaxie ovine contre la brucellose débutera le 1er mars prochain, jusqu'au 30 octobre. Celle pour les caprins a débuté le 1er novembre dernier et s'étend jusqu'au 30 juin. Rappel des règles en vigueur pour les éleveurs des communes concernées...

Les campagnes de prophylaxie contre la brucellose des petits ruminants impliquent un certain nombre de critères à bien connaître. En lien avec la DDCSPP de la Nièvre, Christophe Rainon, le conseiller élevage de la Chambre d'agriculture, en rappelle la teneur.

Ovins : rythme quinquennal

Pour les ovins, la campagne de prophylaxie débutera le 1er mars prochain et s'étendra jusqu'au 30 octobre. Le rythme de contrôle des cheptels ovins est quinquennal. La qualification de cheptel ovin *«officiellement indemne de brucellose»* est maintenue par dépistage sur une fraction du cheptel composée comme suit :

- au moins 25% des brebis reproductrices de plus de 6 mois, avec un minimum de 50 brebis pour un troupeau de plus de 50 brebis, ou toutes les brebis reproductrices pour les troupeaux de moins de 50 brebis,
- tous les mâles non castrés de plus de 6 mois,
- tous les ovins introduits dans l'exploitation depuis le dernier contrôle sérologique.

Cette campagne ne concerne que les éleveurs des communes nivernaises concernées cette année (lire en encadré).

Caprins : jusqu'au 30 juin

Pour les caprins, la campagne de prophylaxie a débuté le 1er novembre 2015 et se poursuit jusqu'au 30 juin prochain. Le rythme de contrôle des cheptels caprins producteurs de lait cru devient quinquennal. La qualification de cheptel caprin *«officiellement indemne de brucellose»* est maintenue par dépistage sur tous les caprins de plus de 6 mois. Cette campagne ne concerne que les éleveurs des communes nivernaises concernées cette année (lire en encadré).

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Communes ayant obligation de dépistage de la brucellose

Selon l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2015, fixant les dates et les modalités de mise en œuvre des prophylaxies collectives obligatoires pour la campagne 2015-2016, les communes de la Nièvre suivantes sont concernées cette année si elles veulent conserver le maintien de la qualification «*officiellement indemne de brucellose ovine ou caprine*» : Saint-Martin du Puy ; Saint-Martin sur Nohain ; Saint-Maurice ; Saint-Ouen sur Loire ; Saint-Parize en Viry ; Saint-Parize le Châtel ; Saint-Père ; Saint-Péreuse ; Saint-Pierre du Mont ; Saint-Pierre le Moûtier ; Saint-Quentin sur Nohain ; Saint-Réverien ; Saint-Saulge ; Saint-Seine ; Saint-Sulpice ; Saint-Verain ; Saizy ; Sardy-les-Epiry ; Sauvigny-les-Bois ; Savigny-Poil Fol ; Saxi Bourdon ; Semelay ; Sermages ; Sermoise-sur-Loire ; Sichamps ; Sougy-sur-Loire ; Suilly-la-Tour ; Surgy ; Taconnay ; Talon ; Tamnay-en-Bazois ; Tannay ; Tazilly ; Teigny ; Ternant ; Thaix ; Thianges ; Tintury ; Toury Lurcy ; Toury-sur-Jour ; Tracy-sur-Loire ; Tresnay ; Trois Vesvres ; Tronsanges ; Trucy l'Orgueilleux ; Urzy ; Vandenesse ; Varennes-lès-Narcy ; Varennes-Vauzelles ; Varzy ; Vauclaix ; Verneuil ; Vielmanay ; Vignol ; Villapourçon ; Ville Langy ; Villiers-le-Sec ; Villiers-sur-Yonne ; Vitry Lache

Emploi

Les employeurs agricoles expriment leur mécontentement

Entre l'entrée en vigueur au 1er janvier 2016 des nouvelles règles encadrant le fonctionnement de la complémentaire frais de santé et le compte pénibilité qui, malgré des assouplissements, reste en partie inapplicable, les employeurs agricoles souhaitent une réaction politique rapide.

Bien qu'un accord ait été unanimement conclu entre les différents partenaires sociaux, prévoyant notamment une condition d'ancienneté de 3 mois afin de ne pas pénaliser l'embauche des saisonniers, le législateur a décidé de supprimer toute condition d'ancienneté dans la dernière loi de finance de la sécurité sociale. En contrepartie, il a été prévu un mécanisme de dispense d'affiliation des salariés en CDD de moins de 3 mois, sous certaines conditions, impliquant le versement d'un *«chèque santé»* par l'employeur au profit du salarié.

Cette intention de faire participer l'employeur à l'acquisition de sa mutuelle cache en réalité une nouvelle usine à gaz, alourdissant tant la gestion administrative des salariés que le cout du travail saisonnier, déjà peu compétitif. Aujourd'hui, la FNSEA et la section employeurs de la FDSEA sont montées au créneau auprès des parlementaires pour tenter d'infléchir cette position irresponsable du législateur.

Compte pénibilité : le compte n'y est toujours pas!

Bien que des assouplissements concernant la suppression des fiches individuelles de pénibilité, la possibilité pour les branches professionnelles de réaliser des évaluations collectives ou la redéfinition du facteur gestes répétitifs, le dispositif reste en grande partie inapplicable en agriculture. Le facteur posture pénible doit être réécrit ! Dans sa définition actuelle, son évaluation est trop subjective et donc inévaluable compte tenu de la diversité des tâches confiées à un salarié agricole.

Le facteur agent chimique doit être supprimé ! L'application de produits phytosanitaire est déjà très règlementée en agriculture et de nouvelles contraintes ne feraient que décourager les bonnes volontés.

Si le discours du gouvernement est en faveur d'une réduction du chômage, les actes, quant à eux, incitent plutôt les employeurs à geler leurs embauches voire à se tourner vers des prestataires étrangers.

CV
SERVICE EMPLOI FDSEA58

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

► Agenda

26/02 Foire aux taureaux reproducteurs de Luzy

La Foire aux taureaux reproducteurs de 2 ans, organisée par le Comité des foires conccours de Luzy (CFCL) aura lieu le 26 février prochain à la Grande Halle. Programme : 7h, arrivée des animaux ; 9h, début de la vente. Inscriptions au 06 22 05 82 29. Restauration sur place : 15 euros.

► Formations

26/02 et 4/03 Communiquer efficacement

Les Chambres d'agriculture de la Nièvre et du Cher, en partenariat, proposent une formation de deux jours en ressources humaines Communiquer efficacement grâce au MBTI, les 26 février et 4 mars de 9h30 à 17h30, à Sancerre ou Cosne-sur-Loire (à déterminer). L'objectif est d'apprendre à connaître son profil de personnalité MBTI, de comprendre les différences de fonctionnement entre les profils MBTI, d'améliorer sa communication en fonction des personnes et des situations, d'encadre efficacement une équipe... Le public visé est celui des salariés agricoles et viticoles. Tarifs: 60 euros sous statut FAFSEA ou 340 euros pour les autres statuts. Contacts et renseignements auprès de Bénédicte Bracq, conseillère de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, au 03 86 93 04 01 ou par mail à benedicte.bracq@nievre.chambagri.fr

01/03 Fertilisation azotée en zones vulnérables

La Chambre d'agriculture de la Nièvre prévoit d'organiser une formation Piloter la fertilisation azotée en zones vulnérables, le 1er mars à Nevers. Les inscriptions doivent être impérativement déposées avant le 11 décembre 2015 auprès de Céline Beauvois au 03 86 93 40 55 ou par mail à celine.beauvois@nievre.chambagri.fr. Un retour rapide est demandé: la formation n'aura lieu que si 6 à 8 stagiaires ont décidé d'y participer.

8/03 Transformer son EARL en Gaec

Gaec et Sociétés organise une formation Transformer son EARL en Gaec, le 8 mars prochain, de 9h à 17h, à la Chambre d'agriculture à Nevers. Cette formation est aussi ouverte aux agriculteurs voulant prendre des renseignements. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à gaec.societes58@orange.fr.

11/03 Méthode Obsalim du Sedarb

Le Sedarb propose une formation à la méthode Obsalim, le vendredi 11 mars prochain dans la Nièvre. Il s'agit d'une méthode unique et originale de diagnostic et de réglage alimentaire fondée sur l'observation des animaux. Cette journée collective de formation sera suivie de mises en pratique dans l'élevage des participants. Formation gratuite. Inscription obligatoire auprès d'Aurélie Billon, technicienne élevage du SEDARB au 03 86 72 92 20 ou par mail à aurelie.billon@sedarb.org.

Salon international de l'agriculture

La Nièvre, en apéritif !

Redéfinition des régions oblige, la configuration des journées départementales sur l'espace Bourgogne-Franche-Comté change cette année au Salon. La Nièvre ne dispose plus que d'une journée -au lieu de deux- pour se mettre en avant mais les animations perdurent.



Les Toques nivernaises et Morvan Terroirs seront encore de la partie cette année pour faire déguster des plats cuisinés sous les yeux des visiteurs (image d'archives).

Conséquence de la fusion de deux régions, le stand de Bourgogne-Franche-Comté ne fera plus qu'un à Paris, durant le Salon de l'agriculture qui se tiendra du 27 février au 6 mars à la Porte de Versailles. Du coup, chaque département, sous la houlette de la nouvelle Chambre régionale d'agriculture BFC, ne dispose plus que d'une seule journée pour faire sa promotion, contre deux les années précédentes. Et c'est la Nièvre qui va ouvrir le bal, le jour de l'inauguration, samedi 27 février. Si Patrice Joly, le président du Conseil départemental, participera avec Marie-Guite Dufay à la journée d'inauguration régionale, le mercredi 2 mars, ce sont Mmes Jocelyne Guérin et Vanessa Louis-Sidnet, vice-présidentes en charge de l'agriculture et du tourisme, qui lanceront donc les festivités, pour la Nièvre, sur le stand réunifié. A partir de 11h, ce samedi, elle rencontreront sur le stand 37 du Pavillon des régions (hall 7.1) les partenaires du monde agricole et du tourisme. Et tout au long de la journée, selon une méthode éprouvée qui a fait le succès de la Nièvre lors des précédentes éditions, des animations viendront égayer le stand Bourgogne-Franche-Comté.

Piliers indétrônables de la promotion de la Nièvre, les Toques nivernaises et Morvan Terroirs proposeront de nouveaux ateliers d'élaboration et de dégustation de plats cuisinés sous les yeux des visiteurs. Côté promotion des produits nivernais, Les craquants du Val-de-Loire, à Pouilly-sur-Loire, les Faïençons de Nevers et les Négus et nougatines seront aussi de la partie. Quant aux vitrines du stand élargi, elles mettront en avant, pour la Nièvre, les réalisations des trois Fab Lab, dont l'action numérique en réseau, soutenue par la collectivité publique, est une première en France. Enfin, le centre archéologique de Bibracte-Mont Beuvray, tout à son chaudron bouillonnant, offrira une dégustation de cuisine gauloise... Et pour finir, une pause détente sera prévue pour les visiteurs, autour des vignobles nivernais, dont le Pouilly-Fumé est la figure emblématique, le temps de participer à un jeu quizz qui permettra de remporter des lots offerts par le Conseil départemental. La formule et ses multiples animations a déjà fait ses preuves...

Cinq Nivernais au Concours charolais

Pas de révolution non plus dans les actions menées indépendamment du stand régional, durant le Salon, par les producteurs nivernais. Seuls à occuper un stand depuis de longues années, Les Ruchers du Morvan, de Château-Chinon, occuperont encore cette année un stand spécifique dans le Pavillon des régions. Quant à l'élevage charolais, il sera représenté pour le département par cinq élevages et leurs animaux qui participeront au concours de la race, le jeudi 3 mars. Elsa sera présentée par l'EARL de Beaumont d'Alligny-en-Morvan, Hatenon et Hongrois par la SAS ferme du Rompoué de Chougny, Grace par le GAEC Gauthé d'Isenay, Joufflu et Gandin par Gilles Mayet de Livry et Italienne et Irlandaise par le GAEC Roubé Fayet de Magny-Cours. Pas de grand chambardement non plus, les éleveurs nivernais présents étant tous des habitués du salon et du concours général.

E.C.

Reproduction des primipares

Un deuxième rallye de la Chambre d'agriculture

Pour cette seconde édition, le rallye «reproduction» de la Chambre d'agriculture de la Nièvre s'intéresse plus particulièrement aux primipares. Cette période du cycle des femelles, délicate et techniquement plus pointue, qui conditionne la venue d'un deuxième veau...

Du 26 au 29 février puis les 16, 18, 23 et 30 mars prochains, la Chambre organise donc six portes ouvertes chez des éleveurs nivernais, choisis pour illustrer des vêlages plus ou moins précoces, selon qu'ils réalisent leurs vêlages plutôt en décembre-janvier, janvier-février ou plus tardivement en mars-avril. «*Chez les primipares, la réussite de la fécondité impacte en partie la rentabilité globale en élevage allaitant alors que sa maîtrise peut constituer un levier d'amélioration économique conséquent. Elle passe par une approche méthodique, rigoureuse et adaptée des pratiques dans nos fermes*» justifie Christophe Dagouneau, le conseiller élevage de la Chambre spécialisé sur le thème de la reproduction. «*Depuis notre premier rallye de 2015, centré sur les vêlages précoces, nous avons souhaité traiter plus spécifiquement la reproduction des primipares, qui est une catégorie sensible où l'on constate un fort taux d'élimination après le premier vêlage*». C'est donc une catégorie à «*bichonner*» car pour un vêlage à trois ans, quand la femelle doit allaiter, elle prépare aussi un nouveau cycle de reproduction tout en tenant compte du fait qu'elle doit finir sa croissance. C'est donc une étape-clé à bien maîtriser, une éventuelle réforme entre le 1er et le 2ème vêlage coûtant très cher.

Taux d'élimination normal : 15%

Selon le technicien, «*un taux d'élimination normal se situe autour de 15% mais nous relevons souvent, dans la Nièvre, des réalités autour de 5% supplémentaires*». Un constat qui entraîne une proposition : donner un ensemble de repères et d'indicateurs qui sont autant de leviers pour mieux maîtriser cette fécondation spécifique. Les outils, qui seront présentés au cours des visites, consistent à «*repositionner et recadrer les bonnes pratiques*». Parmi les critères, Christophe Dagouneau cite le calcul des rations alimentaires, la note d'état corporel, mais aussi l'hygiène autour du vêlage (interventions anti-parasitaires souvent négligées) et la conduite sanitaire. Par exemple, les primipares doivent être séparés logiquement des multipares et les aliments doivent être de meilleure qualité, avec des bons fourrages au besoin complémentés de façon adaptée. Un impératif aussi : «*que l'animal soit en reprise de poids pour assurer la fécondation*» ! Et puis, il y a aussi des critères liés à l'environnement de l'exploitation : conditions d'ambiance des bâtiments, aération, surfaces, paillage, luminosité... Ou encore la conduite du pâturage, tels que les seuils à ne pas dépasser en terme de niveau de chargement... L'observation et la surveillance restent le meilleur moyen pour l'éleveur de conduire correctement cette phase délicate de transition, basée sur la maîtrise technique. Christophe Dagouneau insiste aussi sur un autre point : «*il faut être intransigeant sur le choix du taureau : si le vêlage se passe bien, la reprise de cycle devrait aussi bien se passer*»... Quant au choix de privilégier les rallyes, le conseiller estime que «*c'est toujours intéressant de permettre aux éleveurs de s'exprimer et de faire passer des messages, plutôt que de diffuser unilatéralement un message de technicien. Nous sommes là pour apporter des références techniques et conforter le témoignage de l'éleveur visité. Cela permet d'amener une dynamique de réflexion et, peut-être, d'entraîner une remise en cause, voire une évolution des pratiques par les éleveurs invités*».

E.C.


C'est Christophe Dagouneau, pour la Chambre d'agriculture, qui organise ce 2ème rallye dédié à la reproduction, cette fois-ci ciblé sur les primipares.

Les 6 rendez-vous du rallye

Chaque éleveur invitant témoignera de ses propres références, qui seront développées par les techniciens de la Chambre d'agriculture. Seront aussi invités les techniciens des deux coopératives d'insémination artificielle (CECNA et Elva Novia), qui apporteront aussi une analyse plus fine sur la reprise du cycle après vêlage. Les six dates de rendez-vous sont les suivantes :

- **le 26 février à 14h chez René Paillusseau, 7 rue de la Motte, 58390 Dornes,**
- **le 29 février à 14h chez Romaric Gobillot, 4 rue de Saint-Loup, 58190 Asnois,**
- **le 16 mars à l'EARL de Villecray (Denis Bourgeois), lieu-dit «*Villecray*», 58300 Champvert,**
- **le 18 mars à 14h à l'EARL Cordillot (Pierre Cordillot), lieu-dit «*Marcilly*», 58800 Cervon,**
- **le 23 mars à 14h à l'EARL de l'Autrevelle (Marie et Jérôme Svarovsky), lieu-dit «Autrevelle», 58330 Crux-la-Ville,**
- **le 30 mars à 14h à l'EARL Goby (Jocelyne et Laurent Goby), 58 rue des Boullats, 58300 Charrin.**

Réunion "Grandes cultures" à Pouilly-sur-Loire

Quelles solutions pour les zones céréalières à moindre potentiel ?

Comme la section bovine tous les ans à Châtillon-en-Bazois, la section Grandes cultures de la FDSEA58 organise un rendez-vous annuel pour ses adhérents. Après Pierre Pagès en 2012 et la soirée-débat à Pougues-les-Eaux l'an dernier, c'était au tour de Pouilly-sur-Loire, mercredi 3 février, d'accueillir une conférence sur le thème *«quelles pistes de réflexion pour nos zones céréalières à moindre potentiel»* ?



Dominique Chambrette, vice-président de l'AGPB, a fait part des priorités syndicales pour ces territoires à faible potentiel.

Il y a eu beaucoup de monde le 3 février au soir à la salle des fêtes de Pouilly, sur les solutions à envisager pour les zones céréalières à moindre potentiel. Une centaine de personnes avaient pris place, des Nivernais bien sûr, mais aussi des céréaliers du Cher, invités en voisins. Selon Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA58, qui a introduit les débats, l'objectif est *«d'informer le réseau sur l'action syndicale de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), souvent méconnue, et de bâtir une stratégie syndicale sur les grandes cultures»*... C'est ce que propose l'AGPB depuis 2014, avec la mise en place d'un groupe de travail, co-présidé par le Côte-d'Orien Dominique Chambrette et Philippe Dubief, qui ont restitué les premiers travaux du groupe, dont le mot d'ordre est de sortir de *«l'image d'Epinal des gros riches céréaliers qui n'ont besoin de rien et qui polluent»*.

Cinq régions françaises (du Sud-Ouest au Nord-Est) comptent neuf zones à faibles potentiel identifiées, dont deux concernent la Nièvre. Et l'AGPB confirme que sur 45600 exploitations ayant un revenu négatif en 2014 (avant cotisations sociales), un tiers sont spécialisées en cultures et oléo-protéagineux, notamment du fait d'une forte volatilité des résultats à l'ha, très dépendants des aides et pas toujours compensés par la productivité du travail. En Bourgogne, la SCOP connaît aussi des rendements qui plafonnent plus qu'ailleurs, des produits qui peuvent varier du simple au double, des hausses des charges et des baisses des aides qui dégradent et fragilisent le revenu. Depuis trois ans, les exploitations céréalières qui ont connu des revenus négatifs étaient 54% en 2013, 70% en 2014 et 41% en 2015...

Leviers agronomiques et plans de soutien

Les pistes évoquées à Pouilly sont de deux ordres. Michaël Geloen a pour sa part plaidé pour un retour aux bases de l'agronomie, avec comme proposition de rallonger les rotations, notamment avec des cultures de printemps plus ou moins tardives, et de changer l'ordre des cultures, de bien observer le cycle des plantes aussi, d'utiliser des techniques innovantes (colza associé, strip-till, localisation, semis direct sous couvert...) afin tout à la fois de réduire les intrants et d'optimiser les charges. Quant à Dominique Chambrette, les revendications qu'il porte visent à faire reconnaître la situation dégradée depuis trois campagnes: accès aux mesures d'urgence du plan Valls pour les scopeurs (MSA N-1, année blanche), MAEC en zones intermédiaires (corriger les biais des IFT de référence...), redistribution des aides PAC (bloquer à 5% l'aide aux 52 premiers ha) et ouvrir les Plans de compétitivité et d'adaptation régionaux aux céréaliers... Pour rompre avec un ostracisme anti-céréalier inacceptable !

E.C.

► Formations

14-21/03 Utilisation de l'informatique

La FDSEA 58 organise une formation sur l'utilisation des outils informatiques (à destination des débutants), les 14 et 21 mars prochains, de 9h à 12h30, à la Chambre d'agriculture, à Nevers. Contact : Maëla Guégan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr.

16/03 PSC1

La FDSEA 58 organise une deuxième journée de formation au PSC1 (Prévention et secours civiques – niveau 1), pour apprendre les gestes de premiers secours. Deux formateurs de la Croix rouge encadreront la formation, qui intègre de nombreux exercices pratiques en situation. Le nombre de participants est plafonné à 10. Tarif : 40 euros. Contact: Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr.

16-17/03 DUER

La FDSEA 58 organise une formation DUER, le mercredi 16 et le jeudi 17 mars, de 9h30 à 16h, à la Chambre d'agriculture, à Nevers. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr.

5-6/03 Manipulation et contention

Le CFPP du Morvan organise une formation sur la manipulation et contention de bovins, les 5 et 6 avril prochains, à Château-Chinon. Destinée aux salariés, cette formation est prise intégralement en charge par le FAFSEA. Contact : Pascal Clément, au CFPPA, au 03 86 79 49 30.





Effervescence autour des agriculteurs en difficultés

De AMR 58 à AMR France...

Les membres du bureau de l'Association d'aide au monde rural Nièvre (AMR 58) organisaient samedi 13 février une réunion de présentation de leur structure à Saint-Jean aux Amognes. Devant le succès inattendu de cette initiative prise par des agriculteurs en difficulté et pour eux, l'AMR 58 devrait se transformer en AMR France d'ici deux mois...



Une trentaine de personnes sont venues à la réunion d'accueil de l'AMR 58, le 13 février à Saint-Jean-aux-Amognes. *«95% d'entre elles ont adhéré à l'association»* précise sa secrétaire, Sandrine Richard.

7 à 8 appels téléphoniques par jour, des mails de toute la France, des dons pécuniés, 35 adhérents en à peine quelques semaines...

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'Association d'aide au monde rural Nièvre (AMR 58) ne laisse pas les agriculteurs en difficulté indifférents. Ni dans la Nièvre où elle prend ses racines, ni en Bourgogne, ni même dans le Cher, la Haute-Marne et quelques autres départements français... *«Nous sommes loin des cinq pékins du départ. Notre réunion de samedi dernier a montré que nous étions bons. Nous répondons à un besoin, hélas aussi à un contexte très lourd pour les exploitations agricoles et nous réunissons des agriculteurs concernés, dont la situation économique désastreuse les rend demandeurs d'une aide et d'un accompagnement pour rompre leur isolement»* assène Sandrine Richard, l'agricultrice de Saint-Jean-aux-Amognes, battante secrétaire de la nouvelle structure.

De contacts en rencontres avec les médias locaux et nationaux, elle se bat pour faire connaître l'AMR58 et inviter les agriculteurs fragiles à la rejoindre. C'était d'ailleurs l'objet de la réunion d'accueil et de présentation qui s'est tenue, samedi dernier, à la salle des fêtes de sa commune, en début d'après-midi.

Là, outre les membres du bureau, plus d'une trentaine de personnes ont pris place pour écouter la lecture des statuts de l'AMR58, puis du livret d'accueil. Y sont répertoriés les difficultés de l'agriculture française et ses conséquences dans les fermes, la nécessité de se regrouper en association, les buts de l'AMR 58, les trois missions qu'elle s'assigne, le projet d'ouverture d'une petite agence d'accueil à Nevers et son budget prévisionnel, le fonctionnement de l'association, son financement, sa recherche de partenaires, contacts, référents, au sein des organismes et institutions publics.

«Une deuxième phase»...

Tous en grande difficulté, les 35 présents (hors deux ou trois anciens exploitants retraités) ont pris leur adhésion et rempli leurs fiches de renseignements. Ils étaient Nivernais et Bourguignons pour la plupart, mais pas que... *«Maintenant que nous avons des adhérents et des contacts de toute la France, nous allons programmer durant le printemps une Assemblée générale extraordinaire pour transformer l'AMR 58 en AMR France»* indique Sandrine Richard. C'est dire si l'agriculture souffre et que les besoins d'échanger et de s'entraider montent en puissance. *«Nous entrons dans une deuxième phase, celle où des exploitants, contrairement à nous, ont bien eu l'avance de leurs aides Pac mais qui se retrouvent aujourd'hui au même point que nous»* dit-elle. Lors du pot de l'amitié qui a clôturé la réunion, prévu pour durer une demie-heure et qui s'est éternisé durant deux heures, *«les agriculteurs qui ne se connaissaient pas se sont présentés entre eux et ont constaté qu'ils n'étaient ni seuls ni des exceptions... Pour ceux qui étaient plusieurs d'un même département, il y eu des volontés émises de se serrer les coudes. Tous nous ont demandé de continuer à faire fonctionner le fil d'entraide internet que nous avons lancé il y a deux semaines»* précise Sandrine Richard. Pour elle, l'objectif est atteint et *«les adhérents sont pressés de se retrouver tous ensemble lors d'une nouvelle réunion à définir!»*

EMMANUEL COULOMBEIX

Bilan de la sécurité en 2015

Moins 31,45% de vols dans les fermes

Le préfet de la Nièvre et la procureure de la République de Nevers ont tiré, lundi 8 février, le bilan de la délinquance et de la sécurité routière, en 2015, dans le département. Parmi les bonnes nouvelles, le nombre de vols simples dans les exploitations agricoles est en très forte baisse.

Les fermes nivernaises ont connu 31,45% de vols de moins en 2015 qu'en 2014. C'est l'une des annonces positives faites, la semaine dernière, à Nevers, par le préfet, la procureure de la République, entourés des représentants des forces de l'ordre et de sécurité du département. Si, en zone gendarmerie, les atteintes aux biens ont régressé de 0,48% l'an dernier, cette tendance repose sur une diminution très sensible de l'ensemble des indicateurs (cambriolages, vols simples, dégradations) partiellement compensée par une hausse marquée des vols liés à l'automobile (+23,50%).

Si la stabilité est de mise de façon globale dans la Nièvre, c'est donc une baisse remarquée des vols dans les fermes qui vient couronner le travail réalisé en milieu rural par les forces de l'ordre. Moins de carburant, moins de matériel, moins de véhicules ont été ciblés par les délinquants chez les agriculteurs nivernais. Une tendance confirmée par le Lieutenant-Colonel Barth, commandant du Groupement départemental de gendarmerie, qui explique ce bon résultat par *«la sensibilisation effectuée par les patrouilles de motos tout terrain, du printemps à l'automne derniers, dans des secteurs qui n'avaient pas l'habitude de voir des uniformes bleus auparavant»*. Ainsi, quatre motards de la gendarmerie ont particulièrement sillonné le Nord du département et le Morvan, en restant en contact avec les agriculteurs, dissuadant certainement quelques personnes mal intentionnées. La sensibilisation s'est aussi faite auprès des principaux intéressés : *«le matériel a été rendu moins accessible par les agriculteurs, ni dans les champs ni avec le plein de carburant en fin de semaine»* précise le militaire. Un regret toutefois : *«Initialement, nous voulions installer le système d'alerte par SMS pour les agriculteurs, sur le modèle de ce qui se fait pour le commerce et l'industrie. Nous avons signé une convention en ce sens avec la Chambre d'agriculture mais nous n'avons pas pu aller au bout de la logique faute d'adhérents au système»* indique le Lieutenant-Colonel Barth. Peut-être que les agriculteurs n'ayant pas fait l'objet d'actes de délinquance se sentent-ils moins concernés par la prévention ?

E.C

Du mieux sur les routes, mais...

Le bilan de la sécurité sur les routes nivernaises est plus que favorable en 2015 : les nombres d'accidents, de blessés et de tués ayant tous reculé l'an dernier, respectivement de 20% (-42), de 24% (-61- et de 20% (-3). Le nombre de 12 tués (contre 15 en 2013 et en 2014) est même celui le plus faible jamais enregistré dans la Nièvre (par comparaison aux 87 tués de 1987, par exemple). Des chiffres intéressants bien que restant cependant très fragiles : *«l'année 2016 commence mal avec deux morts en 48h. Chaque mort sur la route est un mort de trop»* a voulu réaffirmer Jean-Pierre Condemine, le préfet, justifiant d'un nouveau tour de vis des forces de l'ordre sur les routes nivernaises. Trois nouveaux radars vont passer à double sens et deux radars vont être transformés pour devenir discriminants (adaptés aux vitesses maximales des automobiles comme des camions). La consigne donnée est claire : *«traquer les comportements irresponsables, les excès de vitesse, les conduites sous l'effet de l'alcool ou des stupéfiants ou avec des «distracteurs» électroniques divers »*.

Tournesol

Une campagne qui avait pourtant bien débuté !

Le Comité Technique 89 Tournesol a fait le bilan de la campagne 2015. Malgré un rendement moyen de 19 q/ha en Bourgogne, le climat estival exceptionnel a perturbé cette année qui avait pourtant bien débuté.

Les semis ont été réalisés en bonnes conditions la 1ère décade d'avril, période optimale pour le printemps dernier. Il est toutefois à noter que des pluies localement importantes début mai ont parfois causé des croûtes de battance et accentué les dégâts de limaces dans un contexte de levée ralentie par les températures fraîches.
Les dégâts générés par les pigeons, corbeaux, contre lesquels de nombreuses solutions sont en test, sont toujours présents, décourageant certains agriculteurs pour les petites surfaces et les parcelles isolées.
Le stress hydrique de mai-juin a freiné la croissance végétative, la rendant même parfois limitante. Les tournesols n'ont pas eu de développement exubérant, ce qui est d'ailleurs préférable pour passer l'été. Le reste de l'été, très sec et très chaud, a pesé lourd sur l'élaboration du rendement des tournesols alors en pleine fleur : les deux 1ères décades de juillet furent sans pluie et caniculaires (températures >35°C pendant plusieurs jours). La fécondation puis le remplissage se sont ainsi effectués en condition de stress hydrique maximal impactant fortement la taille des capitules et le nombre de graines.
Le retour des pluies vers le 20 août a été trop tardif pour le remplissage des variétés précoces, limitant fortement le PMG. Les récoltes ont commencé précocement, mais se sont parfois étalées, du fait notamment de perturbation des chantiers par des épisodes orageux accompagnés localement de rafales de vent violentes et de grêle. Avec moins de 200 mm entre le 1er mars et le 31 juillet, les rendements sont mauvais, peu de parcelles dépassant 20 q/ha. L'eau a ainsi été le facteur le plus limitant de cette campagne.

Présence modérée desbio-agresseurs

Au niveau bio-agresseur, on note une présence modérée de pucerons, canalisés naturellement par des auxiliaires, coccinelles notamment, très actifs et une faible nuisibilité des maladies du collet et du capitule.

Concernant les résultats variétaux issus des essais implantés sur la zone Est de la France, la variété SY Valeo arrive en tête à 101,8 % des témoins (moyenne des essais = 31,9 qx/ha) suivi de près par RGT LLAGO (101,1 %). La variété LG 5524, plus précoce est davantage pénalisée dans le contexte de l'année.



Des coccinelles servant d'auxiliaires.

Malgré ce bilan de campagne fortement empreint du stress hydrique intense des cultures estivales, il est nécessaire de rappeler l'intérêt du tournesol dans les rotations icaunaises où les problématiques de désherbage (vulpin, géranium…) peuvent être bien gérées avec le semis d'une vraie culture de printemps, comme le tournesol.
De plus, la possibilité du désherbage Clearfield (avec des variétés adaptées comme SY Revelio ou ES Balistic) ou Expresssun (variété P64 HE 118 ES ou PR64H42) permet maintenant de gérer les adventices estivales problématiques (bidens, ambroisie) voire certaines vivaces (chardon).

LE COMITÉ TECHNIQUE 89 TOURNESOL

UPVY

Un Conseil en demi-teinte

Le dernier Conseil d'administration de l'UPVY s'est tenu, avec en toile de fond la morosité qui touche les exploitations céréalières, mais des perspectives demeurent.

L'étude réalisée par le CER FranceYonne à la demande de l'Union des Producteurs Végétales de l'Yonne, ne fait que confirmer les craintes pressenties par nombre de producteurs : les trésoreries sont fragiles et 70 % des exploitants spécialisés grandes cultures dans le département, sur un échantillon d'environ 1000 exploitations, pourraient prétendre à l'accès au plan d'aides prévu par Manuel Valls. Une situation que confirment les Organismes Stockeurs présents au Conseil : leurs adhérents et clients rencontrant de plus en plus de difficultés à régler comptant leurs factures d'intrants et ils sont nombreux à demander une ouverture de crédit.
Concernant les marchés : si la baisse des produits pétroliers génère une baisse des charges sur les exploitations, elle a aussi pour conséquence de limiter les transactions avec des pays producteurs comme l'Algérie, acheteur traditionnel de céréales françaises. La parité euro/dollar ne faisant qu'accentuer la concurrence internationale au détriment des productions européennes. Avec à la clé, des stocks importants dans les silos, qui risquent d'avoir une incidence à la baisse, sur les prix de la prochaine campagne.

Un projet fédérateur

Suite aux annonces faites par le Premier Ministre, Manuel Valls, en septembre dernier, une pause normative était attendue en matière de mesures environnementales. Une nouvelle méthode d'élaboration des normes devait voir le jour. Il n'en est rien ! Le 26 octobre dernier, le ministre de l'agriculture a en effet présenté le plan Ecophyto 2, avec l'objectif de réduire de 50% l'utilisation de produits phytosanitaires à l'horizon 2025. Une décision interprétée comme une provocation par nombre d'administrateurs présents au Conseil, qui dénoncent l'application future du Certificat d'Economie des Produits Phytosanitaires (CEPP). Une réglementation visant les OS à mettre en place une diminution des produits utilisés sous peine de pénalités.
De retour du Congrès d'Orama, les participants icaunais ont évoqué les thèmes abordés lors des deux tables rondes organisées, notamment le développement d'une communication mutualisée inter filières, à l'image de celle créée par le monde de l'artisanat.
Autre sujet évoqué : l'implication de l'agriculture et en particulier, de la filière céréalière, dans l'organisation des nouvelles régions. Avec pour objectif, d'éviter un saupoudrage des aides et de favoriser des projets structurants autour de bassins de production.
Par ailleurs, le Conseil d'administration de l'UPVY, a décidé de s'engager auprès de la Côte d'Or, autour du projet *«Blé Objectif Protéine»*. Qui a pour perspectives, d'identifier les pratiques culturales expliquant la stagnation des rendements et la baisse protéinique des blés, en proposant des pistes de progrès. Dans un second temps, le projet vise à sensibiliser les acteurs politiques et institutionnels sur la problématique protéines, ainsi que de vulgariser les résultats obtenus, auprès des agriculteurs.

SANDRINE VATINELLE
ANIMATRICE UPVY

Agenda

10/03 Permanence APECITA
La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra jeudi 10 mars à la Chambre d'agriculture, 62 rue Guynemer à Auxerre.
Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Email : mel.dijon@apecita.com

Journées Portes Ouvertes MFR
Journées Portes Ouvertes dans les Maisons Familiales et Rurales de l'Yonne :
MFR de Gron : samedi 19 mars, de 10 h à 17 h
MFR de Villevallier : samedis 27 février, 19 mars et 9 avril, de 10 h à 17 h
MFR de Toucy : samedi 19 mars, 20 avril et 25 juin, de 10 h à 17 h

05 et 06/03 Salon Vins et Terroirs
Salon "Vins et Terroirs", organisé par le Rotary-Club, samedi 5 mars, de 12 h à 19 h et dimanche 6 mars, de 9 h à 18 h à la Salle Vaulabelle, à Auxerre. Entrée libre. (contact@rotary-auxerre.com)

04/03 Assemblée Générale de JA 89
L'Assemblée Générale des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, se déroulera vendredi 4 mars, à partir de 14 h, au Lycée Agricole de la Brosse Venoy, avec pour thème : "Réforme territoriale : la région dans le 2ème pilier de la PAC"

28/02 Bourse aux cartes postales, livres, timbres et vieux papiers
Rendez-vous dimanche 28 février pour la 38ème bourse aux cartes postales, livres, timbres et vieux papiers, organisée par le Club Cartophile de l'Yonne, en la Salle Vaulabelle, à Auxerre, de 9 h à 18 h. Avec pour thème cette année : les établissements postaux présents sur le département en 1918. L'exposition vous permettra d'en découvrir plus de 80.
Entrée 2 €, renseignements au 03 86 46 18 14



Crise agricole - Crise agricole - Crise agricole - Crise agricole -

Après le temps du fumier et des p

Producteurs, transformateurs, distributeurs, coopératives et négoces… Tous ont répondu à l'invitation lancée par la FDSEA et JA de l'Yonne et participé à une matinée de concertation pour tenter de trouver des solutions à la crise qui mine une grande partie des filières agricoles.

L'événement était d'importance et salué comme tel par l'ensemble des participants. Aux dires mêmes du président de la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier, c'était même une première à l'échelle du département, à la mesure de la crise que vit l'agriculture aujourd'hui : «les manifestations sont utiles et font même partie de notre savoir faire et quand les paysans sortent dans la rue, c'est signe d'un ras le bol général. L'action est encore nécessaire mais il faut aussi être dans le dialogue et la construction. On ne peut pas toujours être dans l'affrontement» Représentants des enseignes départementales de la grande distribution, producteurs, transformateurs, industriels, coopératives, négoces… Tous ont accepté de participer à cette matinée de dialogue organisée en un temps record, autour de deux tables rondes animées par le journaliste Thierry Bret et devant une centaine d'agriculteurs venus assister et participer aux débats. Une matinée qui a débuté en préambule par la visite de l'EARL Drothier, à Vincelottes. Installés en polyculture élevage ovin, Xavier et Philippe ont expliqué, chiffres à l'appui, leurs difficultés à dégager une marge nette suffisante, face aux cours en forte baisse depuis un an.



Ils étaient une centaine, réunis ce vendredi matin, à Vincelles, avec comme objectif, de trouver des pistes de réflexion pour l'avenir

Table ronde 1 : Le Constat

«Je crois qu'on peut s'entendre…»

Première table ronde de la matinée, pour dresser un constat de la situation. Autour de la table, des représentants de la Grande Distribution et de coopératives. Pour Julien Caillard, président de JA 89, il n'y a pas d'alternatives : *«il faut qu'on reparte avec des solutions, pas seulement des promesses, mais de vrais engagements. On parle de prix, de contractualisation, il faut que l'on parle aussi d'étiquetage et d'origine des produits. Il n'y a pas tant d'acteurs que ça, je crois qu'on peut s'entendre…»*

Laurent Chesney est éleveur porcin et représente la coopérative Cirhyo, venu témoigner de la réalité du terrain : *«une part du volume produit repose sur des cahiers des charges liés à des labels, mais la plus grosse partie reste quand même des produits de base peu ou pas différenciés. Espérons que cette réunion aide à mieux comprendre la globalité des actes de production et de vente car évidemment, les deux sont étroitement liés…»* A ses côtés, Kamel Ferrag, éleveur laitier, installé en Gaec dans le Tonnerrois et adhérent à Alysé : *«depuis 18 mois, le prix du lait est en baisse et la fin des quotas n'a fait que déstabiliser un peu plus les marchés. Pour 2016, nous n'avons aucune lisibilité, avec des prix établis mois par mois.»* La situation économique chez les éleveurs est de plus en plus difficile, et hypothèque pour certains, l'avenir même de leur exploitation : «*de nombreux arrêts sont déjà programmés, avec des conséquences au niveau environnemental, car les terres seront retournées et cultivées, faute d'animaux pour occuper les pâturages…»* Responsable de l'approvisionnement lait au sein de la fromagerie Lincet, Gaëlle France, rappelle le contexte mondial : «*aujourd'hui en surproduction, avec un marché russe fermé et des débouchés vers la Chine réduits de moitié*» Forte d'un marché de niches, avec des appellations AOC comme le Chaource et l'Epoisse, la fromagerie sénonaise a réussi à maintenir des prix rémunérateurs pour ses producteurs, en lien direct avec la valorisation des produits finis : *«65 éleveurs pour 35 millions de litres de lait collectés. En 2015, nous sommes parvenus à un prix de base de l'ordre de 340 €/tonne de lait, pouvant atteindre 365 €, en fonction de la qualité. Mais nous sommes une exception, du fait de nos marchés de niche. On se rend bien compte aujourd'hui que si nos producteurs ne sont pas rémunérés, on prend le risque de les voir disparaître. Et s'ils disparaissent, il n'y a plus de fromagerie. A un moment donné, c'est du donnant/donnant, il faut que tout le monde l'entende…»*



Jean-Marc Krebs, directeur de 110 Bourgogne et Laurent Chesney, éleveur porcin



Cyriaque Jourdhier, directeur de l'enseigne Cora de Monéteau



Philippe Tournand, directeur de la SICAVYL, à Migennes Monéteau

«Tout est réalisable, c'est une question de volonté»

Les exploitants céréaliers ne sont pas épargnés. Situé en zone intermédiaire, le département, depuis plusieurs années, n'est passé à côté d'aucun aléa climatique : gel, sécheresse, inondation, germination… Avec pour conséquence une incidence directe sur les prix,

Crise agricole - Crise agricole - Crise agricole - Crise agricole -

oneus, le temps de la conciliation

Table ronde 2 : L'Avenir

«Chaque maillon a son importance»

Seconde table ronde de la matinée, avec en toile de fond les perspectives pour l'avenir. Pour Sophie Ruzé, dirigeante de la société de négoce de céréales du même nom, l'une des solutions ne peut passer que «par des contrats où l'on prend e*n considération le coût de production de l'agriculteur, le prix de revient de l'industriel, de manière à réussir à faire en sorte que en dehors de toute évolution des prix et des fluctuations, chacun gagne sa vie…»* Lucide aujourd'hui sur le rôle joué par des entreprises comme la sienne : *«si notre vocation est d'assister techniquement les agriculteurs engagés en grandes cultures, de sorte de leur permettre de produire le mieux possible, en période de crise, nous jouons aussi le rôle de banquier, il faut bien appeler les choses par leur nom…»* Patron du groupe Schiever installé à Avallon, Vincent Picq plébiscite ce style de réunion : *«il nous faut continuer à discuter ensemble car nous sommes tous des maillons de la chaîne et chaque maillon a son importance. Il n'y aura peut-être pas de solutions immédiates, mais au moins des pistes…»* Achetant pour ses magasins de 150 à 200 bovins par semaine et revendiquant des fournisseurs locaux ou pour le moins régionaux de par sa filière *«Bourgogne Franche-Comté»*, il émet une idée : *«pourquoi pas une TVA sur la viande, connectée, si c'est légal, avec les tonnages vendus et reversée aux filières. Tout le monde devrait ainsi la payer, mais demander à un acteur spécifique d'acheter moins cher que ses concurrents, on n'est plus dans le marché, ce n'est pas possible !»* Dénonçant dans le même temps la classification sur la viande apparue dans les gondoles : *«les 3 étoiles aujourd'hui, c'est de la c…! On dit que la viande 3 étoiles est meilleure que la 2 étoiles, sans préciser si c'est de la race à viande ou race laitière, c'est du non sens !»*

Éleveur dans l'Avallonnais, Damien Commaille est en colère et le débat s'enflamme : *«quid de la valeur ajoutée que vous avez empochée en haut, jamais redescendue vers la base. Pourquoi n'avoir jamais été transparent par rapport à l'élaboration des prix !»*



Les présidents Letellier et Caillard, se sont dits convaincus que l'affrontement peut aussi laisser place parfois au dialogue et à la construction



Au micro, Jérôme Chaufournais, patron du Centre Leclerc d'Auxerre, entouré de Vincent Picq du Groupe Schiever et de Christian Collombat, de «*Bourgogne Produits Frais*» (de gauche à droite)

«Des perches tendues, il faut s'y accrocher…»

Responsable de l'entreprise *«Bourgogne Produits Frais»*, spécialiste de l'approvisionnement auprès de la restauration hors foyer, Christian Collombat en dénonce les limites : *«40 % de notre business sont réalisés à partir d'appels d'offre fixés par l'État, avec des révisions de prix «cacahuètes» et des obligations de vendre au même prix pendant 24 mois…»* Regrettant au passage que la Région et le Département ne l'aient pas accompagné au-delà de la première année de fonctionnement du partenariat mis en place autour de la viande charolaise. Patron du magasin Leclerc d'Auxerre, Jérôme Chaufournais ne voit *«aucun intérêt à tirer le marché vers le bas»* Revendiquant une inscription dans le tissu local, au plus près de ses clients et de certains de ses producteurs, le responsable de l'entreprise familiale créée en 1978 par son père, dénonce le fait d'être devenu au fil du temps une cible privilégié des agriculteurs : *«ça me choque ! Surtout quand on voit ce qui se passe ailleurs, dans des enseignes low-cost où l'on vend de la viande allemande ou d'ailleurs et qui passent à travers les mailles du filet…»* Représentant Capserval, Alain Renoux, revient sur la démarche engagée par la coopérative céréalière autour des blés CRC : *«avec une réelle notion d'engagement vis-à-vis des producteurs, assurés en retour d'un prix déterminé au départ. Une contractualisation qui le récompense en fonction de l'effort mené. La base, elle est là !»* Éleveur laitier, adhérent au groupe Sodiaal, Nicolas Beck a rappelé quelques chiffres : *«on frôle avec la transformation du lait en Bourgogne les 3 000 emplois, un sacré poids économique ! On est du durable mais pour le rester, il faut que les prix soient maintenus même si le moins disant est toujours attirant…»*

La montagne aura t-elle accouché d'une souris ou sommes nous à la veille d'un véritable travail coopératif entre tous les maillons de la chaîne, l'avenir le dira. A l'heure du bilan de la matinée, Julien Caillard se veut confiant : *«on va se mettre au boulot. Il y a des perches de tendues, il faut s'y accrocher ! C'est bien de survie dont on parle aujourd'hui. Certes, les propositions faites, restent insuffisantes, mais c'est un premier pas…»* Le changement opéré sera long, souligne Francis Letellier et doit s'accompagner de contractualisation, *«un mot longtemps tabou en agriculture. Aujourd'hui, il faut être clair, on ne peut plus produire sans s'occuper de la destination de nos produits…»* Revendiquant lui aussi de la transparence : *«à nous aussi d'ouvrir nos fermes de temps en temps, d'expliquer ce qu'on fait pour produire et produire bien…»* Gagner sa vie aujourd'hui ? *«C'est pas compliqué ! C'est un produit, un volume, un prix moins les charges, c'est facile à comprendre !»*

Dominique Bernerd

Accusé par des éleveurs présents dans la salle, de non transparence sur les prix, le directeur général de la Sicavyl, Philippe Tournand s'insurge en faux: *«je vous rappelle que nos prix d'achat sont diffusés toutes les semaines dans la presse nationale et sont à la disposition de tous. Des prix d'achat réels ! Je ne connais pas beaucoup d'entreprises où le prix d'achat est diffusé ainsi auprès de ses clients.»*



Henry Ragon, éleveur laitier installé en Puisaye



Nicolas Beck, éleveur laitier et adhérent au groupe Sodiaal

▸ Formations

Retrouvez notre offre complète de formations dans notre catalogue hiver 2015-printemps 2016 en ligne sur notre site Internet. Les programmes, tarifs et conditions de vente sont disponibles sur demande. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement au 03 86 94 28 48 - formation@yonne.chambagri.fr

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires :

Les Maec «systèmes»: une opportunité à saisir (polyculture élevage) ?
Formation de 2 jours vendredi 18 et vendredi 8 avril, avec Alysé et la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Contact : Catherine Bonin au 03 86 34 23 41 et Nadège Michelin au 06 58 01 93 47

Maîtriser le statut du fermage
Formation d'1 jour, vendredi 4 mars, avec Marie-Christine Bret et Sylvie Huyghe, de la Chambre Agri 89
Contact : 03 86 94 22 13

Mes couverts d'interculture : en faire un atout pour mon système de culture
Formation de 1,5 jours, vendredi 29 avril et une demi-journée en septembre 2016, avec Eric Bizot, de la Chambre Agri 89
Contact :
Eric Bizot au 03 86 64 45 64

Les chiffres clés pour gérer mon exploitation
Clarifier mes objectifs personnels et professionnels et identifier les atouts et contraintes de mon exploitation.
Mener une réflexion prospective pour décider des évolutions pertinentes.
Formation de 2 jours, lundi 14 et jeudi 17 mars, avec Emeline Richard et Cyrille Fournier, de la Chambre Agri 89
Contact : 03 86 94 28 41

LEGPA La Brosse

Un Brossard meilleur jeune berger de Bourgogne

Lycéen en classe de seconde au lycée La Brosse, Louis Clément de Givry s'est classé à la première marche du podium de la finale régionale des Ovinpiades. Un concours organisé par Interbev Ovins et l'ensemble de la filière ovine pour promouvoir le métier d'éleveur.



Outre Louis Clément de Givry, cinq autres candidats de La Brosse se sont classés dans le Top 30 de la finale régionale : Bastien Autret (5e) ; Maxence Angely (15e) ; Benjamin Bretagne (18e) ; Eponine Lelièvre (26e) ; Eva Perfetti (29e)

Fils et petit-fils d'éleveurs de vaches et brebis, Louis Clément de Givry a la passion des animaux bien ancrée dans les gênes familiaux. Une passion qui l'a conduit à participer à la finale régionale des Ovinpiades qui se déroulait sur la ferme du lycée agricole de Charolles. Bien lui en a pris, puisqu'à l'issue d'une épreuve très disputée, où pas moins de 132 candidats étaient en lice, issus d'une dizaine d'établissements d'enseignement agricoles bourguignons, il a remporté le premier prix. Se classant dans le même temps pour la finale nationale qui se déroulera le 27 février prochain, dans le cadre du Salon de l'Agriculture à Paris. Une compétition qui attire les vocations, avec pas moins de 300 élèves du lycée la Brosse prêts à aller concourir et il a fallu faire une sélection. Et dire, confie Audrey Ecale, son enseignante de zootechnie et agronomie, *«que Louis a failli ne pas être retenu, comte tenu de son jeune âge»* A 16 ans, il sera même le benjamin de la finale nationale à Paris.

Cette passion pour les animaux, il l'exerce depuis son enfance, sur l'exploitation familiale, à Germenay, dans la Nièvre, non loin de Corbigny. Un *«terrain de jeux»* qui lui a donné depuis longtemps l'occasion de s'entraîner à l'une des épreuves du concours, le parage : *«il fallait réussir à tailler les onglons en moins de 4 minutes, mais j'ai pris l'habitude d'y arriver en moins de 2 minutes»* Avec à la clé une note de 18 sur 20 ! Au programme également : l'évaluation de l'état de conformité de trois brebis, une épreuve sanitaire avec maniement de l'animal, une épreuve portant sur la génétique. Qui a particulièrement bien réussi au jeune nivernais, puisqu'il a décroché un 20 sur 20. Difficile de faire mieux ! Elève et enseignante remerciant de concert Yves Le Boulbin, technicien à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, pour son assistance : *«c'était la première année que l'on mettait en place l'enseignement de la génétique à La Brosse et apparemment, les explications données et l'entraînement à l'école vétérinaire de Champignelles nous ont bien aidés»*.

Aujourd'hui élève en classe de seconde générale et technique, le jeune *«Brossard»* a déjà en tête son futur cursus scolaire : *«un bac Stav, suivi d'un BTS Analyse et Conduite du Système d'Exploitation et peut-être derrière, enchaîner par un second BTS en productions animales»*. Pour l'heure, il cherche surtout à s'améliorer pour l'épreuve de quizz et de reconnaissance des races, couronnée *«seulement»* à Charolles d'une note de 12 sur 20. Pas moins de 38 candidats seront en lice le 27 février prochain. Venus de tout le territoire et notamment des Alpes et des Pyrénées. Louis sait déjà que la concurrence sera rude et veut se montrer prudent, même s'il vise une place dans les dix premiers : *«c'est pas comme si c'était contre la Nouvelle Zélande, mais quand même!»*

DOMINIQUE BERNERD

Alysé Une inauguration empreinte d'émotion

A l'issue de son Assemblée Générale, Alysé a inauguré ses locaux récemment rénovés et notamment sa nouvelle salle de réunion. Etienne Henriot, Président de la Chambre d'agriculture, à cette occasion, rappelé l'engagement des Chambres d'agriculture de l'Aube, du Loiret et de l'Yonne auprès d'Alysé. Pour le président de la coopérative, Alain Boulard, *«l'acquisition de ces bureaux est un moment fort dans l'histoire d'Alysé, gage de pérennité et d'ancrage sur son territoire»*. L'histoire, il en était également question lorsque Marc Belvalette a remis à Michel Delaunay, un trophée récompensant ses 13 années de présidence au sein de la Caiac. Enfin, c'est avec beaucoup d'émotion, qu'Alain Boulard a présenté le nom de la nouvelle salle de réunion *«André Laforge»*, du nom du Président de la Caiac de 1992 à 1999 et décédé accidentellement en 1999, au retour d'un Conseil d'administration. C'est en présence de Mme Laforge, de ses filles Anne et Florence et de son fils Jérôme, qu'une plaque a été dévoilée, gravant cet hommage poignant.

JEAN-LOUIS DECK
ALYSE



C'est en présence de la veuve et des filles d'André Laforge, ancien président de la Caiac, disparu tragiquement en 1999, qu'a été inaugurée la salle de réunion des nouveaux locaux d'Alysé, à Migennes.

Zone d'Activités
21360 PONT D'OUCHE
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
François GERBET
Siret 384 580 890 00026 - APE 281A - O.P.Q.C.B. A 80092 21 1309

Crise agricole

Marie-Guite Dufay à l'écoute du monde agricole

Face à la crise , les responsables professionnels de la Région Bourgogne Franche-Comté ont souhaité faire le point avec la nouvelle présidente de la Région. À l'occasion de cette première rencontre avec le monde agricole depuis sa réélection, de nombreux points ont été abordés avec la présidente. Tout d'abord, la crise agricole et les mesures d'urgence à prendre ont été transmises par la profession pour trouver des solutions opérationnelles et éviter une catastrophe économique pour de nombreuses exploitations. Puis, d'autres dossiers plus structurels ont fait l'objet de nombreux échanges.


Les responsables agricoles régionaux ont planté le décor et rappelé le poids économique de l'agriculture face à Marie-guite Dufay et Sophie Fonquernie.

L'agriculture un secteur stratégique majeur

Au préalable, il est important de planter le décor : Francis Letellier, vice-président de la FRSEA, a rappelé le poids du secteur agricole dans cette nouvelle région : *«les actifs agricoles représentent cinq usines Peugeot de Sochaux, soit 4 % des emplois sans compter l'agroalimentaire. La surface agricole de la région est équivalente à la surface agricole des Pays-Bas, mais nous sommes loin derrière au niveau de la production, nous proposons une stratégie de croissance durable avec un revenu décent pour les producteurs»*.

Identifier les leviers d'action régionaux pour faire face à cette crise

Mais face à la crise, il y a urgence, Bernard Lacour , président de la FDSEA de Saône-et-Loire a présenté la situation de la filière viande bovine *«actuellement, nous perdons 240€ par animal, si rien ne bouge, la pérennité est menacée dans de nombreuses exploitations en vaches allaitantes, avec des prix de vente inférieurs aux coûts de production. Au-delà de cela, nous attendons votre soutien pour la validation de l'IGP Charolais de Bourgogne par la commission européenne. Mais la profession souhaite un soutien en particulier pour la restauration hors foyer et les commandes publiques»*. Philippe Monnet insiste : *« un projet de convention conforme à la réglementation et sur le bureau de la préfète de Région, nous demandons un appui de la Région sur ce dossier. Les enfants dans les cantines doivent pouvoir manger tous nos produits y compris du Comté»*. Marie-Guite Dufay s'engage à concrétiser ce projet avec les services de l'État lors d'une prochaine réunion prévue début mars sur les filières en crise.

Un contrat de filière pour le lait standard

Pour ce qui est du lait standard, la situation est aussi préoccupante, les producteurs de lait vendent à perte depuis plusieurs mois. Sylvain Crucerey, président de la FDSEA de Haute-Saône, explique la situation : *«les producteurs sont découragés, le prix d'un litre de lait est équivalent à une cigarette pour le producteur et à deux quand il est vendu en grande surface ! Aujourd'hui, les régions sont en relation directe avec la commission européenne. Aussi, nous vous demandons d'appuyer notre demande sur la nécessité pour l'Europe de disposer de réels outils de régulation des marchés agricoles et de mettre en place, rapidement, des mécanismes pour venir en aide aux agriculteurs en difficulté»*.

«Au niveau régional, nous vous demandons de mettre en place un contrat de filière pour le lait standard» indique Frédéric Perrot, président de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté.

Impossible de parler des secteurs en crise, sans évoquer la filière céréalière, Boris Verne, président de JA de Franche-Comté, rappelle la perte de revenu pour ce secteur en particulier dans les zones à faible potentiel : *«nous demandons que le secteur céréalier puisse bénéficier du plan d'urgence. Pour la région nous souhaitons qu'elle soutienne les innovations pour apporter de la valeur ajoutée aux agriculteurs comme les filières semences, soja, chanvre»*.

Boris Verne aborde ensuite le dossier installation transmission : *«nous vous demandons de poursuivre une politique d'installation volontariste»* . L'adaptation des critères d'attribution sera réétudiée avec Sophie Fonquernie, vice-présidente déléguée à l'agriculture.

«Même si le secteur viticole est moins concerné par la crise hormis le secteur Beaujolais, des actions sont à conduire en matière de recherche développement, en particulier le dépérissement de la vigne» poursuit Michel Renevier , vice-président de la Chambre régionale d'agriculture.

Un conventionnement avec les départements pour les interventions économiques

Enfin, le dossier emploi est présenté par Denise Yoder, Présidente de la FDSEA du Territoire de Belfort : *«le secteur agricole développe ses propres initiatives innovantes pour maintenir l'emploi en milieu rural, on souhaiterait avoir le soutien de la région pour les services de remplacement et le développement des groupements d'employeurs»*.

Après plus de deux heures d'entretien, Frédéric Perrot, conclut et rappelle les priorités professionnelles, la structuration des filières, les investissements productifs et l'investissement dans les ressources humaines.

Marie-Guite Dufay est intéressée par les initiatives dans le domaine de l'emploi, elle souhaite pouvoir conventionner avec les départements pour leurs interventions dans le domaine économique et en particulier agricole.

Les représentants de la profession seront vigilants pour la concrétisation de mesures opérationnelles en particulier lors de la révision du programme de développement rural régional (PDRR) et les actions prioritaires financées par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

La deuxième rencontre programmée début mars avec madame Christiane Barret, préfète de région aura pour objectif de finaliser les mesures d'urgence à prendre pour les secteurs en crise.

COMMUNIQUÉ FRSEA BFC


Francis Letellier et Frédéric Perrot, respectivement vice-président et président de la FRSEA proposent «une stratégie de croissance durable avec un revenu décent pour les producteurs.



Bourgogne Franche-Comté

Réunion régionale des éleveurs de porcs



Mardi 9 février s'est tenue à Bretenières une réunion régionale des éleveurs de porcs. Les éleveurs bourguignons avaient invités leurs homologues Francs-Comtois pour organiser ensemble le fonctionnement de la grande région. Si en Bourgogne, il existait une section régionale, ce n'est pas le cas pour les Francs-Comtois.

Les éleveurs ont décidé ensemble d'un fonctionnement régional pour les années à venir :

- ils se rencontreront une fois par an
- un bulletin d'information régional sera édité pour informer les éleveurs des actualités régionales en lien avec leurs productions.

Les réunions régionales restent un véritable lieu d'échange entre producteurs des différents départements. Elles permettent de se positionner dans une *«régionalisation»* qui prend de plus en plus de compétences (plan de compétitivité, mesures agro-environnementales et climatiques....).

La Fédération Nationale Porcine était également conviée à la réunion, elle était représentée par Caroline Tailleur (directrice) et Jeff Trébaol, vice-président et éleveur dans le Finistère.

La FNP a présenté une rétrospective de la situation 2015, une année compliquée pour les éleveurs.

La FNP a également présenté ses axes de travail pour 2016 : la contractualisation, le combat pour l'inscription de l'origine des viandes sur les produits transformés. 25% de la viande porcine est étiquetée avec l'origine, principalement sur les produits frais. Il reste donc un gros travail à accomplir sur les produits de salaison ! Ces points seront largement débattus l'ors de l'AG de la FNP qui se tiendra cette année dans le Doubs les 8 et 9 juin.

COMMUNIQUÉ

Rencontre

«Beaucoup de métiers autour de l'agriculture»

Coline Ponnelle, élève de Troisième au collège d'Arnay-le-Duc, vient d'effectuer un stage de trois jours à Terres de Bourgogne.



La jeune stagiaire, devant la Maison de Bretenière.

■ **Pourquoi avoir choisi ce stage ?**

«Je devais trouver une entreprise d'accueil pour effectuer un stage d'observation en milieu professionnel. C'est la première fois que j'allais mettre les pieds dans une entreprise, une première expérience pour moi. Je ne connais pas encore mon futur métier. Un test réalisé à l'école, avec différentes questions, m'a conduite au journalisme !».

■ **Quelles ont été vos impressions en arrivant à Bretenière, là où sont basés les locaux du journal** ?

«Je ne connais pas beaucoup l'agriculture même si j'habite en milieu rural. Je ne pensais pas qu'il existait autant de métiers et de spécialisations dans ce domaine. Beaucoup de personnes travaillent pour les agriculteurs et dans toutes les productions».

■ **Que pensez-vous de l'organisation du journal ?**

«Il existe différentes étapes bien précises dans la création du journal. Elles ne se résument pas à la rédaction d'articles. Des personnes reçoivent les éléments pour effectuer la mise en page. Il y a aussi les publicités, les annonces légales... Derrière ces métiers, il y a une véritable entreprise avec des secrétaires, une comptable, un directeur.... Les contacts entre employés sont nombreux, le travail est réalisé en équipe».

■ **Dans quels domaines se sont dirigés vos camarades de classe ?**

«C'est très varié. Plusieurs d'entre eux sont allés chez un vétérinaire, car c'est le métier qu'ils souhaitent faire plus tard, d'autres les ont même suivis par simple curiosité. Certains sont allés dans une clinique, chez un architecte, en cuisine... D'autres élèves voulaient se rendre dans une école car ils veulent devenir professeurs. Cette idée leur a été refusée mais c'était trop ressemblant de leur quotidien au collège, le but de ce stage était aussi de voir autre chose».



Engraissement

Diminuer les achats d'aliment avec de l'herbe enrubannée ou ensilée

L'introduction d'une part importante d'herbe dans la ration des animaux en engraissement permet le maintien de performances zootechniques élevées.

« Pour faire face à la volatilité des cours des différentes matières premières alimentaires, la valorisation des surfaces en herbe permet d'augmenter l'autonomie alimentaire, en diminuant les achats d'aliments. Nous avons réalisé une synthèse qui porte sur les essais zootechniques de vingt-deux régimes alimentaires d'engraissement de génisses et de jeunes bovins, de races charolaise et limousine, menés entre 2009 et 2015. L'objectif est de préciser les niveaux de performances technico-économiques des rations introduisant de l'enrubannage ou de l'ensilage d'herbe (graminées ou prairies permanentes, luzerne, multi-espèces, graminées et légumineuses) par rapport à des rations témoins à base d'ensilage de maïs ou à des rations sèches à base de céréales et tourteaux », expliquent les auteurs de l'étude (1). Des comparaisons de coûts alimentaires sur plusieurs années ont également été effectuées. Ces essais ont été conduits par les stations expérimentales d'Arvalis - Instituts du végétal de la Jaillière (44), de Saint Hilaire en Woëvre (55) et des Bordes (36).

Réduction de la quantité de tourteaux

Toutes races confondues, les croissances et durées d'engraissement des jeunes bovins (JB) observées avec des régimes à base d'herbe sont identiques à celles observées avec les rations sèches témoins, à base de concentrés avec de la paille. Le constat est identique pour les génisses. Avec des rations à base d'herbe, les ingestions des génisses augmentent peu, tandis que les densités énergétiques sont nettement inférieures aux régimes témoins en ration sèche.

« Par contre, l'introduction d'enrubannage ou d'ensilage d'herbe à hauteur de 35 % en matière sèche dans les rations à base de maïs allonge la durée d'engraissement des JB de 21 jours, tout en conservant des performances de croissance élevées (1419 g/j). La baisse de croissance par rapport aux témoins est de 128 g/jour sur la durée d'engraissement. Les consommations de tourteaux diminuent peu et les consommations en céréales augmentent. Avec l'ajout d'herbe dans la ration, les densités énergétiques des rations étudiées ont été significativement inférieures par rapport aux témoins. » Le coût alimentaire des rations JB est donc augmenté de 34 € en moyenne avec l'ajout d'herbe dans les rations à base de maïs fourrage. Mais dans le cas de rations à base d'herbe comparées aux témoins maïs fourrage, les fluctuations interannuelles sont réduites de 25 %.


C.DELISLE

Fluctuations interannuelles réduites

En ration sèche, le coût alimentaire est de 482 € en moyenne pour les témoins, contre 454 €pour les rations avec de l'enrubannage à hauteur de 35 % de la ration. La variation du coût alimentaire inter-campagnes est limitée à 120 € contre 143 € pour les témoins. Pour les JB engraissés en ration sèche avec herbe, les coûts alimentaires sont inférieurs aux témoins dans 30 cas sur 40.

« Pour les génisses limousines, les coûts alimentaires sont systématiquement inférieurs avec des rations à base d'enrubannage par rapport aux coûts des régimes témoins. Les coûts alimentaires d'engraissement à l'herbe des génisses charolaises sont en revanche toujours plus conséquents (en moyenne de 28 €) malgré un coût de la ration journalière moins élevé que pour le témoin en ration sèche. »

« L'introduction d'herbe de bonne qualité dans la ration des JB entraîne une diminution du coût alimentaire des rations sèches et stabilise les variations inter-campagnes du coût alimentaire d'une ration à base de maïs fourrage. L'herbe dans une ration sèche de JB à base de céréales, tourteau et paille permet de réduire fortement les consommations de concentrés, sans impacter les performances de croissance. Pour évaluer l'impact de l'introduction d'herbe dans une ration d'engraissement sur son coût alimentaire, l'attention devra être portée principalement sur le prix des céréales pour les rations à base de maïs fourrage et sur le prix des tourteaux pour les rations sèches. »

Quels que soient les types de rations et les races, l'introduction d'une part importante d'herbe dans la ration des animaux en engraissement maintient des performances zootechniques élevées et permet de réduire les variations interannuelles du coût des rations d'engraissement.

C. DELISLE

Source : Rencontres recherche ruminants 2015.

Attention à l'effet temps

Dans le cas où l'introduction d'herbe allonge la durée d'engraissement, bien que le coût alimentaire ne soit pas toujours fortement augmenté, «*d'autres charges telles que le temps de travail, les frais de distribution de rations supplémentaires, la diminution du taux de rotation de l'atelier peuvent limiter l'intérêt d'un haut niveau d'introduction d'herbe dans une ration à base de maïs fourrage*». Les niveaux requis de densité énergétique et azotée des rations d'engraissement étant élevés, l'obtention d'un enrubannage ou d'un ensilage de très bonne qualité est essentielle pour maintenir les performances techniques et économiques. «*Dans ces conditions, compte-tenu des faibles tonnages récoltés, les charges (en euros/tMS) de main-d'oeuvre et de mécanisation liées à la récolte restent plus importantes que pour des récoltes à des stades plus avancés*».

Chronique ovine

Des méteils en grains peu riches en azote

L'objectif des méteils en grains est d'obtenir un aliment concentré riche en azote tout en économisant des intrants (désherbant, fongicide…)

Mais les proportions du mélange de céréales et de protéagineux semés ne sont jamais les mêmes que ceux du panachage de graines récoltées. Et la récolte 2015 est, en général, relativement pauvre en protéagineux.

Ainsi, les taux de matière azotée dépassent rarement 13 % d'après les résultats des analyses. De l'azote sous forme de tourteaux, de protéagineux ou bien de fourrages de légumineuses est donc obligatoirement à ajouter à la ration des agneaux finis en bergerie.

Évaluer la valeur alimentaire

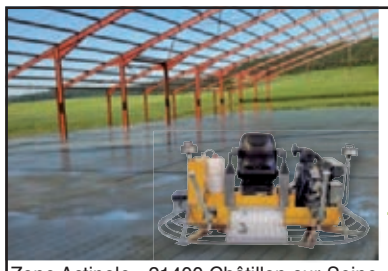
Si la valeur énergétique de ces mélanges n'est jamais un facteur limitant (environ 1 UFV par kg brut sauf si la proportion d'avoine est importante), estimer la valeur azotée est un préalable pour établir la ration. La méthode la moins onéreuse consiste à séparer tous les constituants d'un échantillon puis d'en calculer la proportion. A partir des tables de valeur alimentaire INRA, la valeur azotée est ainsi simple à déterminer. Les résultats d'une analyse réalisée par un laboratoire d'analyses sont bien sûr plus précis à condition d'envoyer chaque constituant à part et non le mélange. Pour en savoir plus sur le calcul des rations pour agneaux, vous pouvez consulter la fiche technique du Ciirpo *«les grands principes pour calculer une ration pour agneaux de bergerie»* sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr.


La proportion de chaque constituant est très variable

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ELEVAGE/ CIIRPO

UCC Rendez-vous le 24 février à Créancey (21)

L'Union Charolais Croissance organise sa vente aux enchères mercredi 24 février à partir de 14 heures au pôle agricole de Créancey. La station ouvrira ses portes à partir de 10h00. La vente aux enchères à la palette débutera à 14h00, les mises à prix varieront de 2 350€ à 2 600€ en fonction des niveaux génétique et morphologique des bovins. Cette année, l'entrée a eu lieu début octobre pour une période de contrôle du 2 novembre au 25 janvier. Quarante mâles ont été évalués, issus de 26 élevages naisseurs (Côte d'Or, Saône-et-Loire, Nièvre et Haute-Marne) et 21 lignées paternelles différentes. Trente animaux ont été retenus. C'est une nouveauté, les animaux évalués ont également été génotypés par l'outil GD Scan proposés par Gènes Diffusion. Avant la vente, des visites sont possibles sur rendez-vous en téléphonant au 03 80 90 68 81. Renseignements - Catalogues - Prédicteurs génomiques consultables sur le site HYPERLINK "http://www.charolaiscroissance.fr/"www.charolaiscroissance.fr. Contact : Audrey Camus au 06 10 11 37 63.


Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - contact@vmat-dallage-chape.fr

V·MAT Construction
Dallage Béton
Batiments d'élevage - Stockage - Viticole
Nombreuses références
Secteur 21
M. STRAUB 06 83 41 72 77
Secteurs 58 et 89
V. UREK 06 80 47 34 55

Équidés

Nouvelles règles d'identification

Depuis le 1er janvier 2016, le signalement graphique est systématique pour toute nouvelle identification. La pose de boucles auriculaires n'est plus possible pour les chevaux de trait.



Le nouveau règlement européen prévoit l'exclusion définitive de la consommation humaine des équidés dont le document d'identification n'est pas émis dans les 12 mois suivant leur naissance, sans dérogation possible.

Le règlement européen 2015/262 relatif à l'identification des équidés est entré en vigueur le 1er janvier 2016. Il impose désormais la présence de trois éléments sur le document d'identification des équidés : un signalement descriptif, un signalement graphique et un transpondeur. «*C'est une nouveauté importante, signale le Sire (système d'information relatif aux équidés), le signalement graphique devient obligatoire pour tous les animaux à la première identification. Que l'équidé soit de race, d'origine non connue, destiné au loisir, à la compétition, aux courses ou à la filière bouchère.*» Il est maintenant systématiquement réalisé par l'identificateur en même temps que la pose de la puce pour identifier l'animal. Le signalement descriptif, codifié par l'identificateur sur le terrain, est supprimé. Il sera déduit du signalement graphique par le Sire lors de la saisie du formulaire d'identification terrain pour les équidés autres que les équidés de course et les ânes. Pour la filière trait, la réalisation du signalement graphique étant maintenant obligatoire, la pose du transpondeur sera faite en même temps, et la pose de bouton auriculaire par l'éleveur sur le poulain de trait ne sera plus possible.

Améliorer la traçabilité de l'identification

Ce règlement européen fait suite aux crises liées à la viande de cheval. Ses objectifs sont d'assurer la sécurité du consommateur via une meilleure traçabilité de l'information relative à la chaîne alimentaire, et d'améliorer la traçabilité de l'identification via la mise en place de bases de données centrales dans chaque État membre. Il met aussi en place de nouveaux modèles de documents d'identification sécurisés. Il n'y a pas de rétroactivité de ces modalités, il n'est donc pas nécessaire de réaliser un graphique sur les documents d'identification déjà édités.

Autre changement, depuis le 1er janvier, le périmètre de la validation et de la certification d'identité évolue. La certification préalable à l'enregistrement à la fédération française d'équitation ou à la société hippique française pour la compétition est supprimée. La venue d'un identificateur à partir des 12 mois de l'équidé reste d'actualité pour les chevaux de course et éventuellement pour la reproduction, selon les races.

Le document d'identification doit être émis dans les 12 mois suivant la naissance

Le nouveau règlement européen renforce les obligations de traçabilité du statut d'un équidé vis-à-vis de la consommation humaine. Il prévoit notamment l'exclusion définitive des équidés dont le document d'identification n'est pas émis dans les 12 mois suivant leur naissance, sans dérogation possible. En cas d'exclusion de la consommation humaine, il est maintenant obligatoire d'en informer la base de données centrale soit via le détenteur, par transmission d'une copie du feuillet médicamenteux complété, soit via le vétérinaire, grâce à une application internet.

Les équidés importés doivent être enregistrés au Sire sous deux mois. Selon la race, le type de passeport et leur utilisation, leur identité devra ou non être confirmée par un identificateur via une validation ou une certification d'identité.

Virginie Quartier

Changement de tarifs

"Les coûts liés à ces évolutions devront être répercutés sur les tarifs des démarches Sire. Afin de répartir les charges entre les éleveurs et les propriétaires, le tarif de la carte d'immatriculation va être augmenté en 2016" explique l'IFCE. L'enregistrement obligatoire de tout changement de propriétaire sera de 7 euros pour une carte d'immatriculation internet et 23 euros pour une carte papier. En 2016 également, le carnet de saillie des chevaux de trait devient payant. Leur document d'identification devrait également le devenir. Une demande de subvention a été faite pour conserver la gratuité pour les éleveurs.





Téléscopiques

Articulé contre châssis rigide

La chargeuse articulée télescopique peut-elle contester l'hégémonie du chargeur télescopique ? Réponse après une confrontation sur le terrain.


Photo: L. Vimond

Contrairement à ce que laissent penser les ventes d'automoteurs de manutention sur le marché français, le chargeur télescopique n'est pas l'unique solution face au tracteur-chargeur. Très prisée dans certains pays comme l'Angleterre et l'Allemagne, la chargeuse articulée à bras télescopique peine à trouver sa place dans l'Hexagone. Afin de mieux appréhender les avantages et inconvénients des deux concepts, nous les avons mis à l'épreuve du terrain sur une exploitation de polyculture-élevage. Le choix des deux machines s'est basé sur les caractéristiques communes à l'une et l'autre, à savoir la puissance moteur, les performances hydrauliques et la transmission hydrostatique. Quant aux capacités de levage, si elles sont assez proches à la lecture des abaques, c'est une autre histoire à l'épreuve du terrain. Le gabarit plus imposant et la conception de la chargeuse jouent largement en sa faveur. C'est le contraire pour la hauteur de levage.

À l'épreuve du terrain

Difficile donc de se fier aux chiffres annoncés pour les chargeuses, comme le confirment les deux constructeurs du test. Quant aux prix, la chargeuse annonce souvent un surcoût de l'ordre de 15 à 20 % par rapport à un télescopique de motorisation équivalente. La présence de deux marques différentes n'a pas influencé notre comparatif qui s'est basé sur l'analyse des deux concepts de manutention, sans tenir compte des particularités propres à chaque marque. Les deux engins ont été jugés sur sept critères, à travers différents travaux : curage de stabulation, relevage de tas de fumier, manipulation de balles et de sacs d'engrais, transport et divers travaux de cour.

Si la chargeuse s'est montrée plus prompte en termes de vitesses de levage, le chargeur télescopique garde un avantage pour empiler les balles en hauteur. Pour ce qui est des dimensions, le chargeur se montre plus léger et plus compact que l'articulée.

Sur route, la conduite de la chargeuse demande une certaine habitude, mais la position haute, centrale, et le volume de la cabine rappellent les atouts du tracteur. Au curage de la stabulation, le gabarit et le point de pivot du bras sont à l'avantage de la chargeuse qui montre une poussée plus efficace. De plus, le fait de pouvoir déplacer latéralement le godet sans avancer ni reculer, juste en tournant le volant, est un atout supplémentaire lors de la vidange.

Enfin, pour ce qui est de la maniabilité, le gabarit compact du chargeur l'avantage. Mais l'articulation de la chargeuse lui procure malgré tout une bonne maniabilité, s'enroulant autour des obstacles : là où les roues avant passent, les roues arrière passent.

LA RÉDACTION MACHINISME

Weidemann
Quatre nouvelles chargeuses

Les deux chargeuses articulées LP et les deux articulées télescopiques LPT disposent d'une motorisation répondant aux normes Tier 4i avec FAP et EGR. Elles peuvent recevoir trois cabines et deux canopys différents. La cabine haute peut être dotée de deux portes ouvrant à 180°. Les deux autres cabines sont une version basse et une version confort disposant d'une console revisitée, d'un joystick ergonomique et, en option, d'une climatisation et de la troisième fonction pilotée sur le joystick.

Modèle : 3080 LP, 3080 LPT/4080 LP, 4080 LPT

Puissance : 49, 60 ou 75 ch/75 ch

Hauteur de levage : 3,35 ; 4,99m / 3,67 ; 5,08 m



Kubota
la solution
Manutention
Chargeur RT280


Tracteur Série M60
de 66 à 101 cv,
avec ou sans cabine
LUZY MOTOCULTURE - (Pascal Carnot) Luzy - 03 86 30 16 99

Nouvelle génération
Bobcat

TL 470
Votre concessionnaire Bobcat Agri
DE BRUIN
Vente et réparation de machines agricoles
Yonne - Cerisiers 03 86 96 20 08
Charny 03 86 63 09 13
Nièvre - Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26

JCB Huit télescopiques passent au Tier 4f



Photo: L. Vimond

Conservant les puissances et couples de leurs prédécesseurs, le moteur des chargeurs télescopiques 531-70 Agri, 536-60 Agri, 536-70 Agri, 536-70 Agri LP, 535-95 Agri, 550-80 Agri et 560-80 Agri accède à la nouvelle norme antipollution Tier 4f uniquement en ajoutant un catalyseur SCR, logé sous le capot sans impacter la visibilité latérale.
Le pack Smart Hydraulic permet une régénération de l'hydraulique pour avoir des mouvements rapides à bas régime, juste en exploitant la gravité. Ces chargeurs accèdent également de série au secouage de godet automatique et en option à une ligne hydraulique à plus grand débit (105 l/min, 190 bars) pour les gros besoins en bout de bras. Le nouveau mode Auto de la suspension de flèche désactive cette dernière à basse vitesse pour gagner en précision et se réactive au-delà de 4 km/h. En cabine, ces chargeurs intègrent un joystick sur l'accoudoir, de série sur la finition Super, en option sur les autres. Aussi, un bouton permet désormais de décompresser la ligne auxiliaire, tandis qu'un autre commutateur active ou désactive la coupure de la transmission en appuyant sur la pédale de frein.
Sur les autres chargeurs télescopiques, signalons l'arrivée d'une transmission powershift à quatre vitesses, la possibilité de passer en deux roues motrices, ainsi que le découplage possible de la transmission depuis la pédale de frein sur le 526-26 Agri Plus. Enfin, le 527-58 Agri Plus accède à une transmission hydrostatique à deux vitesses et à la commande Varispeed qui permet de gérer la vitesse de déplacement indépendamment du régime moteur. LV

Manitou Un télescopique hybride hydraulique

L'Eco-Booster est un dispositif d'hybridation basé sur la récupération de l'énergie hydraulique. Mis au point pour des chargeuses TP par le spécialiste des transmissions Dana, ce système a été adapté par Manitou sur un chargeur télescopique MLT 960 équipé d'une transmission hydrostatique grand angle (variation continue). Encore à l'état de prototype, l'Eco-Booster utilise des accumulateurs hydrauliques capables de monter à très forte pression pour récupérer l'énergie au niveau de la transmission lors des phases de freinage ou de sous-utilisation du moteur. L'énergie est ensuite restituée au système hydraulique, afin de réduire les efforts du moteur thermique ou d'offrir un surcroît de puissance ponctuel. Le constructeur annonce un gain de consommation de 15 à 25 % selon les utilisations. L'Eco-Booster s'accompagne par ailleurs d'une fonction Stop & Start, qui arrête et redémarre automatiquement le moteur thermique, le redémarrage étant assuré par la pompe hydraulique qui devient momentanément moteur en recevant l'huile des accumulateurs. M. P.



Photo: M. Portier

Gehl et Mustang Des chargeuses articulées de plus gros gabarit

Le groupe Manitou enrichit l'offre de ses marques Gehl et Mustang avec deux plus grosses chargeuses articulées. La Gehl 650 ou Mustang 608 embarque un moteur Yanmar de 62 cv et la Gehl 750 ou Mustang 708, un moteur Deutz de 74 cv. Ces motorisations conformes aux normes Tier 4i sont équipées d'un ventilateur réversible. D'un poids de 4 à 5 tonnes, ces chargeuses adoptent une cabine ou canopy de nouvelle génération. D'une largeur de 1,60 à 2 m, elles reçoivent des conduites hydrauliques rigides.



Photo: M. Portier

VOTRE PARTENAIRE DE MANUTENTION

DEMANDEZ une DÉMO d'un JCB 531-70 Tier4

Financement 3 campagnes à 0,99%
1ère échéance à 12 mois*

* Valable sur toute la gamme télescopiques et agrochargeurses jusqu'au 31/03/2016.
Sous réserve d'acceptation du dossier par JCB Finance.



SAV manutention spécifique

: Dans la gamme JCB AGRI, il y a 31 modèles et versions à châssis rigides et articulés, de 49 à 145 cv

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - 03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JCB AGRI La Puissance d'un Leader

Dieci Relance de l'Agri Star

La gamme de chargeurs télescopiques Agri Star adopte un moteur Kubota répondant aux normes Tier 4i (DOC + FAP). Le châssis est revu, permettant un gain de 15 cm d'empattement. La transmission hydrostatique dispose désormais d'une seule gamme, grâce à une pompe et un moteur de plus forte capacité. L'Agri Star adopte la spacieuse cabine des modèles supérieurs Agri Plus.
Modèle : Agri Star 40.7 ; 38.8 et 38.10
Capacité : 4 ; 3,8 ; 3,8 t
Hauteur de levage : 7,35 ; 8 et 10 m
Puissance : 114 ch Hydraulique : C.O. 170 l/min



Photo: M. Portier

OCCASIONS MANUTENTION
• MERLO P40.7 2006 4607 h
Moteur Deutz 140 cv suspension de flèche, homologation tracteur, fourches palettes
• MERLO P34.7 TOP 2006 4940 h
Moteur Deutz 120 cv, suspension de flèche, homologation tracteur, fourches à palettes
• MERLO P34.7 TOP 2009 4513 h
Moteur Deutz 120 cv, suspension de flèche, homologation tracteur, fourches à palettes
• MERLO P33.7 KT 2004 7700 h
Homologation tracteur, suspension de flèche, fourches à palettes, blocage AR
• MERLO P33.7 KT 2006 6822 h
Homologation tracteur, fourches à palettes, blocage AR
Ets MANIÈRE
Verrey/Salmaise
03 80 35 80 66

Bobcat 5 télescopiques TL


Photo: Bobcat

Avec le lancement en 2015 de deux nouveaux télescopiques compacts de 6 mètres : le TL358 et le TL358+, Bobcat a complété les modèles TL360, TL470 et TL470+ existants. Le modèle TL358+ existe également en version haut de gamme spécialement conçue pour le marché agricole, baptisée TL358+AGRI avec plusieurs fonctionnalités et équipements supplémentaires.
Ces trois modèles sont propulsés par le moteur diesel Deutz TCD 3.6 L4 Phase IIIB développant 100 CV à 2 300 tr/min.
Le TL358 affiche une capacité de levage maximale de 2,6 tonnes, contre 3 tonnes pour les modèles TL358+ et TL358+ AGRI. La hauteur de levage maximale des trois modèles est de 5,88 mètres avec des pneus de 24 pouces. Le système hydraulique est commandé par un manipulateur Bobcat unique, situé dans la cabine et relié à un bloc distributeur à débit variable pour permettre un partage du débit en fonction du choix de l›opérateur et de la nécessité de l›application. Ces machines sont compactes grâce à un châssis étroit qui leur procure une largeur de 2,10 m contre 2,30 m pour les modèles TL360 et TL470. Avec une hauteur de 2,10 mètres et une longueur de 4,50 m, un empattement de 2,80 m, ces machines offrent un rayon de braquage de 3,77 m.
Tous les modèles sont équipés d›une transmission hydrostatique entièrement automatique, avec une fonction d›approche pour une conduite souple et une variation continue de la vitesse jusqu›à 40 km/h (avec des pneus de 24 pouces) sans changer de vitesse. Les machines disposent par ailleurs d›un réalignement semi-automatique des roues lors du changement de mode de direction.
À l›intérieur de la cabine, un tableau de bord ergonomique avec un écran numérique et un manipulateur permettent d›accéder à plusieurs fonctionnalités de série ou en option : nouveau système SHS (Smart Handling System) qui permet d›ajuster la vitesse de mouvement de la flèche (levage, mouvement télescopique, inclinaison) en fonction du travail à effectuer, nouveau mode ECO qui maintient les performances hydrauliques optimales sans utiliser la pleine puissance du moteur, système FCS (Fast Connect System), qui permet de passer rapidement et facilement d›un accessoire hydraulique à l›autre à l›aide d›un système de libération de pression intégré.

Schäffer Deux nouveaux modèles


Photo: L. Vimond

La 6680 T est une chargeuse articulée télescopique qui succède aux 6370 T et 6390 T. Elle dispose de la spacieuse cabine des séries 9000 et d'un nouveau moteur Deutz répondant aux normes Tier 4i, juste avec un DOC.
Puissance de levage: 2,5 t
Hauteur de levage: 4,90 m

Bugnot Un Carolev à réglage mécanique


Photo: Bugnot

Le Carolev Frontal HY dispose d'une fourche à quatre doigts surmontée d'un bâti sur lequel est fixée une pince à balles déplaçable mécaniquement sur quatre positions.

Merlo Des modèles médium et compacts


Photo: Merlo

Le constructeur italien a intégré en 2015 deux modèles Turbofarmer Medium et Duty et deux Turbofarmer compacts. Bénéficiant de la conception modulaire des Turbofarmer 2, ces appareils disposent de la nouvelle cabine d'un mètre de large qui s'illustre par sa visibilité, ses nouvelles commandes et une climatisation repensée. La suspension de cabine exclusive à Merlo est disponible en option. Ces 4 appareils sont équipés, de série, du système breveté Merlo EPD (Eco Power Drive) en mesure de réduire les consommations (et donc les émissions de CO_2) de 18% et du système Fan Drive améliorant le nettoyage des filtres du radiateur.
Les deux modèles compacts TF 33.7 et le TF 30.9 disposent de 2 motorisations : 75 ch et 120 ch, toutes deux Euro 3B. Ces modèles garantissent des performances supérieures à celles de la gamme précédente : la portée maximale du TF 33.7 est augmentée de 100 kg (elle passe de 3200 à 3300 kg) et la hauteur maximale de levage passe à 7 mètres (contre 6 sur le P 32.6). La portée maximale du TF 30.9 est augmentée de 200 kg par rapport à celle du P 28.8 (de 2,8 t à 3 t) et la hauteur maximale est passe de 8 à 9 m. Le TF 33.7 et le TF 30.9 sont également disponibles dans la version L (LOW PROFILE), avec une hauteur de seulement 2 m tout en maintenant la même cabine que celle des modèles standards.
Les modèles TF 35.7 et le TF 33.9 Medium Duty ont été créés pour offrir un plus grand nombre de solutions que celui du modèle précédent en termes de portée (le TF35.7 garantit une augmentation de 3,4 t à 3,5 t) et de hauteur maximale de levage jusqu'à 9 m et une hauteur maximale ramenée à 2,25 m.

BOBMAN
RONDO DAN
POMI
3 FONCTIONS EN 1 PASSAGE
BALAYER - PAILLER - PASSER LE RABOT
(adaptable sur Télesco)
(ensilage ou paille)
AgriDis INTERNATIONAL A/S
DÉROULEUSE HE-VA
Foin - Paille - Balles enrubannées
ENRUBANNEUSE en continu
de balles rectangulaires
Jean-Michel Chenillot (Centre) Tel. 03 86 48 12 64 - Tel. 06 08 95 26 90 jmc@agridis.com
Thierry Chenillot (Centre Est) Tel. 04 50 44 28 88 - Tel. 06 08 97 59 88 tc@agridis.com

MF9407S Xtra
877€HT/mois
pendant 60 mois
- Moteur : 4 Cyl - 3,6l - 122 ch
- Changement de mode automatique
- Transmission hydrostatique
- Hydraulique dédié à la flèche : 190l/mn
- Suspension de flèche
- Pneus Michelin XMCL 460/70 R24
- 3,5t/7 m
Une conception de précision pour une maniabilité exceptionnelle et le meilleur de la manutention agricole
BEST ADN
MASSEY FERGUSON
«Exemple d'un financement en crédit-bail d'un télescopique MF 9407 S XTRA d'un montant de 65 000 € HT, 1er loyer de 20 % du prix de vente soit 13 000.00 € HT à la livraison suivi de 60 loyers mensuels de 877.00 € HT, le deuxième à 1 mois de la livraison. Valeur résiduelle de 100 € HT à 1 mois du dernier loyer. Coût total du Crédit bail : 65 720.00 € HT (hors frais d'enregistrement de 99 € TTC et assurances ADI). Conditions révisables sans préavis. Offre valable jusqu'au 31/03/2016 chez les concessionnaires participants à l'opération et sous réserve d'acceptation par AGCO FINANCE SNC - 41, Avenue Blaise Pascal - 60007 BEAUVAIS CEDEX - Société en nom collectif au capital de 4 724 400 € - 388 432 023 RCS BEAUVAIS»
AVENIR MOTOCULTURE
21 Arc sur Tille 03 80 63 07 77
21 Ménétreux-le-Pitois
BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles 03 86 38 97 09
ETS GATELLIER
58 Suilly-la-Tour 03 86 26 33 93
SARL MORTIER
21 Censerey 03 80 84 43 76
71 St Bonnet
71 Étang/Arroux

Claas Un Scorpion dans la classe des 5 tonnes



Photo: Claas

Avec le modèle Scorpion 7050, Claas a introduit pour toute la gamme une communication électronique transmission-moteur et comble en même temps l'écart entre les modèles 7044 et 7055 dans le segment de puissance supérieur, complétant la gamme avec désormais 8 modèles.

Le Scorpion 7050 propose une force de levage de 4,8 t et une hauteur de levage de 7 m. Il est entrainé par un moteur Deutz de 122 cv. Claas offre de série, sous le nom de Smart Roading, une réduction automatique d'environ 15% du régime du moteur diesel. Les Scorpion reçoivent la transmission hydrostatique Varipower, qui coordonne automatiquement et en permanence la vitesse et la force de poussée, et ce progressivement jusqu'à la vitesse maximale de 40 km/h. L'entrainement Varipower est complétée par une communication transmission-moteur basée sur un bus CAN qui garantit que le moteur diesel tourne en permanence et automatiquement à son niveau optimal. Cela se traduit par une consommation de carburant réduite et un faible niveau sonore.

Afin de lever des charges plus élevées tout en maintenant une grande stabilité, tous les chargeurs télescopiques ont été équipés d'un nouveau châssis avec un point d'articulation du bras télescopique très bas. Le Scorpion 9050 constitue le haut de cette gamme, avec ses 8,75 de hauteur de levage, ses 5,5 tonnes de capacité de levage et sa motorisation de 156 cv.

Massey Ferguson Jusqu'à 190 l/mn de débit hydraulique



Photo: Massey Ferguson

Massey Ferguson propose 4 modèles de télescopiques avec sa gamme MF 9000. Les MF 9305 XTra et MF 9306 XTra proposent une capacité de levage de 3 tonnes et une hauteur de levage à 5,80 et 6 m. Le MF 9305 Xtra, lancé en 2015, est plus compact grâce à un châssis de 2,10 m de large et une hauteur de 2,10 m (sur des roues de 20 pouces). Il propose une capacité de levage de 3 t et une hauteur de levage maximale de 5,80 m. Les MF 9407 XTra et MF 9407S XTra atteignent les 7 m pour une capacité de levage de 3,5 tonnes. Si les trois premiers modèles cités sont alimentés par un moteur 3,6 litres Tier 4i développant 100 ch, le MF 9407S XTra dispose quant à lui d'un moteur développant 122 cv. Le système hydraulique auxiliaire à centre ouvert offre un débit de 85 l/min jusqu'à 190 l/mn sur le MF 9407S XTra. Tous les modèles disposent de trois modes de direction sélectionnables : direction à deux roues, direction à quatre roues et marche en crabe. Le changement de mode se fait à l'aide du bouton situé dans la cabine.

Dieci 7 m de portée pour la chargeuse articulée T90



Photo: DR

Le constructeur a présenté à Agritechnica la plus puissante de ses autochargeuses, rivalisant avec la portée des chargeurs télescopiques. L'Agri Pivot T90 se démarque par son gabarit, plus imposant, et par ses performances accrues. Aux choix, le bras de levage renforcé est disponible en deux versions : la première, standard, bénéficie de deux éléments, pour atteindre une hauteur de levée maximale de 5,80 mètres. La seconde, en trois éléments, atteint quant à elle 7 mètres. Côté motorisation, l'Agri Pivot T90 reçoit d'un bloc FPT développant 154 ch, répondant aux normes antipollution Tier4 Final via un dispositif SCR. La puissance est transmise aux roues par l'intermédiaire de la transmission hydrostatique VS EVO2. Elle est conçue pour atteindre une vitesse élevée sur route de 40 km/h, tout en maintenant une puissance de traction élevée. Un embrayage multidisque à bain d'huile débraye, le cas échéant, l'un des deux moteurs hydrauliques, tout en maintenant le plus haut niveau d'efficacité du système.





PM - PRO

De bonnes affaires lors des premières journées de l'occasion

Les 22 et 23 janvier derniers, PM-PRO a organisé une grande première régionale : deux journées de l'occasion sur son site de Feuges qui ont réuni une belle gamme de matériels, dont 77 tracteurs, 14 moissonneuses batteuses et 26 pulvérisateurs.



De bonnes affaires à proposer aux agriculteurs de la région suite aux retours de la loi Macron ; une initiative qui existe déjà dans d'autres domaines, tel celui de l'automobile, et qui connaît un succès certain; une période de soldes pour les magasins d'usine à quelques kilomètres du site de Feuges : telles sont les trois raisons principales qui ont conduit Philippe Miguaise, dirigeant de PM-Pro et son équipe à organiser les 22 et 23 janvier derniers deux journées spéciales de l'occasion avec en avant première la matinée du vendredi 22 janvier réservée à ses clients. Philippe Miguaise rappelle : *«les agriculteurs de la région ont utilisé le dispositif fiscal de soutien à l'investissement de la loi Macron pour renouveler du matériel plutôt récent. Cette opportunité a été accompagnée de reprises qu'il nous a semblé intéressant de proposer à la vente rapidement dans la région en créant une animation. C'est ainsi que nous avons eu l'idée d'organiser deux journées de l'occasion en ce début d'année. L'idée n'est pas nouvelle puisque cette initiative existe déjà dans le secteur de l'automobile, mais nous l'avons aussi associée à un autre évènement : celui des soldes des magasins d'usines à Troyes, qui sont distants de quelques kilomètres de notre site de Feuges. Ainsi, pendant que monsieur pouvait prendre le temps de se renseigner sur le matériel que nous proposions, son épouse pouvait profiter des soldes des magasins d'usines».* Cette première prend aussi en compte le fait que la moitié du matériel d'occasion habituellement proposé par PM-PRO trouve preneur dans la région, l'autre moitié se répartit à peu prés à parts égales entre d'autres régions françaises et l'export, en particulier d'Europe Centrale et Orientale. Un marché qui explique aussi le fait que PM-PRO a mis en ligne sa liste de matériel sur le site www.agriaffaires.biz/pmpro . Pour assurer le succès de ces journées, PM-PRO avait aussi mis à disposition des visiteurs un banc d'essai pour tester les performances des matériels, il proposait aussi une animation soudure sans oublier une promotion sur laveurs haute pression et une restauration sur place. Quant aux matériels proposés, les professionnels disposaient d'une belle gamme de choix, en particulier 77 tracteurs, 14 moissonneuses-batteuses, 26 pulvérisateurs, 7 télescopiques. Une gamme dont ils ont profité avec des ventes et des intentions d'achat qui incitent l'équipe PM-PRO à renouveler cette opération.

F. NOEL

▶ Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères *Le PRO de la tôle*
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

L'Eleveur Bourguignon
CAGES À ÉCORNER ET ÉCORNEURS
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

AUDIT PERSONNALISÉ SUR VOTRE EXPLOITATION
CABINET D'EXPERTISE EN RATION MÉLANGÉE
CULTIVEZ VOTRE AUTONOMIE
avec votre consultant INDEPENDANT du Cabinet BDM®
Améliorez votre rentabilité avec les produits de votre ferme !
Thomas DROYER 06 23 94 08 90
thomas.ruminant@yahoo.fr

CHAPUIS Denis
Électricité générale
Placoplâtre - Peinture - Isolation
21390 FONTANGY
Tel. 03 80 84 38 71- Port. 06 81 90 12 01

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquetage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

CAMÉRAIL
Sur le terrain. Avec vous !
www.camerail.com
VIDEO SURVEILLANCE DES VELAGES
CONDITIONS DE MORTE SAISON
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Vie des entreprises

Exel s'offre l'Américain Apache et se sépare des semoirs Herriau



Apache

Le groupe Exel Industries renforce sa présence en Amérique du Nord avec le rachat d'ET Works, fabricant des automoteurs de pulvérisation de la marque Apache. Ce constructeur basé dans l'Indiana commercialise des appareils spécialement adaptés au marché américain. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 90 millions de dollars en 2015. Avant la chute du marché, son CA avait atteint 140 millions. Le groupe Exel compte développer la présence d'Apache dans le reste du monde en s'appuyant sur le savoir-faire et le réseau de distribution de ses marques (Agrifac, Berthoud, Caruelle-Séguip, Hardi-Evrard, Matrot, Tecnoma...) Représentant un chiffre d'affaires inférieur à un million d'euros sur un secteur qui n'est pas le coeur de métier du groupe, l'activité semoirs de précision Herriau ne représente plus un axe de développement pour le groupe Exel. Elle est revendue à son importateur belge Vallaey Landbouwmachines SA qui assurera désormais la construction et la vente des semoirs Herriau.

M. P.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 10/02/2016	Bourg-en-Bresse 16/02/2016	St Christophe-en B. 10/02/2016	National 10/02 au 16/02/16
Vaches viande (V)	U	-	-	3,96 €	3,94 €
	R	3,40 €	3,40 €	3,50 €	3,43 €
	O	-	3,00 €	-	3,03 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,00 €
	O	2,75 €	2,65 €	-	2,85 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,55 €
	P	2,33 €	2,30 €	-	2,29 €
Génisses VML	U	3,90 €	4,35 €	4,57 €	4,21 €
	R	3,70 €	3,70 €	3,74 €	3,58 €
	O	-	3,00 €	-	2,94 €
Taureaux VML	URO	-	2,40€	2,59 €	2,46 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 16/02/2016

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	2,96	-	
250-300 kg	-	2,98	2,87	
300-350 kg	-	2,79	2,70	
350-400 kg	-	2,71	2,61	
400-450 kg	-	2,60	2,51	
450-500 kg	-	2,54	2,37	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	2,51	
250-300 kg	-	2,64	-	
300-350 kg	-	2,52	2,38	
350-400 kg	-	2,46	2,36	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,44	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	2,24	-	
450 kg et +	-	2,32	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,52	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	2,00	1,74	-
5 -10 ans	2,41	1,89	1,67	-
+10 ans	-	1,73	1,64	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,20	1,89	

Bovins : 1211
Apports corrects. 93% de vendus.

BROUTARDS TAURILLONS : Les cours se stabilisent après quelques semaines de progression. La demande est suivie.

LAITONNES GÉNISSES 18 MOIS : La vente est un peu plus calme, **mais les cours sont reconduits**

VACHES GÉNISSES 30 MOIS : L'ambiance commerciales reste très tendue. le moral des engraisseurs reste bas face aux perspectives dans la viande et les acheteurs sont contraints de maintenir une pression forte sur les achats de maigre

NB : SICAFOME animera les ventes de la station génétique de Jalogny le 19/02 et de Creuzier le 26/02.

NB : La date de clôture d'annonces est fixé le vendredi soir à 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 15/02/2016

Bovins (336)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
205 à 400 kg	600 - 1020	2,41 - 2,91
405 à 560 kg	1020 - 1250	2,22 - 2,61
Taurillons d'herbe		
330 à 490 kg	-	-
405 à 480 kg	-	-
Laitonnes		
200 à 370 kg	500 - 890	2,26 - 2,87
Génisses		
350 à 420 kg (16-24mois)	-	-
530 à 640 kg (24-36mois)	1160 - 1360	2,06 - 2,18
Taureaux		
690 à 1175 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	880 - 1030	
Vaches entre deux	1070 -1240	
Vaches lourdes	1280 -1560	

Sorties plus importantes en routards et de meilleure qualité permettant un placement rapide à des tarifs femes avec seulement deux lots invendus.
En femelles l'amélioration des tarifs se confirme entraînant ainsi une vente globale.
En vaches maigres la présentation est de bonne qualité avec une vente plus rapide à des tarifs plus fermes surtout en jeunes maigres.

Bovins gras : 10
Vaches de viande : 3,64 à 4,26 kg de viande
Malgré une présentation de bonne qualité la demande est toujours en berne;

Prochain marché le lundi 22 février 2016 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 17/02/2016

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	nc	nc
350 à 400 kg	2,70	2,54
400 à 450 kg	2,52	2,45
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,52	2,36
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,99
Vaches		
- 5 ans	1,92	1,74
de 5 à 10 ans	1,83	1,63
+ 10 ans	-	1,48

Broutards Laitonnes : Plafonnement des cours dans les broutards de plus de 400 kg, meilleure demande en laitonnes de qualité.

Vaches-Génisses : L'approche de la mise à l'herbe permet une revalorisation des vaches maigres en particulier pour les bêtes d'un bon gabarit.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 16/02/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,75 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,70 €	2,50 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,45 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,45 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,35 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,40 €	2,25 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,80 €	2,45 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,60 €	2,25 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	2,05 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,25 €	2,05 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,15 €	2,00 €	-

Tendance : Vente calme.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 08/02/16 au 14/02/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,65 €	-
350 kg	-	2,55 €	-
400 kg	-	2,48 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,35 €	-
500 kg	-	2,23 €	-
Femelles 6-12 mois		-	
270 kg	-	2,38 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,21 €	-

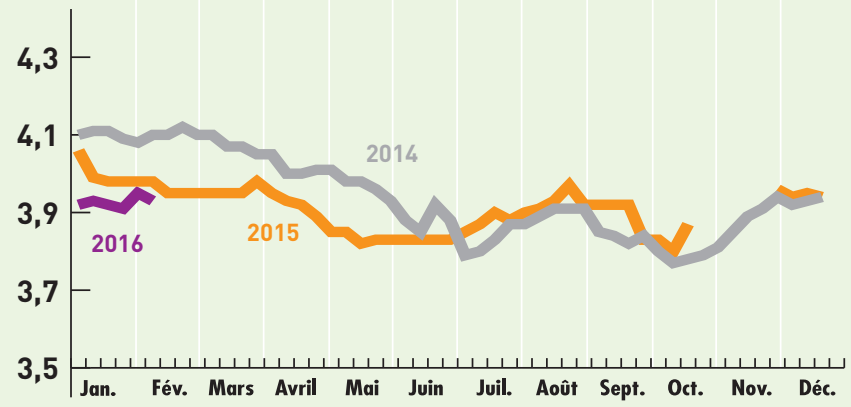
Tendance :
Marché équilibré.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations Bassin Centre-Est du 08/02/16 au 14/02/16

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,95 €	3,743€	-			
Races mixte		-	3,51 €	3,50 €	3,49 €	3,42 €	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	2,91 €	2,75 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	3,98 €	3,86 €	3,78 €	3,38 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,99 €	3,84 €	3,76 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,18 €	4,15 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,18 €	3,11 €	-	-
Races lait				-	-	2,63 €	2,54 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,52 €	4,32 €	4,05 €	3,94 €			

Tendance : offre abondante en viande, commerce calme.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 08/02/16 au 14/02/16

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,96 €	3,95 €	3,85 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,76 €	4,48 €	4,07 €	3,92 €	3,65 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	3,94 €	3,82 €	3,75 €				
Races mixte					3,15 €	3,14 €	-	-
Races lait							2,61 €	2,56 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,77 €	4,68 €	4,25 €	4,02 €				

Tendances SEM. 07 / 2016

Bovins de boucherie

La modestie des approvisionnements sur les marchés n'atténue pas la pression des acheteurs, car les retards d'enlèvement sont nombreux. La demande est peu soutenue dans les femelles de qualité bouchère, avec la fermeture d'un certain nombre de boucheries qui voit une partie de leur clientèle monter vers les stations de ski. Dans les allaitantes R de choix secondaire, le tri reste sévère avec des tarifs malmenés. En réformes laitières, le début des vacances et la fermeture des restaurants scolaires limitent les besoins. Le recul des disponibilités n'est pas suffisant pour inverser la tendance ce qui conduit à une reconduction des prix dans l'ensemble des vaches Frisonnes et Montbéliardes. En jeunes bovins, le commerce reste tendu avec des abatteurs sans besoin. ■

Broutards

La demande Italienne est modeste dans les sujets lourds pour les sorties estivales, mais la modestie de l'offre permet un écoulement encore assez régulier avec des tarifs stables dans les mâles de plus de 400kg. Dans les moins de 350kg, l'activité commerciale reste facilitée par la modestie saisonnière de l'offre et par un flux plus homogène à l'export ou pour la repousse. La commercialisation est fluide avec une bonne tenue des prix dans les bons mâles Charolais de 250/350kg. En femelles, la vente est normale avec des prix stables pour les bonnes Charolaises indemnes d'IBR à garder. La vente est très calme dans les ordinaires ou légères exportées sur l'Espagne où la consommation de viande est atone pour des prix qui sont à la baisse comme en France. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les intégrateurs continuent de maîtriser les mises en place d'été. Néanmoins, la réduction de l'offre permet un commerce régulier avec des tarifs qui progressent dans les veaux Holsteins, Montbéliards, les Abondances ou les croisés convenables avec un tri moins sévère de la part des acheteurs. Les échanges restent difficiles dans les veaux maigreux. Dans les bons veaux de race pure ou croisés (viande ou mixte), la modestie de l'offre permet un maintien des cours dans les bons veaux Limousins, Charolais ou croisés. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 15 février) :
«Le marché demeure tendu en prix alors que l'offre est en phase avec la demande. Tout signe négatif du marché sera en conséquence mal perçu par les éleveurs »
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 15 février) :
«L'offre est limitée. Le marché est actif. Cours facilement reconduits avec des hausses sur les meilleurs sujets »

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 15/02/2016*

Agneaux (266)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	3,15 - 3,31	2,78 - 2,92
Gras (38-44 kg)	-	2,73 - 3,00	2,48 - 2,59
Gras (44-50 kg)	-	-	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg)	-	3,20 - 3,39	-
Laitons (38-44 kg)	-	3,18 - 3,39	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (88)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	1,18 - 1,25	0,87 - 1,20	-
Divers			
Béliers (13) : 54 à 118 €	0,86 - 1,41	-	
Agneaux maigres :	-	1,62 - 2,71	-
Caprins (4) : 20 à 29 €		-	0,37 -0,64
Boucs :			
Divers : (2)			

Ovins : 373

Marché correctement approvisionné pour la saison : 92% de vendus.

Ambiance commerciale un peu moins emballée. Léger tassement des cours dans toutes les catégories. les tarifs des laitons de qualité résistent mieux que ceux des agneaux gris.

Effectifs : Agneaux: 266- Brebis : 88 Béliers : 13 - Caprins : 4 - Divers : 2

Prochain marché le lundi 29 février 2016 (pesée à 7h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 08/02/2016*

Ovins : 85	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	100 - 150	1,80 - 3,45
Brebis	78 - 92	1,11 - 1,26
Béliers	-	-

Vente rapide et quasi-totale à des tarifs qui progressent dans les bons agneaux triés, cours plus fermes en brebis.

Prochain marché le lundi 22 février 2016 aux horaires habituels.

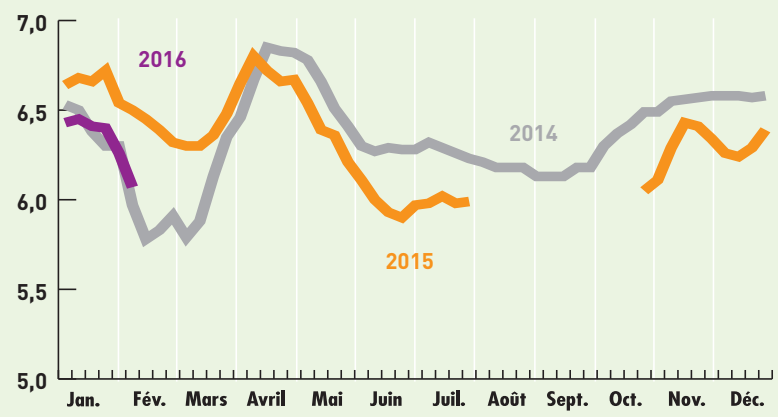
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 08/02/16 au 14/02/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,07 €	5,70€
Couvert	16-19 kg	6,95 €	6,11 €	5,67 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,25 €	4,94 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 08/02/16 au 14/02/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,98 €	**6,43 €**	**2,37 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 08/02/2016 au 14/02/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Confor-mation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,21 -0,05	7,26 -0,02	-	-	-	-	-
	R Var.	6,65 0,08	6,55 -0,02	6,37 -0,02	-	6,28 0,21	6,39 0,10	-	-
	O Var.	5,91 -0,03	5,69 -0,17	-	-	5,74 0,08	5,76 0,01	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,98 -0,04	6,90 -0,03	6,05 -0,07	-		6,22 -0,18	-
	R Var.	6,50 -0,01	6,44 -0,03	6,23 -0,04	5,58 -0,13	5,97 -0,16	5,98 0,01	5,69 -0,17	5,12 -0,43
	O Var.	6,10 0,07	5,89 -0,15	5,74 -0,23	-	5,62 -0,02	5,58 -0,07	5,42 -0,12	4,87
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,27 0,03	5,19 0,08	-
	O Var.	-	-	-	-	-	4,94 -0,15	4,63	-

Zone nord : Pression à la baisse des tarifs, notamment en O suite à des sorties importantes de Lacaunes et a un commerce très calme. brebis : sorties d'animaux en hausse et ventes en baisse, notamment à l'export vers l'Italie . **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2016 - 12/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 €	180 à 200 €
2e coupe	230 à 240 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



Porcins

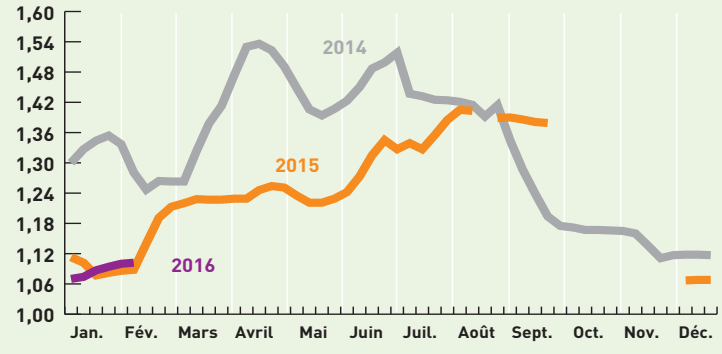
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 324 porcs présentés) *Cotations du lundi 15 février 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,107 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 05/02/16 au 11/02/16*

1,36 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

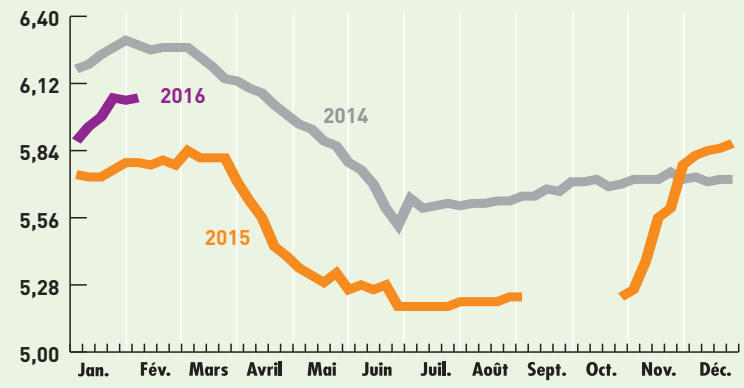
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 08/02/16 au 14/02/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,18 €	-	-
U	-	7,52 €	5,96 €	-
O	-	6,05 €	4,81 €	4,22 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 15/02/16 au 21/02/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	98	510 - 570 €	325 - 405 €	200 - 290 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		180 - 260 €	110 - 140 €	-	55 - 88 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		300 - 410 €	190 - 250 €	-	90 - 120 €
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		450 - 530 €	300 - 380 €	220 - 260 €	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	644	150 - 270 €	120 - 190 €	100 - 150 €	50 - 75 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 08/02/16 au 14/02/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,55 €	2,28 €	1,55 €	–
Bons	2,23 €	1,93 €		

Céréales

Marché du 11 février 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier	févr.-juin	137	V	C
Nord Côte-d'Or	220/11	févr.-juin	137	V	C
Aube/Yonne	meunier	févr.-juin	138	N	C
	fourrager	févr.-juin	126	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	févr.-mars	125	V	C
Sud Côte-d'Or	selon qualité	févr.-juin	127	V	C
Nord Côte-d'Or	selon qualité	févr.-juin	127	V	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saône	selon PS	févr.-juin	188	T	C

TRITICALE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Yonne		févr.-juin	125	N	C

MAÏS	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		févr.-juin	143	N	C
Sud Côte d'Or		févr.-juin	148	N	C
Saone et Loire		févr.-juin	148	N	C

POIS	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne/Cote d'Or	fourrager	févr.-mars	200	T	C

Matériel

Tracteur

01 - Vds chaine à neige ou forestier circonf. 300 L 78 cm cause cessation acheté 2200 E vendu 1000 E
✆ **06 36 08 48 15**

18 - Vds tracteur Case, MXU 125, de 2006, 3.300h - plus Chargeur manip 125 - Benne Lambert 13t, le tout état neuf. A voir.
✆ **06 72 13 07 45**

26 - Tracteurs Someca 411, à réviser année 1964 - 2rm - 1500 euros HT.
✆ **06 87 51 48 38**

26 - Vds 2 pneus arrières tracteur 12 4 11 36 6pl Barum montés sur jante IH 533, 300 euros HT les 2 à déb.
✆ **06 87 51 48 38**

38 - Vds JD 3130 bon état 5500€ - vibro 2,5m 300€ - semoir 13 rangs 100€ - charrue 350 cs 1200€
✆ **06 88 86 45 85**

38 - Vds tracteur Valtra N92 hiteck 3, 4RM, 100 CV, très bon état, 2009, 1300 heures, relevage avant, clim, cleamfix, compresseur air, poste inversé, pneu large
✆ **06 72 12 53 83**

38 - Vds tracteur Fendt Favorit 818 190 CH 6200 H 39 500 euros HT, Mini pelle 4T5 EC45 Volvo 6280 H 3GDS 16 000 euros HT
✆ **04 74 58 68 13 ou 06 15 51 09 87**

39 - Trac. Case JX 80, 1 800 h, mécanique masses pneus 40% t.b.é. avec chargeur Quick neuf godet 160, 24 000 euros exo TVA
✆ **06 37 07 36 72**

52 - VENDS JD 6530 + Fourche 663 seule, 2008, 2 600 h., 55 000 euros HT (réf. 070A)
✆ **06 77 11 67 69**

52 - VENDS tracteur Case 5150, 1995, 12 000 h., 12 500 euros HT (réf. 07VB4)
✆ **06 77 11 67 69**

52 - VENDS JD 6620 + relevage avant 2005, 6 500 H, 29 500 euros HT (réf. 07VB3)
✆ **06 77 11 67 69**

58 - VENDS tracteur Ford 5610 4 X 4, 72 cv, 8 560 heures, bon état, factures entretien récentes (réf. 060D)
✆ **06 47 97 46 14**

63 - AV tracteur MF 140 révisé.
✆ **06 56 79 46 36**

67 - Vends tracteur Claas Axion 820 Cmatic 2013 1750H toutes options, très bon état, prix à débattre.
✆ **03 88 85 22 75 ou 06 19 44 26 98**

69 - Vds tracteur Valmet 6250 Hitech en très bon état, année 2006, pont avant suspendu pneumatique, clim, 6000 h. 24000 euros HT.
✆ **06 72 25 95 65 ou 06 79 98 69 81**

71 - Cause cessation vends tracteur Valtra N113, 2013, 1.150 H, presse Welger RP220, 12.000 bottes, TBE.
✆ **06 84 86 50 40**

Travail sol

26 - Vds distributeur Kuhn 1 tonne pulvérisateur Berthoud 12 ML 600l charrue 3 Grégoire Besson type B4 cultivateur 3 poutres 3ML semoir maïs tournesol blé 4rg Nodet.
✆ **04 75 72 31 19**

26 - Vds charrue Huard bisoc retournement hydraulique 14» attelage automatique 400 euros.
✆ **06 74 26 67 08**

52 - VEND semoir semi direct Semeato 3 m., 2006, 27 000 euros HT (réf. 07VB5)
✆ **06 77 11 67 69**

Récolte

18 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse de marque New Holland, de type 80-70 ou similaire
✆ **06 21 49 50 89**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (réf. 050B)
✆ **06 29 81 80 05**

68 - Vds MB NH CSX 7060 2007, 5 secoueurs 2130HB, 4 RM broy. éparp. coupe VF5, 2M scie colza équipt maïs chariot 4R TBE 79500 €
✆ **06 76 40 35 32**

Traitement

01 - Vds pulvé Berthoud 800L 16m, 2008, porte tracteur MF 675, 4800 h, 1982, 2 RM
✆ **06 89 87 29 47**

69 - A vendre pulvérisateur porte 200 litres rampe 6 m. dérouleur 50 m. année 06/04/2015 neuf.
✆ **06 16 36 25 20**

69 - A vendre Canon Calvet porté de 400 l. état neuf très peu servi.
✆ **06 84 47 61 76**

Distribution

26 - Vds semoir engrais Vicon 250 litres BE, 200 euros HT à débattre.
✆ **06 87 51 48 38**

Epandage

07 - Vends épandeur à fumier Gilibert 2 T 5 prix 1500 euros plus TVA à débattre
✆ **04 75 30 10 32**

69 - Vds désileuse porte Jeantil Cap 1,100 m3 300 euros épandeur engrais Vicom Cap 250 à 300 kg 200 euros.
✆ **06 59 71 15 29**

Irrigation

26 - Vds cause retraite charrue trisocs vibro 4m déchaumeur 3m tuyaux irrigation cage de contention pulvérisateur Berthoud 12m divers matériels.
✆ **06 98 99 12 16**

Cave

71 - Vds suite retraite matériel viticole, pressoir refroidisseur, pompe Egretier, cuves, etc.
✆ **06 85 33 42 10**

Manutention

52 - VENDS fourche JD 651 seule, 5 800 euros HT (réf. 07VB1)
✆ **06 77 11 67 69**

Trav. publics

38 - Vds pelle à pneus 625 Furukawa 15 T bon état,
✆ **06 76 71 34 44 ou le soir 04 74 58 34 61**

Agri. divers

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell,charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 28- 32- 36- 40 dis, bennes 8- 10 T. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds benne Dangreville lot charge bennage cardan état neuf 7500€ TTC, scie à ruban avec perceuse 300€, scie circulaire élec BE 250€, moteur Ford 5000 1000€.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vends round baller Gallignani/ GV6 TBE charrue trisocs Vogel sec hyd
✆ **04 74 58 78 48 ou 06 10 16 52 93**

68 - Vends remorque 3.5 T année 2002 auto-freinée très bon état s'ouvre sur les 4 côtés 8.48 m de long 2500 € disponible de suite
✆ **06 87 12 42 28**

70 - Achète Tracteurs MF 690-698-168-165-188, Ford 4 cil. Presse BR 120x120 Claas, Krone, Welger, Carraro, Deutz. Charrue Kverneland réversible 3, 4 et 5 socs. Presse MD Claas, JD. Semoir maïs monosem 4 rgs ferti+micro, PNU, NG, NG+.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Vds cause retraite andaineur Kuhn 4321, pirouette Kuhn 5001 MH, vis sur chariot diamètre 130, 8 m, broyeur mélangeur Skiold 5 CV, cuve GMR 1.500 L, vêleuse Wink, rampe curage Miro 6 m, groupe hydraulique Miro avec 2 mécanismes pour racleur.
✆ **03 85 25 88 59**

Elevage

25 - Cherche auges bleues Delaval et vds plateau à fourrage 5 m et 5,5 m.
✆ **06 70 96 02 26**

26 - Epandeur compost 3t 1200euros chaîne fumier Miro + moteur 500euros + 40 mètres de câble avec Télécom.
✆ **06 80 73 20 45**

38 - Vds deux silos à grains l'un mesure 2,57 m de hauteur et 1,78 m de diamètre vendu en l'état avec ventilation complète et vis élévatrice prix 600€ - l'autre mesure 3,41 m de hauteur et 2,22 m de diamètre vendu en l'état avec ventilation complète et vis élévatrice prix 800€.
✆ **06 82 14 51 96**

Véhicule

Utilitaire

69 - Bétaillère Master 120 cv caisse alu neuve, Pte pont 97500 kms, 2007, révisé. Appeller Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

Tourisme

26 - Vds Clio III diesel 5p 2010 135000 km TB état.
✆ **06 87 07 37 40 ou 06 83 46 31 50**

Achat-Vente

Récolte

26 - Vds foin bottes rondes et carrées paille broyée bottes carrées.
✆ **06 81 34 72 93**

26 - Vds bois de chauffage 30 euros T cheminée Brisach 8 à 17 KW.
✆ **06 98 99 12 16**

38 - Vds foin luzerne BR 2-3-4 coupe extra
✆ **04 76 36 05 16 HR**

38 - Vds foin botte carré 125 x 70, maïs cribs livraison possible
✆ **06 36 73 74 26**

38 - Vds 25 R de foin 2015 120 120
✆ **04 76 05 55 46**

42 - Producteur vds maïs ensilage enrubanné trés bonne qualité, blé, possibilité livraison
✆ **06 82 29 74 85**

42 - Agriculteur vds foin enrubannage ensilage maïs proche Roanne
✆ **06 31 73 92 27**

45 - VENDS paille blé et orge en 120/70/240 stockée à l'abri, prix départ 55 € la tonne (réf. 06VB3)
✆ **06 75 82 60 41**

69 - Vend Round Baller Gallignani 92205 bon état 4 roues complètes 155 70 R 13.
✆ **04 72 24 58 62**

69 - Vds enrubannage + de prairie naturelle et foin. Le tout de très bonne qualités.
✆ **06 03 40 36 15**

Fourrage

21 - Belle paille en Bourgogne 240-120-90 sans cailloux, 63 € la tonne plus transport (réf. 060E)
✆ **06 85 73 22 68**

38 - Vds foin bottes carrées livraison possible, tél heures repas
✆ **04 74 58 58 86**

52 - VENDS luzerne 1ère coupe, 2015 à partir de 120 euros la tonne hors taxe (réf. 07VB2)
✆ **06 77 11 67 69**

VENDS
Paille 85€ HT/T
Foin 130€ HT/T
(selon distance)
Liv. Camion Remorque
06 11 70 97 04

58 - VENDS orge, avoine noire, consommation (réf. 06VB2)
✆ **06 46 31 17 28**

69 - Vds très belle paille et foin conventionnel et bio, bottes carrées. Livraison par camion remorque - Très bonne qualité garantie.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép.**

70 - Vds céréales bio avoine de consommation, féverole.
✆ **03 84 92 12 36**

71 - Vends paille de blé, bottes rectangulaires, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

ESPACE Affaires

TRACTEUR	an	Heures	CV
John Deere 6420 Premium TLS, TBE, *révisé*	2006	4100	110
John Deere 6130 + chargeur, BE	2008	6800	80
JD 6330 Premium + chargeur, TBE, *révisé*	2011	3300	110
John Deere 6330 STD TLS + chargeur, TBE	2012	3700	105
John Deere 5090 G + Bati Quicke, état neuf	2015	90	90
John Deere 5090 R + CH JD 583, TBE	2009	3700	90
John Deere 6520 premium TLS, BE	2004	6200	115
Massey Ferguson 3645, rel. et PDF av, TBE	2008	1800	95
Massey Ferguson 4335 arceau, chargeur, BE	2005	3950	75
CLAAS Arion 510, TBE	2009	2400	110
CLAAS Arion 630, BE	2009	4200	145
RENAULT Arex 566 RZ, chargeur, BE	2004	6000	115
RENAULT Celtis 436 RC, chargeur, TBE	2003	1800	85
FENDT 260 S, chargeur, TBE	2003	3100	60
FENDT 208 V, BE	2007	4200	80
Same Corsaro 70 F, arceau, BE	1986	4500	70

MATÉRIEL		an	capacités
Cover crop	QUIVOGNE - APL/M, TBE, 26 disq., *révisé*	2004	3 m
Cover crop	QUIVOGNE - APXE 28, BE, 28 disques	1997	
Presse B.R.	JD - 592 HY flow, ficelle balletrack	2004	
Presse B.R.	JD - 582 HY flow, ficelle boitier élec.	2003	
Bol mélang.	TRIOLIET - solomix 1400 zk, TBE	2013	14 m³
Cultitiller	KUHN - EL 142.300, TBE, portacourt packer, *rév.*	2002	3 m
Épand. fum.	ROLLAND - CONIC 2065, BE, 2 hér. hori.	1998	6,5 T
Épand. fum.	ROLLAND - V2 140, BE	2006	14 m³
H. de prairie	PONGE - EP 60, BE	2010	6 m
H. de prairie	AGRIMAT - EB 480 R3 HXX, BE	2004	4,80 m
Fauch. Condi.	JD - 730, timon cent. volets élec., BE	2007	3 m
Fauch. Condi.	KUHN - FC 303 GLV, timon lat. volets hydr., BE.	2011	3 m
Faneuse	MORRA - MH 530, BE, *révisée*	2003	5,30 m
Faneuse	KUHN - GF 8702 T, TBE	2010	8,70 m
Faneuse	KUHN - GF 7601 MH, TBE	2007	7,60 m
Faneuse	CLAAS - VOLTO 770, TBE	2002	7,70 m
Andaineur	KUHN - GA 3501 GM, essieu tandem, TBE	1999	3,50 m
Andaineur	KUHN - GA 7301, double rotor, BE	2006	7,30 m
Épareuse	KUHN - T 4844 P, cdes téléflexibles, BE	2004	4,80 m

Défi-Mat www.defimat.fr
UZERCHE 19 : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80 Mail : lparsoire@defimat.fr





À vendre propriétés agricoles libres
Haras - élevage pur sang arabe de course plat et endurance
1 • Région : sud Auvergne, proximité sud Pyrénées • Surf. : 40 ha 83 a dont 33 ha en SAU env., avec maison d'habit. et diverses écuries • Possibilité cheptel équin très haut potentiel génétique.
2 **Élevage de bovins, production fromagère AOP Cantal** • Dép. : Cantal • Surf. : 76 ha dont 66 ha en SAU environ.
Tél : 04 71 62 61 99 -
Mail : condaminejacques@aol.com

DÉCOUVREZ
LA BOUTIQUE REUSSIR
à plus d'un titre
boutique.reussir.fr

Elan
LAMPE PROJECTEUR HALOGÈNE
LUMIÈRE, INTENSITÉ, AUTONOMIE
A batterie plomb/acide (6 V) et chargeur incorporé :
Dotée d'une ampoule Krypton (1A), cette lampe extrêmement puissante à faisceau réglable, contacteur deux positions (2 intensités) dispose d'une autonomie de 3 h 30 (7 heures avec ampoule standard 0,5 A). Robuste, étanche, sans entretien, livrée avec cordon de charge et bandoulière (poids 0,800 g).



53€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 219501

RINÇOTOP®
Le RINÇOTOP®, pratique, simple et robuste est un appareil, qui raccordé à une arrivée d'eau claire, permet de rincer efficacement les bidons de produits de capacité de 1 à 20 litres, notamment lors de leur transfert dans les cuves de tous types de pulvérisateurs agricoles.
Cet appareil comprend :
• Un pistolet en plastique robuste, résistant à haute pression maxi 5 bars. • Un conduit en tube inox coudé qui après avoir vidé le produit dans la cuve, peut s'enfoncer et aller au plus profond du bidon, le rincer et récuperer dans cette cuve le produit résiduel en évitant les éclaboussures. • Une buse rotative fendue en tête, propulsant un jet à force laminaire qui pulvérise l'ensemble de l'intérieur du bidon, évacuant les résidus phytosanitaires dans la cuve, et facilitant un nettoyage complet de celui-ci. En récupérant ces résidus, vous protégez l'environnement, gagnez en efficacité sur le transfert du produit et économisez jusqu'à 5% du produit utilisé.



✆ 01 49 84 94 28
152€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 30001

BON DE COMMANDE
Elan
✆ 01 49 84 94 28
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
219501		53,00	,
30001		152,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG35 - Photos non contractuelles

Sarl TOURETTE vend
Maïs épi / Pl entière / Pulpe de betterave – vrac ou enrubannée / Paille / Foin / Foin de luzerne (brins courts et brins longs)
TÉL. **06 11 37 50 64**

Pépinière

38 - Prod de fruit vds sion pomme poire prune cerise pêche vigne blanche, sanguine.
✆ **06 42 90 75 43**

Propriété

68 - A vendre propriété viticole 15 Ha + cave de vinification dans les Pyrénées orientales
✆ **06 84 47 61 76**

69 - A vendre propriété viticole + cave de vinification en Roussillon.
✆ **06 84 47 61 76**

Divers

01 - Vds acacia coupe 2m pour faire piquets 50 euros le stère à débattre
✆ **06 82 07 33 68**

01 - Vds bois chauffage coupe 2m acacia frêne chêne verne 30 35 euros le stère
✆ **06 82 07 33 68**

01 - Vds piquets acacia 2m appointés 2,20 € l'unité pont de vaux
✆ **06 66 02 54 84**

38 - Cause retraite vends désileuse Jeulin 1,9 m3 porté, Aplat à grains, 1 génisse Montbéliarde à terme le 16/04/16
✆ **06 79 24 72 70**

42 - Bds moto Suzuki 600 Bandit - 24 000km - TBE - an 2000 - 2100 euros
✆ **06 38 87 19 48**

58 - VENDS sans TVA van 2 places chevaux ou bovins, - acacias 2 m. (réf. 0702)
✆ **03 86 30 75 04 le soir**

63 - ACHETE casques médailles documents sur sapeurs-pompiers et autres.
✆ **06 15 16 00 73**

69 - Vend remorque Duchène Boggie 12 tonnes 9000 euros ferme.
✆ **06 12 50 46 56**

71 - Vends un gros noyer pour sécuriser, prix à débattre.
✆ **03 85 87 28 24**

71 - Vends piquets châtaigniers en 2 m à 2 euros pièce.
✆ **06 01 00 50 98**

Location

Autre

26 - Location de vacances, Tarn dans exploit.ovins lait, 6/8 pers, 3 chambres 500m lac de Razisse et 25 km d'Albi, 350 euros la semaine.
✆ **06 70 93 16 80**

Offre

Emploi

21 - Exploitation céréalière RECHERCHE chauffeur tracteur pour moisson 2016 (juillet - août - septembre), région Hautes-Côtes (réf. 0501)
✆ **06 89 85 15 09**

26 - Exploit poly semences cherche sal polyvalent, conduite engin, trait phyto (certiphyto), irrig, entretien mat + soudure, permis B, CDD 6 mois possib CDI.
✆ **06 09 48 80 50**

CÔTE-D'OR CONSEIL ÉLEVAGE
1 rue des Coulots - 21110 BRETENIERE
Tél : 03 80 68 67 10 - ocl21@ucacig.fr
RECRUTE 1 AGENT DE PESEE (H/F) EN CDI A TEMPS PARTIEL
pour prélèvement de lait à la ferme Secteur AUXONNE - ST JEAN DE LOSNE
Résidence obligatoire dans la zone
ENVOYER CV + LETTRE MANUSCRITE

42 - Rech. salarié plein temps motivé et responsable expl. va + vl - niv bac minim. - CDD 2 mois en vue CDI -envoyer cv à
✆ **gaec.bernard@42.sideral.fr**

71 - Cherc. repreneur expl. viti., cse retr., 6,65 ha Côte chal. 18 ans, âge indif, cave coop. dévelop. poss., matériel, exploit. pour instal. libre fin 2017.
✆ **06 89 75 76 79**

Demande

Emploi

01 - Jeune motivé cherche apprentissage rentrée 2016 bac pro CGEA stage agricole année 2015-2016 préférence élevage laitier/culture
✆ **06.09.33.19.09. (père) ou 06.23.90.94.57**

07 - Homme recherche entretien propriété gardiennage contre logement gratuit à l'année
✆ **06 32 16 19 76**

38 - JF de 28 ans avec expé recherche CDI élevage CP ou BV avec transfo, BTS PA et CS transfo lait, sérieuse et dynamique, région 26 07
✆ **06 11 62 19 29**

71 - Jeune homme de 34 ans, motivé, sérieux et ponctuel, ayant de l'expérience depuis 7 ans en conduite d'engins et agricole, recherche emploi.
✆ **07 89 27 58 68 ou 03 80 72 05 43**

Mariage

Rencontre

89 - Homme 66 ans, agriculteur en retraite, sérieux, sobre, non fumeur, rencontrerait dame même profil aimant campagne délocalisable. Ecrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 0604)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Animaux

Bovin

01 - Vds taureaux Blonde d'AQ. de 10 à 24 M. inscrit type mixte Indem IBR, livraison possible
✆ **06 77 19 11 44**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND taureaux LIMOUSINS 15 et 16 mois, type mixte, HBL, fils de Génial (RCV) Gagneur (Top Price Lanaud) + Cyclone RRE VS (réf. 030D)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - vds 8 taureaux 22 mois qualifiés VF origine IA unibloc nécessaire tresegoal TGS ibr à élevage G.BADIER
✆ **04 70 67 81 11 HR**

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 12 à 15 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie (pour vaches et pour génisses), avec toutes garanties sanitaires, livraison assurée, prix très raisonnables. SCEA J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **02 48 56 21 49 ou 06 81 38 47 12 ou 06 07 91 98 08.**

18 - Elevage HBC vds repro., de 11 à 24 mois, TGS, livraison assurée. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **06 10 91 41 94.**

21 - El. Charolais HBC VENDS très bon taureau adulte 5 ans or. Aucuba, - taureaux 2 ans, vêlage facile, - veaux repro. de l'année, IBR A. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 01VB2)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage charolais HBC BAUDOT à Pont et Massène propose à la vente 2 taureaux adultes, 20 taureaux de 2 ans et large choix de veaux mâles reproducteurs. Elevage de 200 mères vaches avec 12 taureaux de service en monte naturelle. Le tout sélectionné depuis longtemps en vêlage facile. TGS. Accueil permanent. Livraison toutes distances. (réf. 020A)
✆ **06 07 75 59 74 ou 03 80 97 23 28**

21 - El. charolais inscrit VEND taureaux 2 ans, prime CD 21 et taureau 4 ans, vêlage facile. TGS. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 0307)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - VENDS gros choix de taureaux charolais HBC de 1 an et 2 ans. GAEC Ferroux - Savilly (réf. 05VB1)
✆ **06 84 86 22 72**

21 - El. HBC VENDS taureau adulte, - taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs (certain avec gêne sans corne), IND IBR. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 060C)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - VENDS mâles de 12 à 15 mois, vêlage facile, génisse ou type élevage et viande, le tout HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0605)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends reproducteurs HBC 15 mois, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 0701)
✆ **06 21 88 22 77**

25 - Vds génisses prêtes lourdes BO Montbéliardes + distri. d'engrais Kuhn 2 sacs bon état et distri. d'engrais Vicon 1 sac hydraulique.
✆ **06 24 13 17 37**

CHAROLAIS CROISSANCE
VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais
24 février - Station de Créancey (21)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE - Audrey Camus 06 10 11 37 63
www.charolaiscroissance.fr

38 - Vds repro Limousins HBL 1 à 2 ans garanties sanitaires et docilité
✆ **06 12 05 40 97**

39 - Vds vaches charolaises avec veaux femelles, garanties sanitaires. Mme Jonnier Nicole.
✆ **03 84 81 23 59 H.R.**

42 - Vds taureaux Charol. adulte et 2 ans + taur. 15-16 mois HBC - vel. facile - Cuisset JM St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

54 - Vends vaches Charolaises pleines, vêlage mars avril.
✆ **06 12 88 99 87**

58 - VENDS 1 taureau 4 ans, - 4 taureaux 2 ans dont 2 VF, - 10 veaux vaccinés FCO dont 4 VF, TGS. El. HBC Colmont Guillaume - Langeron (réf. 030C)
✆ **06 83 06 61 92**



58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS Vend veaux de l'année avec toutes garanties sanitaires . Thoulé David (réf. 030F)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - VENDS taureaux charolais HBC 2 ans et adultes. Guinot - Sermages (réf. 0405)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - VENDS taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres au pré. GAEC Pellé G. et J. - Jailly (réf. 0402)
✆ **06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66**

58 - El. charolais HBC, VEND reproducteurs 1 an - 2 ans et 1 de 3 ans. TGS. Roger Batho - Saxi Bourdon (réf. 040B)
✆ **06 74 69 21 83**

58 - VENDS taureaux adultes, génisses 18 mois, gros veaux dont vêlages faciles, HBC ou non. Martin (réf. 05VB2)
✆ **03 86 50 05 60**

58 - VENDS TBG taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs 14 mois élevage HBC, - gros veaux reproducteurs Limousins, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 0601)
✆ **06 72 26 48 55 06 78 97 54 52**

58 - VENDS reproducteurs 2 ans et 14 mois, prix raisonnable. GAEC Pautet - Savigny Poil Fol (réf. 06VB1)
✆ **06 13 33 44 38 03 86 30 85 24**

58 - VENDS 3 taureaux 2 ans, - gros veaux 15 mois, - 14 bonnes génisses 18 mois. Champeau - Parigny les Vaux (réf. 060B)
✆ **03 86 68 80 03 ou 06 75 69 10 18 - 06 62 66 56 54**

58 - Elevage inscrt Blonde d'Aquitaine VEND génisses 18 mois, 20 mois et mâles 12 à 18 mois (réf. 060A)
✆ **06 83 26 95 44**

58 - VENDS taureaux LIMOUSINS 1 an et 2 ans, bon conformation et laitonnes LIMOUSINES, IBR A (réf. 0704)
✆ **03 86 22 43 27**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans, IBR A, TBO, GAEC du Champ Morin - 58250 Saint Seine (réf. 0703)
✆ **06 78 59 03 92**

69 - Vds génisses limousines pleines vel. mars avril. Bonnes origines calmes IBR Ok.
✆ **06 03 59 21 63**

70 - Elevage charolais HBC VENDS 1 taureau 2 ans et veaux reproducteurs de 14 mois. GAEC Thibault Roche - Champlitte (réf. 030B)
✆ **03 84 65 39 23 06 81 33 77 70**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - VENDS taureaux HBC au pré, bonnes origines. GAEC Goulliard. (réf. 030A)
✆ **03 85 79 40 98 ou 06 74 09 49 89**

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55 ou 06 07 31 03 42**

71 - Elev. charolais vd pour repro. taureaux 1 et 2 ans, HBC, au pré, vêl. facile. EARL Dufraigne D.
✆ **06 83 49 18 19**

71 - HBC vds tx 2 ans et 14 mois, type viande ou mixte, génisses 1 an, 2 ans à saillir, vaches pleines, veaux 1 mois, IBR A, livraison. Gaec Devillard J et C, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Eleveur Salers bio vends 6 velles 13/18 mois, dociles, origine IA, IBR A.
✆ **06 76 05 37 15**

71 - Fin avril recherche génisse pleine, indemne IBR, pour pension 25 environ, cheval un à deux.
✆ **06 43 78 99 31**

71 - Vds T. B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Elevage HBC vend au choix bons taureaux 2 et 3 ans, IBR A, TGS, liv. poss. Ducert Cl., Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Eleveur limousin vend taureaux reproducteurs 15-17 mois, inscrits HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

Élevage charolais HBC vends cause surnombre 5 vaches suitées, 2 taureaux 4 et 6 ans Lycée Agricole Nevers-Challuy Tél. 06 07 72 02 07

71 - Vds 2 très bons taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison, dociles, un à saillie, IBR A. EARL Berthier.
✆ **06 07 08 76 39**

88 - Vaches blonde d'aquitaine gestantes 3e veau : prévu mars - avril 2.200 euros - 5 broutards blonds de 8 - 9 mois très bien conformés : 3 euros/kg - 2 taureaux aptes à la saillie 21 mois très calmes, bonne origine, livraison.
✆ **06 12 85 67 49 ou 03 29 30 81 40**

89 - Elevage HBC VEND taureau 5 ans + reproducteurs 16 - 17 mois pour génisses et vaches, ori. IA ou saillie naturelle, bon index, GS, - génisses prêtes à saillir, livraison assurée. Mandron Laurent - Montillot (réf. 0504)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - VENDS taureaux HBC 2 ans, TGS, BO. (réf. 0607)
✆ **06 19 96 60 17 03 86 75 15 33**

89 - VENDS 1 taureau CHAROLAIS 2 ans et 8 de 15 mois, origine vêlage facile, TGS. EARL Montenat (réf. 0606)
✆ **06 13 13 39 48**



89 - VENDS troupeau laitier Primholstein 50 VL en lactation + 50 génisses niveau + 11 000 kg lait, IND IBR, issu IA, troupeau jeune 50% US, 50 % FR (réf. 060G)
✆ **07 62 17 30 59 (tél ou SMS)**

89 - Elevage charolais HBC Vend taureaux 18 - 22 mois et 60 mâles de l'année, TGS, vêlage facile ou type élevage, - 15 génisses de 2 ans. Livraison. Accueil permanent. IBR A. GAEC Cadoux P. et Fils. (réf. 070B)
✆ **06 89 18 05 87**

Ovin

71 - Vds jeunes brebis charollaises présumées pleines et agnelles de renouvellement.
✆ **06 75 75 59 80**

Equin

42 - Vds pouliches trait. Comtoise plein papier, une 10 mois et une 11 mois licole et docile
✆ **06 19 25 10 61**

71 - Tiger Groom, unique fils d'Arazi, fut un solide cheval de course de 2 à 9 ans, gagnant de groupe à Auteuil et père de Teejay Flying (prix Ferdinand Dufaure Gr. 1) ou d'Azura du Kalon (prix Bournosienne Gr. 3, 2014), mais aussi de Sympa des Flos (2e prix Finot) et d'Ar Mad (racing post Henry 8th Novice'chase). Monte au tarif de 1.800 euros HT par poulain mâle vivant et 1.400 euros par poulain femelle vivant. 94 % de juments pleines. Informations et réservations au :
✆ **06 19 30 34 27 ou 06 84 24 26 98**

Volaille-Lapin

38 - Le 5 mars poule de réforme plein air prévoir carton 38470 Serre-Nerpol 3 euros/pièce
✆ **06 37 48 24 06**

Chien

70 - Chasseur cherche chiot ou jeune chien (moins d'un an) type petit chien courant suisse (bruno, lucernois, bernois ou schwytzois), race pure, parents chasseurs, option sanglier non indispensable, prix raisonnable, maxi 150km autour de Vesoul. Faire offre avec prix demandé, identification et vaccination faites ou non.
✆ **sourzat@hotmail.com ou 06 83 98 57 63**





Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Adresses utiles

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

GROUPEMENT D'ACHAT DES FOURNISSEURS D'INDUSTRIE HOTELIERE ET COLLECTIVITES GAFIHC

Société Anonyme à statut coopératif et à capital variable
Siège social : Dijon (21000)
2 Rue de Skopje ZAE Cap Nord
320 944 788 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 MAI 2013 il a été pris acte de la fin des fonctions d'administrateur de Monsieur François POUCET.

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 JUIN 2014, Monsieur Jean-Paul CHRISTIN demeurant à Bourges (18000) 124 Avenue François Mitterrand a été nommé administrateur.

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2015 :

Il a été pris acte de la démission de Monsieur Yves CHEMINAL de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 1er juillet 2014.

Il a été pris acte de la démission d'office de Monsieur Daniel MALBEC de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 1er octobre 2014

Monsieur Cyril PETITEAU demeurant à Angers (49000) – 35 Rue du Docteur Guichard a été nommé administrateur.

Madame Sonia LAMBERTIN demeurant à Ales (30100) – 554 Ancien Chemin de Mons a été nommé administrateur.

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 dcembre 2015 :

La dénomination sociale a été modifiée pour être désormais la suivante : GAFIC.

Le siège social a été transféré de Dijon (21000) – 2 Rue de Skopje ZAC Cap Nord à Genlis (21110) – 9 Rue Ampère.

Les articles 3 (Dénomination) et 4 (Siège social) des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL210716134

TRANSFERT DE SIÈGE

OTTER CAPITAL

Société à responsabilité limitée
au capital de 1000€
Siège social : 2 rue Candolle - 75005 Paris
R.C.S. Paris B789659877

Aux termes d'une délibération en date du 20/10/2015 et à compter du 31/10/2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de :

- nommer M. Valéry CHOPLAIN, demeurant 6 rue de l'abbé Gallix, 21120 Gemeaux, en qualité de gérant non associé pour une durée indéterminée en remplacement de M. Damien CHOPLAIN, démissionnaire.

- de transférer le siège social 2 rue Candolle 75005 Paris au 6 rue de l'abbé Gallix, 21120 Gemeaux, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon en raison de l'adresse de son nouveau siège social.

AL210716143

C.E.M.E.

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 57 550.00 €
Siège social : 9 allée du Breuil
21490 Ruffet les Echirey
504 566 415 RCS Dijon

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2016 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 22/01/2016, de 9 allée du Breuil, Ruffey les Echirey (Côte d'Or), à L'hôpital du Grosbois (25620) - ZAE La Louière.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL210716147

BUFFON

SCI au capital de 1 186 000€
Siège social : Saint-Jean de Losne
21170 Magny Les Aubigny
389 420 936 RCS de Beaune

L'AGE du 11/02/2016, a décidé de :

- transférer le siège social au : 25 rue Buffon 75005 Paris

Gérant : MME MONIQUE MARTINEZ

25 rue Buffon 75005 Paris

Radiation au RCS de Beaune et réimmatriculation au RCS de Paris.

AL210716155

MODIFICATION DE CAPITAL

MODIFICATIONS

Par décisions du 19.01.2016 de GROUPE IDO IN SAS , capital1.144.906 € siège : 31 rue Arthur Rimbaud 21000 Dijon – 794.380.378 RCS Dijon, le capital a été augmenté de618.462 € puis de 3.203.442 € pour le porter à 4.966.810 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence..

AL210716162

ADDITIF

CABINET JACQUES BRET
Avocats 62, rue de Bonnel
69003 Lyon

ADDITIF

ADDITIF à l'insertion à paraître dans le Journal Terres de Bourgogne du 12 Février 2016 concernant la société PRISM - RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE

Le 22 Décembre 2015, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Alain Duchatde ses fonctions de cogérant à compter du même jour.

AL210716149

RECTIFICATIF

SOCIETE «SNPJ»

Société civile
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 3 Rue du Champ aux Prêtres
Zae Cap Nord - 21000 Dijon
452 005 721 RCS Dijon

Erratum avis de modification

Suite à une erreur dans l'avis de modification de la société « SNGB » paru dans le journal TERRES DE BOURGOGNE dans son numéro 1338 du 4 septembre 2015, dans l'édition 21, il fallait lire :

Suivant une décision des associés en date du 23/12/2014, il a été décidé de modifier la dénomination de la société qui était « SNGB » en « SNPJ », à compter du 23/12/2014.

Pour avis et mention.

La gérance

AL210716165

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA COTE D'OR

Appel à Candidatures du 15/02/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHASSAGNE-MONTRACHET: AOC Chassagne Montrachet 1er Cru rouge - Objectif : maintien du fermier en place.

30 a 19 ca - Clos chareau: AS-66 - Les grands clos: AT-86

NICEY : Terre et Pré - Objectif : maintien de l'exploitant en place.

82 a 55 ca - Chenevieres vers le pont : ZH-89 - Derriere le rupt: AB-24

BRAZEY-EN-MORVAN: Terre

1 ha 11 a 28 ca - Champs de la grange: D-30 - Les ates: D-77 - Les longues raies: C-301

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 07/03/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210716159

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

NOTAIRES DIJON PREFECTURE
SCP de Notaires
43 rue de la Préfecture
21000 Dijon
03 80 30 30 83 40 - scp.besson-levray@notaires.fr

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Didier Levray, notaire à Dijon, M. François Christian Paul Habermacher, chef d'entreprise, né à Nancy (54000) le 26 avril 1961 et Mme Aline Evelyne Pheulpin, sans profession, née à Dijon (21000) le 03 mai 1960, demeurant à Arc sur Tille (21560), 15 rue du Meix du Moulin Lajus, mariés à la mairie de Arc sur Tille (21560) le 03 juillet 1982, sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont adopté le régime de la communauté universelle.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Levray, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

AL210716146

APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
Commune de Til-Châtel

1.Dénomination et adresse de la collectivité :

Commune de Til-Châtel, En Mairie, 3, Rue d'Aval - 21120 Til-Chatel

Tél : 03 80 95 04 61

e-mail : tilchatelmairie@wanadoo.fr

2.Objet de la consultation :

Délégation par affermage du service public d'assainissement collectif, attribuée conformément aux articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code général des collectivités territoriales.

3.Caractéristiques essentielles de la délégation :

Durée du contrat : 9 ans à compter du 1er janvier 2017.

Assiette :

• Nombre d'usagers : 430

• Volume de l'assiette de facturation : 40 000 m³

Ouvrages à exploiter :

• Station d'épuration boues activées de : 1 000 Eq/Hab de 1984.

• Linéaire du réseau :

- Conduite gravitaire : 9 746 ml de type séparatif

- Conduite de refoulement : 1 984 ml

• Postes de refoulement : 2, dont 8m³/H et 25 m³/H pour une HMT respectivement de 3,6 et 25 m.

• Filière boue : épandage agricole

4.Contenu des dossiers de candidature :

• Lettre de candidature

• Attestations, certificats et justifications prévus aux articles 8 et 9 du décret n° 97-638 du 31 mai 1997 et L1411-1 du CGCT

• Références d'exploitations de même nature.

• Chiffres d'affaires et bilans des trois dernières années.

• Toutes pièces permettant d'apprécier les garanties professionnelles et financières de l'entreprise et l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

5.Date limite de réception des dossiers de candidature :

Le 24 mars 2016 avant 12 heures à la Mairie de TIL-CHATEL

Le dossier de candidature devra être adressé à Monsieur le Maire - En Mairie - 3, Rue d'Aval - 21120 Til-Chatel, sous enveloppe cachetée portant la mention : «Candidature pour la gestion du service public d'assainissement collectif - A n'ouvrir qu'en présence de la commission».

6.Renseignements :

Monsieur le Maire - Tél : 03 80 95 04 61

Cabinet GUÉSAC'EAU , Michel GUILLAUME, Port : 06 07 46 92 47

AL210716152

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
SIE d'Echevannes Til-Châtel

1. Dénomination et adresse de la collectivité :

SIE D'ECHEVANNES TIL-CHATEL, , En Mairie, 3, Rue d'Aval - 21120 TIL-CHATEL

Tél : 03 80 95 04 61 e mail : tilchatelmairie@wanadoo.fr

2. Objet de la consultation :

Délégation par affermage du service public d'eau potable, **attribuée conformément aux articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code général des collectivités territoriales.**

3. Caractéristiques essentielles de la délégation :

Durée du contrat : 9 ans à compter du 1er janvier 2017.

Données du service :

• Nombre d'abonnés : 565

• Volume de facturation : 52 000 m³

Ouvrages à exploiter :

• Station de production : 1, de 32 m³/h avec chloration

• Stations de reprise : 2, dont 7 m³/H et 10 m³/H pour une HMT respectivement de 43 et 47 m

• Réservoirs : 2, de 300 et 600 m³

• Linéaire du réseau : 15,4 km

4. Contenu des dossiers de candidature :

• Lettre de candidature

• Attestations, certificats et justifications prévus aux articles 8 et 9 du décret n° 97-638 du 31 mai 1997 et L1411-1 du CGCT

• Références d'exploitations de même nature.

• Chiffres d'affaires et bilans des trois dernières années.

• Toutes pièces permettant d'apprécier les garanties professionnelles et financières de l'entreprise et l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

5. Date limite de réception des dossiers de candidature :

Le 24 mars 2016 avant 12 heures à la Mairie de Til-Chatel .

Le dossier de candidature devra être adressé à Monsieur le Président -En Mairie - 3, Rue d'Aval - 21120 TIL-CHATEL, sous enveloppe cachetée portant la mention : « Candidature pour la gestion du service public d'eau potable - A n'ouvrir qu'en présence de la commission ».

6. Renseignements :

Monsieur le Président - Tél : 03 80 95 04 61

Cabinet GUÉSAC'EAU , Michel GUILLAUME, Port : 06 07 46 92 47

AL210716157

MODIFICATION DE STATUTS

YPO CAMP JEANNIOT BOURGOGNE

SAS au capital de 50 000 euros
Siège social : 14B, Rue Antoine Becquerel, 21300 Chenôve 429 635 113 RCS Dijon

LE 19/01/2016, l'associée unique a décidé de remplacer la dénomination sociale par CLC DIJON et a augmenté le capital pour le porter à 500 000 euros . Les statuts ont été modifiés en conséquence

AL210716145

CUMA DE FAMINE

à Bassey la Cour
N° d'agrément : 21/92/593
RCS Dijon : 388 502 718

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA de Famine à 21360 Bassey le Cour du 9 septembre 2011, a procédé aux modifications suivantes :

- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009

- L'augmentation / La diminution le montant du Capital Social à 9997.44 € et d'augmenter (de diminuer) la valeur nominale de la Part Sociale à 15.24 €

- La prorogation de la durée de la CUMA de 99 ans à partir du 09 septembre 2011.

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président de la CUMA

Patrick GIBOULOT

AL210716160

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DE WAILLY INVEST

au capital de 8000€,
Siège social : 2 bis rue du cap vert
21800 Quetigny
Siren : RCS Dijon 448 768 242

L'assemblée générale extraordinaire du 1°juillet 2015

-a nommé en qualité de gérant, à compter du 1° juillet 2015, Monsieur Mazen Noël Jean 33 bis grande Rue 21310 Arceau en remplacement de Monsieur Jean-Robert Lopez, gérant démissionnaire.

-a transféré, à la même date, le siège social 8, route de Troyes 21121 Darois

Pour avis

La gérance

AL210716161

DISSOLUTION LIQUIDATION

POMPES FUNEBRES ROSA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 623 euros
Siège social : Rue Saint Roch
21500 Montbard
R.C.S B Dijon 353 000 516

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31/12/2015, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2015.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention sera faite au RCS Dijon.

AL210715898

JUCILE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 20, rue des Ardennes
21000 Dijon
479 088 478 RCS Dijon

Avis de dissolution anticipée

Suivant l'AGE du 15/12/2015 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation. L'AGE a nommé comme Liquidateur Jacqueline Darmigny, demeurant 25, rue Charles Téméraire 21000 Dijon, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Le siège de la liquidation est fixé 25, rue Charles Téméraire 21000 Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL210716091

JUCILE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 20, rue des Ardennes
21000 Dijon
479 088 478 RCS Dijon

Avis de clôture de liquidation

L'AG du 05/02/2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jacqueline Darmigny de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

AL210716092

SOCIETE CIVILE LA SOURCE

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1.524,49 euros
Siège social : Ancienne gare – RD 33
21 360 La Bussiere sur Ouche
350 837 126 RCS Dijon

Par décision collective des associées du 31 janvier 2016, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Madame Annie Bolland demeurant 21360 La Bussiere sur Ouche, et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL210716130

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

BE DOMOTIC

SARL en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège : 22 rue de l'Armançon
Hameau de Charentois
21140 Millery
RCS Dijon 753 994 409
SIRET 753 994 409 00013

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Thierry Gaudry demeurant à Millery - 22 rue de l'Armançon - Hameau de Charentois, associé unique, exercera les fonctions de

liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Millery - 22 rue de l'Armançon - Hameau de Charentois. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur :Monsieur Thierry GAUDRY

AL210716140

CMT DIJON

SARL à associé unique
au capital de 7 000 €
26 Boulevard de l'Université
21000 Dijon
RCS Dijon 802 587 048

Par décision du 1er Février 2016, l'associé unique personne morale de la SARL CMT DIJON, a décidé, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SARL à associé unique CMT DIJON à compter du 15 Mars 2016.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SARL CMT DIJON au profit de la SAS CMT INVESTISSEMENT, associé unique personne morale de la SARL CMT DIJON, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de Dijon.

Cette dissolution mettra fins aux fonctions de gérant de Monsieur Cédric Marcellier.

Pour avis,

La gérance

AL210716141

CMT BEAUNE

SARL à associé unique au capital de 7 000 €
5 Avenue du 8 Septembre – 21200 Beaune
RCS Dijon 802 587 071

Par décision du 1er Février 2016, l'associé unique personne morale de la SARL CMT BEAUNE, a décidé, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SARL à associé unique CMT BEAUNE à compter du 15 Mars 2016.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SARL CMT BEAUNE au profit de la SAS CMT INVESTISSEMENT, associé unique personne morale de la SARL CMT BEAUNE, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de Dijon.

Cette dissolution mettra fins aux fonctions de gérant de Monsieur Cédric Marcellier.

Pour avis,

La gérance

AL210716142

S.BAT

Société Par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 4 000euros
Siège social : 12 bis quai du Général Leclerc
89300 Joigny(Yonne)
788 665 404 RCS Sens

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 31 décembre 2015, l'assemblée a :

décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 décembre 2015 suivi de sa mise en liquidation.

désigné en qualité de liquidateur : Monsieur Pascal Lorain, demeurant à Montereau-Fault-Yonne (77130), 42 rue de Provins,

- conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Joigny (Yonne) 12 bis quai du Général Leclerc, Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens

Pour avis, le représentant légal.

AL210716154

AVIS DE CONSTITUTION

SO.J.V.S. – SOCIÉTÉ D'AVOCATS
Me Jean-Livier CABOCEL
ZAC EUROPARC
354, rue Marius Lacrouze
71850 Charnay Les Mâcon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 30/01/2016, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCEA DE LA NATURALITÉ

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Objet : L'exploitation et la gestion de biens agricoles

Capital Social : 59 000 € divisé en 590 parts de 100 € chacune. Il correspond au total des apports nets de l'ensemble des associés

Siège Social : Pagny Le Château (21250) - 16, route de Saint Jean de Losne

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS. Son début d'activité est fixé au 01/02/2016 ;

Gérant : M. Pascal Polette, domicilié à Pagny Le Château (21250) - 16, route de Saint Jean de Losne

Les cessions de parts entre associés sont libres ; celles faites à des tiers sont soumises à agrément donné à la majorité des ¾ des voix exprimées par décision collective extraordinaire.

La Société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis

AL210716104

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me ALHERITIERE notaire à Dijon, le 03/12/2014, de la société de participation financière de profession libérale de Notaires sous forme de Société par Actions Simplifiée régie par les dispositions légales et réglementaires concernant cette forme de société dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : PLURIJURIS

Siège : 23 rue Buffon, 21000 Dijon, France

Durée : 99 ans

Objet : La détention d'actions des sociétés par actions simplifiée d'exercice libéral :

o Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT GONTHIER, notaires associés

o Françoise BIDEGARAY-GRIVOT et Emeric LEHANNEUR, notaires associés.

- La détention de parts ou d'actions de toutes autres sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de notaires.

- Toutes activités accessoires en relation directe avec cet objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient une participation.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Capital social : 4.310.000€

Par apport en nature uniquement :

- de 1.031.990 actions de la SELAS Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER, notaires associés RCS DIJON 316 722 883 pour une valeur totale de 3.186.000€,

- de 1.329.996 actions de la SELAS Françoise BIDEGARAY-GRIVOT et Emeric LEHANNEUR, RCS Dijon 349 022 749 notaires associés pour une valeur totale de 1.121.000€.

Soit un apport total : 4.310.000€

Président : M Didier NOURISSAT, notaire associé, né à Dijon le 16 juillet 1953, demeurant à Dijon (21000), 25 rue Buffon.

Directeurs généraux :

M Hugues MISSEREY, notaire associé, né à Lure (70200), le 18 décembre 1954 demeurant à Dijon (21000), 3 rue Berbisey,

M Ivan STRIFFLING, notaire associé, né à Dijon (21000), le 11 mars 1977 demeurant à BRETIGNY (21490), hameau d'Ogny,

M Maël VIARD, notaire associé, né à Chenôve (21300), le 25 mai 1981 demeurant à ARCEAU (21310) Arcelot, 4 rue de Crotagne,

Mme Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER, notaire associée, née à Toulon (83000), 2 février 1981 demeurant à Dijon (21000), 5 Legouz Gerland,

Madame Françoise BIDEGARAY-GRIVOT, notaire associée, née à Nuits Saint Georges (21700) le 4 septembre 1953 demeurant à Beaune (21200), La Montagne, Allée des Grillons,

Monsieur Emeric LEHANNEUR, notaire associé, né à Chambray les Tours (37170) le 8 décembre 1982 demeurant à Beaune (21200), 8 place Madeleine.

Il a été stipulé une clause d'agrément pour toutes cessions à titre onéreux et toutes cessions à titre gratuit selon les modalités statutaires, légales et règlementaires attachées à la profession de notaire.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon

Pour avis et mention

Me Maël VIARD *AL210716131*

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 4 février 2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SYSTEME V

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Siège social : 2 Rue des Blés d'Or - 21270 Cirey Les Pontailler

Objet : Prestations de petits bricolages hors activités réglementées et aménagement paysager.

Durée : 99 années

Capital : 1 000 Euros

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Les cessions sous quelque forme que ce soit des actions détenues par l'associé unique sont libres.

Président : Monsieur Vincent FASQUEL. Domicilié au 2 Rue des Blés d'Or – 21270 Cirey Les Pontailler.

Immatriculation : au RCS de Dijon

Pour Avis. *AL210716132*

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 15.1.2016, il a été constitué une SARL dénommée : LA FIN DES PETITES FAIMS.

Capital : 5000€.

Siège : 20 rue Jean Jacques Rousseau, 21000 Dijon.

Objet : Restauration rapide.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mlle Excoffier Elodie, 9 Avenue du Drapeau, 21000 Dijon.

Immatriculation au RCS de Dijon *AL210716133*

SELAS «Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER» Notaires associés 23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me MISSEREY, notaire à Dijon, le 9/02/2016, il a été constitué la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : JEAN BERTINOTTI

Siège : CREANCEY (21320), 6 Lotissement Larrey de la Tour.

Durée : 99 ans

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ou de leur enfant ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière.

Capital social : MILLE EUROS (1.000 €)

Apports en numéraire : 1.000 €

Gérant : M. Julien BERTINOTTI, dt à Créancey (21320), 4 Lotissement Larrey de la Tour et M. Raphaël BERTINOTTI, d à Québec (Canada), 850 rue Bordeleau J6E 2J5 Joliette Province de Québec.

Il a été stipulé une clause d'agrément en cas de cession entre vifs au profit d'un tiers à la société à l'exception du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant et en cas de transmission par voie de succession à toutes autres personnes qu'aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant, au conjoint commun en biens d'un associé décédé et attributaire des parts communes dans la liquidation et le partage de la communauté et aux légataires qui ont en outre la qualité d'héritier en ligne directe ou de conjoint survivant, l'agrément devant être donné par la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis et mention.

Le notaire *AL210716135*

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL à Associé Unique dénommée RAPHAELLE GUYOT au capital de 1 000 euros, le siège social est fixé 21 Grande Rue 21700 Comblanchien, ayant pour objet : négoce de vins (achat de raisins, vente de vins); conseil technique, formation oenologie; oenotourisme, hébergement. La gérance est assurée par Mme. Raphaëlle GUYOT, demeurant Château de Saint Fargeau 89170 St Fargeau. Immatriculation de la Société au RCS de Dijon

Pour avis

La Gérance *AL210716138*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Meursault (21190) du 2 février 2016 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : SCI DU 25 RUE DE LA VELLE.

Siège social : 12 rue de Martray - 21190 Meursault.

Objet social : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, viticole, commercial ou industriel - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés - la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Madame Adèle MATROT demeurant 16 rue des Forges - 21190 Meursault et Madame Elsa MATROT demeurant 6 route de Pommard - 21200 Beaune.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

La Gérance. *AL210716139*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Quincey (21700) du 8 février 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée,

Dénomination sociale : NOFEL,

Siège social : 19 grande rue - 21700 Quincey,

Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger : - la création, l'acquisition, l'exploitation, directe ou indirecte, de tous fonds de commerce de restaurant, de bar traiteur, plats à emporter et de traiteur à domicile et toutes prestations de service se rapportant directement ou indirectement à ces activités.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 10 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire,

Gérance : Madame Céline POUSSIN demeurant à demeurant 4 impasse du Château - Cercy - 71350 St Gervais en Vallière,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis La Gérance. *AL210716144*

SELAS « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER» Notaires associés 23 rue Buffon - 21000 Dijon

Suivant acte de Me NOURISSAT, notaire à Dijon, le 11/02/2016, il a été constitué la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : MONPOST

Siège : Chorey (21200), 3 Rue d'Aloxe Corton.

Durée : 99 ans

Objet : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ou de leur enfant ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière.

Capital social : QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90.000 €)

Apports en numéraire : 90.000 €

Gérant : Mme Sabine Postel, demeurant à Chorey (21200), 3 Rue d'Aloxe Corton,

Il a été stipulé une clause d'agrément en cas de cession entre vifs au profit d'un tiers à la société à l'exception du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant et en cas de transmission par voie de succession à toutes autres personnes qu'aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant, au conjoint commun en biens d'un associé décédé et attributaire des parts communes dans la liquidation et le partage de la communauté et aux légataires qui ont en outre la qualité d'héritier en ligne directe ou de conjoint survivant, l'agrément devant être donné par la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis et mention

Le notaire *AL210716148*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/01/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : A.R.F.

Siège social : 6 rue de la bouzaize, 21200 Meursanges

Forme : SAS

Capital : 500 Euros

Objet social : Plomberie et tous travaux de rénovation intérieure

Président : Monsieur Julien RAGE demeurant : 6 rue de la bouzaize,

21200 Meursanges élu pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon *AL210716150*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Epernay-sous-Gevrey (21220) du 3 Février 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : LA BOITE A VIGNES

Siège : 6 place des Tilleuls - 21220 Epernay-sous-Gevrey

Durée : 99 ans -

Capital : 100 Euros

Objet : - tous travaux et toutes prestations de services agricoles et viticoles - toutes activités de conseil en rapport avec les activités agricoles et viticoles - achat et vente tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mr Didier LAVAL demeurant à Epernay-sous-Gevrey (21200) 6 place des Tilleuls

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL210716156

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 02/02/2016, il a été constitué une SCI à capital variable dénommée SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE FAMILIALE À CAPITAL VARIABLE

Sigle : SCI Pressoir de Sevry

Capital : 27.000,00€

Capital min. : 2.700,00€

Capital max. : 270.000,00€

Siège : rue du lavoir , 89550 Héry

Objet : Acquisition,gestion, propriétés de biens mobiliers et immobiliers

Gérant : Mme Gavillon Nicole 46 avenue de Verdun 95100 Argenteuil

Cession de parts sociales : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints ascendants ou descendants

Durée : 5 ans au RCS de Auxerre *AL210716158*



NIÈVRE

SUCCESSION

SUCCESSION

Avis

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche Comté et du département de la Côte d'Or,

Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex ;

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de Nevers, curateur des successions de :

. en date du 14/01/2016

Mme Alice Andrée HOUZE divorcée BELIN, décédée le 22/10/2013 à Le Creusot, réf 218000800

Mme Denise Augusta RABETTE veuve JOUAULT, décédée le 02/01/2013 à Premery, réf 218000811

M. Pierre Jules ROULOT célibataire, décédé le 06/12/2014 à Dijon, réf 218000803

M. Jean Joseph JA LLOIS célibataire, décédé le 12/05/2014 à Clamecy, réf 218000214

Mme Evelyne Marie LEHMANN célibataire, décédée le 21/04/2014 à Decize, réf 218000767

Mme Betty Geneviève LANGEVIN célibataire, décédée le 18/12/2014 à Decize, réf 218000769

Mme Yolande Andrée COUTANT célibataire, décédée le 23/07/2013 à Chateau Chinon Ville, réf 218000770

M. Robert Jean CASTILLO divorcé, décédé le 05/06/2014 à Nevers, réf 218000881

. en date du 21/01/2016

Mme Georgette Lucienne CHANEL veuve RIGNAULT, décédée le 08/01/2015 à St Benin d'Azy, réf 218000878

M. Daniel Gaston LISTOIR célibataire, décédé le 08/01/2013 à Nevers, réf 218000879

les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur de la succession de Mme Claude Marie FINOT veuve HICK, décédée le 03/11/2009 à Pougues Les Eaux, réf 212005692, établira l' inventaire estimatif et le projet de règlement du passif.

AL580716216

NOMINATION

FOURCHAMB

SAS au capital de 128.000 € 9, rue du 4 septembre 58600 Fourchambault 418 048 591 RCS Nevers

L' AGM du 28/12/2015 a décidé, à compter du même jour, de nommer en qualité de Président, la Société SEFLODI, SAS au capital de 181.344 € ayant son siège social à Nevers (58000) 12, rue Georges Tardy, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 442 587 341, en remplacement de M.Florent Fournier, démissionnaire

Mention en sera faite au RCS de Nevers. *AL580716211*

BONJOUR

SAS au capital de 56.000 € 107 route de Moulins - 58300 Decize 388 806 317 RCS Nevers

L' AGM du 28/12/2015 a décidé, à compter du même jour, de nommer en qualité de Président, la Société SEFLODI, SAS au capital de 181.344 € ayant son siège social à Nevers (58000) 12, rue Georges Tardy, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 442 587 341, en remplacement de M.Florent Fournier, démissionnaire

Mention en sera faite au RCS de Nevers. *AL580716212*

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI DEARUN

SCI capital de 1 000 € 2, rue de la Montagne - 89340 Chaumont RCS Sens 528 475 627

Par AGE du 27 janvier 2016, il a été décidé, à compter du même jour : de nommer en tant que co-gérantes Mme Sabine Legrand, demeurant 15 rue Beccaria 75012 Paris et Mme Ruth Legrand, demeurant 22 rue de la Chapelle 60560 Orry la Ville, en remplacement de M. Legrand Alex et Mme Marcuz Donatella, démissionnaires ; de modifier la dénomination qui devient SCI L'ARPENTE ; ainsi que de transférer le siège social au 12 Chemin du Pavillon 58400 La Marche. Radiation au RCS de Sens et immatriculation au RCS de Nevers

AL580716173

Société d'Avocat Gilbert MARTIN 14, rue Georges Dufaud - 58000 Nevers

ETABLISSEMENTS FRAISE

Société par Actions Simplifiée au capital de 36.000 euros Siège social : 1 rue Jacques de Saint Phalle 58270 Saint Benin d'Azy 571 880 889 RCS Nevers

Le 16 janvier 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social du 12 route de Paris – 58640 Varennes Vauzelles au 1 rue Jacques de Saint Phalle – 58270 Saint Benin d' Azy.

Pour avis, Le Président Ch. de SAINT PHALLE *AL580716206*

SCI MORETON-SOLLOGOUB

au capital de 1 000 euros 22 rue des Mourez - 58180 Marzy Transféré 64 avenue Aristide Briand 92120 Montrouge 751 394 933 RCS Nevers

En date du 01/02/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 22 rue des Mourez - 58180 Marzy au 64 Av. Aristide Briand 92120 Montrouge à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis. *AL580716217*

SARL SERJU

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 € Ancien siège Social : 21, rue Ferdinand Gambon - 58000 Nevers Nouveau siège social : Le Bourg 18600 Neuvy-le-Barrois 478 142 052 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé du 20/01/2016, les associés ont décidé à compter rétroactivement du 1er janvier 2016 de transférer le siège social de Nevers (58) – 21, rue Ferdinand Gambon à Neuvy-le-Barrois (18) – Le Bourg, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

Le Gérant *AL580716235*

MODIFICATION DE CAPITAL

KELLER

Société à Responsabilité Limitée au capital de 45 000 € ramené à 37 000 € Siège social : 15, rue de Rémigny 58000 Nevers 752 391 557 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 17/12/2015, l'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de 8 000 € pour le ramener à 37 000 € par voie de réduction du nombre de parts sociales. Les articles 6 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL580716228

CONVOCATION

Société Coopérative Agricole Alliance Pastorale Agrément N° 2658 Siège social : 1, route de Chauvigny. 86500 Montmorillon Adresse Postale : 48, avenue de l'Europe CS 80095 86502 Montmorillon cedex

CONVOCATION AG PLENIERE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Nièvre – Cher – Indre-et-Loire Maine-et-Loire – Vendée – Loire-Atlantique Charente-Maritime – Gironde – Dordogne Creuse

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée de Section pour

délibérer sur l'ordre du jour suivant ;

1 – Information des Associés, discussion des questions portées à l'ordre du jour

de l'AG Ordinaire annuelle ; Approbation du P.V. de l'A.G. Ordinaire du

30.03.15 ; Rapports du Conseil d'Administration aux associés sur l'exercice

2014/2015; Examen des comptes ; Rapports du Commissaire aux Comptes ;

Approbation des comptes ; Quitus aux Administrateurs ; Affectation du résultat

de l'exercice ; Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration ;

Approbation des conventions entre les Administrateurs et la Coopérative ;

Constatation variation capital social souscrit ; Renouvellement des mandats des

commissaires aux comptes titulaire et suppléant; Questions diverses.

2 – A.G. Extraordinaire – Discussion des questions portées à l'ordre du jour :

Extension de la zone d'agrément de la Coopérative

3 - Election des délégués de section à l'Assemblée Générale Plénière

Cette Assemblée se tiendra

Le Mardi 08 Mars 2016 à 10 H 30

A l'Alliance Pastorale

ZA La Verrerie- Rte de Crosne

03210 SOUVIGNY

L'AG des Délégués élus par les Assemblées de Section se tiendra le 30 mars

2016 à 11 h 00 à l'Abattoir SODEM–Le Cériolet– 86150 LE VIGEANT– sur

l'ordre du jour prévu ci-dessus par les Assemblées de Section aux points 1,2 et 3.

Le Président, Hervé de MONVALLIER.

Les associés ont la faculté, à partir du 15è jour précédant la date de l'AG de

section, de prendre connaissance des documents suivants : comptes annuels,

rapport du Conseil d'Adm.aux associés coopérateurs, rapport sur la gestion du

groupe le cas échéant, texte des résolutions proposées, rapport général du

Commissaire aux comptes sur les conventions soumises à autorisation

préalable. Ces documents seront disponibles au siège de la Coopérative et

pourront être envoyés sur demande. *AL580716203*

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP JP JACOB et C.THEVENY Notaires Associés 14 rue du Maréchal Leclerc 58200 Cosne Cours sur Loire

MODIFICATION REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Christophe THEVENY, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire, le 29/1/2016, Mr BRUYERE Jean-Robert et Mme DUFFLOT Christiane son épouse, dt à La Celle sur Loire (Nièvre) 27 route des Barres, Les Chagnons, mariés à la mairie de Bouresches (02400) le 12 octobre 1974, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me C.THEVENY, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire, 14 rue du Maréchal Leclerc.

En cas d'opposition les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour insertion.

Me THEVENY, Notaire. *AL580716222*

MODIFICATION DE STATUTS

IMMOBILIERE DU CHATEAU

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 7 500 euros Siège social : 7 Place Boucaumont 58290 Moulins d'Engilbert 441 742 483 RCS Nevers

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 Février, a décidé

- la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour,

- d'adopter les statuts sous sa nouvelle forme,

- de mettre fin aux fonctions de gérant de Monsieur Daniel CHAPELIN,

- de nommer Président de la société, Monsieur Daniel CHAPELIN demeurant Les Coussons - 58290 Preporche, pour une durée illimitée,

Admission aux assemblées et vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis

Le Président. *AL580716214*

NPSC SARL

SARL au capital de 7 622 euros Siège social: Chemin de Saint Léger 58240 Mars Sur Allier 387 658 776 RCS Nevers.

L'AGE du 12/02/2016 a modifié l'objet social par l'ajout de la mention: courtage en assurances et réassurance, toutes prestations de service pouvant s'y rapporter, consulting, conseil en gestion de patrimoine, conseil en investissements financiers et immobiliers. Mention au RCS de Nevers. *AL580716226*

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA DES CREPILLONS

Les Crépillons - 58190 Metz le Comte CS Nevers - 325 752 004 Au capital de 155 070 euros

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 25 janvier 2016, à effet du 31 décembre 2015, il a été procédé au retrait de M. Garnaud Michel et à la nomination à la gérance de M. Rousset Christophe – Champagne - 58190 Metz le Comte.

Pour avis, la gérance *AL580716208*

LOCATION PLUS

Société à responsabilité limitée au capital de 162.000 Euros Siège social : 12, Route de Paris 58640 Varennes-Vauzelles RCS Nevers 378 696 041

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2016, il a été pris acte de la démission de Monsieur Charles DE SAINT PHALLE de ses fonctions de gérant à compter du 8 janvier 2016, et il a été décidé de nommer en remplacement pour une durée illimité à compter du même jour, aux fonctions de gérant :

Monsieur Clément BERTHIER demeurant 9C, Rue d'Hauteville à Daix (21121)

Mention sera faite au RCS : Nevers

Pour avis. *AL580716209*

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de LA MARCHE (XA 16/00):

67 ha 02 a 99 ca

- La grande isle:

D-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952

Cmne de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (AA 14/117)

Biens loués en partie:

25 ha 31 a 35 ca

- Les brosses: D-1062 - Les champs de bourchaud: D-1024 PARTIE-1026]-1029-1030-1032-1405[1028] [P1]-1406[1028] - Les fontmery: D-1061

Et par extension, Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT:

10 ha 45 a 72 ca

- Bourchaud: F-202-203-204-1323[205]-1325[206]-1327[207] - Pre neuf: F-199-200

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 07/03/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL580716234

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP du 19.10.2015 la société TOTAL MARKETING FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 390 553 839 euros, dont le siège social est 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 Nanterre, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 3 ans à compter du 01.12.2015 sans tacite reconduction, jusqu'au 30.11.2018 à la SARL MOUILLOT au capital de 8.000 euros dont le siège est à 16 Boulevard Camille Dagonneau - 58640 Varennes Vauzelles immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 788 928 109 un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS DE VARENNES sis à 16 Boulevard Camille Dagonneau – 58640 Varennes Vauzelles.

AL580716220

SCI DU MOULIN DE CAMFROUT

Le Creuzet 58300 Champvert
RCS Nevers 432252427

Modification des dirigeants

Aux termes d'une AGE en date du 26 décembre 2015 il a été pris acte de la démission de Mr François Berger de ses fonctions de gérant et décidé la nomination en qualité de co-gérantes de Melles Cécile Berger et Christine Berger avec effets immédiats. En conséquence, Melles Cécile Berger et Christine Berger seront co-gérants de la SCI DU MOULIN DE CAMFROUT.

Pour avis.

La gérance.

AL580716229

GFA DU DONJON

Le Creuzet 58300 Champvert
RCS Nevers 432252393

Modification des dirigeants

Aux termes d'une AGE du 26 décembre 2015 il a été décidé la nomination en qualité de co-gérante de Melle Cécile Berger avec effets immédiats. En conséquence, Mr François Berger et Melle Cécile Berger seront co-gérants du GFA DU DONJON

Mention en sera faite au RCS Nevers

Pour avis

La gérance.

AL580716230

→ NON DISSOLUTION

INDRIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 32 Avenue de Chasnay
58180 Marzy
803 835 164 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 28 Janvier 2016, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance.

AL580716210

VFA PROMOTION

SAS au capital de 38.112 $
Siège social : RN 7 Les Coques BP 23
58150 Pouilly Sur Loire
RCS Nevers 419.261.177

Continuation

Aux termes d'une décision en date du 4 mars 2015, acte sous seing prive, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu `

dissolution de la société.

AL580716218

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

LES LUTINS DU HAUT FOLIN

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 12 000 €
Siège Social : Le Bourg
58370 Glux en Glenne
534 872 502 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé du 29/12/2015, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour.

Mr Bruno Alleos et Mme Valérie Vaillant dt ensemble à Glux en Glenne (58) – Le Pré du Massé ont été nommés liquidateurs pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Glux en Glenne (58) – Le Pré du Massé. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Les Liquidateurs

AL580716207

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DES PRODINS

«Les Prodins»
58240 Chantenay Saint Imbert
RCS de Nevers Sous LE N° 441 505 054
Reconnu par le CDA de Nevers
le 19/12/2001sous le n° 587

Avis de clôture de liquidation

Suivant procès verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 1er novembre 2015, l'assemblée générale a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur FOSSEZ Jérôme de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation du GAEC DES PRODINS à compter du 1er novembre 2015.

Les comptes définitifs établis par les liquidateurs seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS où la société sera radiée.

Pour avis, Le Liquidateur,

AL580716213

L'ABREUVOIR

SAS au capital de 1 800,00 €uros
Les Berthes
58210 La Chapelle Saint-André
799 725 262 R.C.S. Nevers

Aux termes de l'AGE en date du 02/12/2015, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 02/12/2015. Eric PERRIN demeurant Les Berthes, 58210 La Chapelle Saint-André, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au Les Berthes, 58210 La Chapelle Saint-André. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

AL580716225

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 Moulins

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 janvier 2016 à LANGERON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : HOLDING FRIAUD

Siège social : Dhéré, 58240 Langeron

Objet social : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères, cotées ou non cotées quelque soit leur objet et leur activité ; L'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'administration de participations dans toutes sociétés, et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient,

économiques, juridiques ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à tous objets connexes similaires, communs ou complémentaires et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation ; La fourniture de toutes prestations au profit des sociétés du groupe et notamment l'accomplissement de fonctions de direction, d'animation, de gestion et de contrôle ; La participation directe ou indirecte de la

société à toutes activités ou opérations financières, commerciales ou mobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés

Capital social : 80 000 euros

Gérance : Monsieur Nicolas Friaud, demeurant Le Courbelon 58240 Chantenay Saint Imbert, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis

La Gérance

AL580716237

→ AVIS DE CONSTITUTION

BIREME

Avis de constituion

Par acte SSP en date à Gien sur Cure du 29/01/2016, la société suivante a été constituée :

Forme : SCI

Dénomination : BIREME

Siège : Hameau de la Coupe Lyonnet, 58230 Gien sur Cure

Objet : l'acquisition d'un terrain sis à Saulieu (21210), l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain par l'édification d'une usine de mécanique générale, la location notamment par la conclusion de baux de toute nature ou autrement dudit terrain et des constructions qui y seront édifiées et qui resteront la propriété de la Société mais également de tout autre immeuble bâti ou non, dont la société pourrait devenir ultérieurement propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement…,

Durée : 99 ans à cpter de son immat. au RCS

Gérance : M. Karim Kamel, dmt 23, Rue Debbas à Beyrouth (Liban)

Cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, accordé à la majorité des deux tiers des associés présents ou représentés.

Immatriculation au RCS de Nevers

AL580715896

SNC ROLIN FRERES

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Crux-La-Ville du 1er février 2016, il a été constitué une société en nom collectif présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SNC ROLIN FRERES,

Siège social : Le Jonc 58330 Crux la Ville

Objet : l'activité de prestations de travaux agricoles, de location de matériels agricoles et de commerce de produits et matières agricoles

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 2 000 euros

Gérants et associés indéfiniment responsables : ROLIN Noël, demeurant Le Jonc 58330 Crux la Ville et ROLIN Julien, demeurant Laché – 58420 Vitry-Laché

Cession de parts : agrément de tous les associés

Immatriculation : au RCS de Nevers.

Pour avis, Les gérants

AL580716191

Par acte SSP en date du 08/02/2016, il a été constitué une SARL dénommée: CHOUQUETTE ET POM' POM'

Objet social : La vente au détail de mobilier et d'articles de décoration pour chambres d'enfants, d'articles de puériculture, de jeux et de jouets, et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Siège social : 7 Allée du Docteur Subert - 58000 Nevers

Capital : 2.000 euros

Gérance : Madame Michenet Mélanie demeurant 31 avenue François Mitterrand - 58640 Varennes-Vauzelles

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL580716204

SCP JP JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire, le 3/2/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

- Dénomination : SARL «BATI 58»

- Siège social : Guipy (Nièvre) 9 rue de la Chaume des Chiens la Brosse.

- Objet : En France et à l'Etranger : travaux de maçonnerie, cloisons, isolation, carrelage, terrassement, assainissement, électricité, plomberie, peinture, charpente, couverture, paysagiste, et généralement toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière et immobilière pouvant se rattacher audit objet.

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

- Apports en numéraire : la somme globale de 4..000 Euros.

- Capital social : 4.000 Euros divisé en 40 parts de 100 euros chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 40.

- Gérance : Aux termes d'un PV d'assemblée générale extraordinaire en date à Guipy (Nièvre) du 3/2/2016, il a été nommé comme co-gérants avec faculté d'agir ensemble ou séparément : - Mr DENIS Jean-Marie, dt à Guipy (Nièvre) La brosse, et – Mr TETE Emilien dt à Guerigny (Nièvre) 13 grande rue.

Ladite société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis.

Me JACOB, Notaire.

AL580716215

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 08 février 2016 a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI ELOYA

Forme : Société Civile Immobilière

Capital social : 500,00 euros par apport en numéraire

Siège social : « Méas – 58110 Tintury »

Objet social : acquisition, gestion, et plus généralement l'exploitation par location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérant : EDMOND Elodie – Méas 58110 Tintury

Cession de parts sociales – agrément : libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé.

La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers (58).

Pour avis.

AL580716219

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination: RESEAUXPHONE

Forme: SARL

Capital: 1 euro Siège: Lieu-dit Champ Theureau 58250 Ternant

Objet: Cablages informatique, vente, achat de matériel informatique et électronique import, export

Durée: 99 ans

Gérant: M. Goossens Pascal, lieu dit Champ Theureau 58250 Ternant

RCS: Nevers

AL580716221

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er février 2016, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun CHALUMEAU, dont le siège social est fixé «Les Chaumes de Grandry» - 58290 Moulins-Engilbert.

Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 19 novembre 2015.

Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Les fondateurs.

AL580716224

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire, le 11/2/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par actions simplifiée.

- Dénomination : S.A.S « GPR »

- Siège social : Cosne Cours sur Loire (nièvre) rue des Trois ponts.

- Objet : En France et à l'Etranger : l'activité d'entretien et réparation de véhicule légers et de poids lourds, carrosserie, peinture, vente de véhicules neuf et d'occasion, location de véhicules, vente de carburants, huiles accessoires et pièces détachées automobiles, dépannage, remorquage, gestion de demande de cartes grises, transport de véhicules, et généralement toute opération financière commerciale, industrielle, mobilière et immobilière.

- **Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

- **Apport en numéraire** : la somme de 1.000 Euros.

- Capital social : 1.000 Euros divisé en 1.000 actions de 1 euro chacune, entièrement libérées numérotées de 1 à 1.000.

- Présidence : Est nommé comme premier président : Mr Petit Romain dt à Neuvy sur Loire (Nièvre) domaine de l'Etang pour une durée illimitée.

Ladite société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis

Me Jean-Paul JACOB, Notaire.

AL580716227

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1 er février 2016 , il a été constitué: BTMC société à responsabilité limitée au capital de 5000 euro

Siège social : 17 rue du commandant Leiffeit 58240 Saint Pierre le Moutier

Objet : travaux peinture , revetement sol et mur, rénovation transformation et agencement

Gèrant : monsieur BEN MOSBAH Abdessattar ,demeurant 17 rue commandant Leiffeit 58240 Saint Pierre le Moutier

Immatriculation au RCS de Nevers

AL580716233

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale :** AMBULANCES DU VAL DE LOIRE – A.D.V.L.

Forme sociale : SAS

Capital social : 1 000 €

Siège social : 6 et 8, rue Edouard Vaillant – 58160 Imphy

Objet social : Toutes prestations de services, d'assistance et de conseil aux entreprises de transports sanitaires, de transports de personnes et de taxis en matière administrative et de régulation – Activité de centrale d'achat

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Patrice Perrot dt à Saint Léger des Vignes (58) – 12, rue de la Croix Pavé

Directeur Général : Mr Thomas Damien dt à La Celle sur Loire (58) – 7, rue des Robards

Immatriculation : RCS de Nevers

AL580716236

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 15.01.2016 à Montigny aux Amognes

Une société civile immobilière :

Dénomination : SCI DES AMOGNES

Siège : 2 Chemin des Chaumes, 58130 Montigny aux Amognes

Objet : Administration d'immeubles

Durée : 99 ans

Capital : 10€

Gérance : Mr Christophe Lanteri, demeurant Noille, 2 Chemin des Chaumes, 58130 Montigny aux Amognes

Immatriculation de la société au R.C.S de Nevers

Le Gérant

C.LANTERI

AL580716239

YONNE

→ NOMINATION

SENONAIS MOBILITES

Société par actions simplifiée
à associé unique
Au capital de 100 000,00 €
Siège social : Rue Saint-Sauveur des Vignes
ZI des Vauguillettes 89100 Sens
789 923 018 RCS Sens

Aux termes des décisions en date du 1er février 2016, l'Associé unique a décidé de nommer en qualité de Président M. Jean-François Chiron demeurant 24 rue des Beaunes 78400 Chatou en remplacement de M. Jean-Luc Jacob.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de Sens

AL890716390

ALABEURTHE ET FILS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 300 000 Euros
Siège social : 58 Route d'Auxerre
89800 Chablis
332 163 781 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 Juin 2015, il résulte que :

La SARL AUCAP, domiciliée 1 A Rue du Golf 21800 Quétigny, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement la société Cabinet La Bruyere et Associés.

Pour avis

Le Président

AL890716392

LES RAPIDES DE BOURGOGNE

Société par actions simplifiée à associé
unique Au capital de 87 215,00 €
Siège social : 3 rue des Fontenottes
ZAC des Mignottes 89000 Auxerre
315 350 199 RCS Auxerre

Aux termes des décisions en date du 1er février 2016, l'Associé unique a décidé de nommer en qualité de Président M. Jean-François Chiron demeurant 24 rue des Beaunes 78400 Chatou en remplacement de M. Jean-Luc Jacob.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS D'auxerre

AL890716395

→ TRANSFERT DE SIÈGE

C.I.M.F

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 32 rue Savinien Lapointe
89100 Sens
RCS Sens 521 677 684

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2015, l'associé unique de la SARL C.I.M.F a décidé le transfert du siège social au 27 rue des Prés de Pâques, 89340 Villeneuve la Guyard

Pour avis, le gérant associé unique.

AL890716226

SCI LES SUREAUX

Siège social : 139 rue Garibaldi,
06500 Gorbio
RCS Nice 804 529 279

Les associés en date du 31 décembre 2015 ont décidé avec effet du même jour de transférer le siège social de : 139 rue Garibaldi, 06500 Gorbio, au 3, Grande Rue, 89160 Sam bourg

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Durée de la société : 99 ans.

Objet de la société : L'acquisition, l'administration, la gestion par location de tous biens immobiliers, l'emprunt afin de réaliser l'objet social.

Mention sera faite au RCS du nouveau siège.

Pour avis,

AL890716280

SCI DEARUN

SCI capital de 1 000 €
2, rue de la Montagne
89340 Chaumont
RCS Sens 528 475 627

Par AGE du 27 janvier 2016, il a été décidé, à compter du même jour : de nommer en tant que co-gérantes Mme Sabine Legrand, demeurant 15 rue Beccaria 75012 Paris et Mme Ruth Legrand, demeurant 22 rue de la Chapelle 60560 Orry la Ville, en remplacement de M. Legrand Alex et Mme Marcuz Donatella, démissionnaires ; de modifier la dénomination qui devient SCI L'ARPENTE ; ainsi que de transférer le siège social au 12 Chemin du Pavillon 58400 La Marche. Radiation au RCS de Sens et immatriculation au RCS de Nevers .

AL890716294

SARL SANDAUREL EDITIONS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000,00 €
Siège social : 6 Allée de l'ermitage
89470 Monéteau
RCS : Auxerre 521 466 276

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 1 Février 2016, l'associé unique a décidé :

1. de transférer le siège social à Monéteau (89470), 15 Rue du Courtis Robin à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article n°4 des statuts.

L'article 4 a été modifié en conséquence.

RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL890716364

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL.

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 1 juin 2015 de la société CARROSSERIE SANCHEZ, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, siège social : ZI des Frenelleries, 89150 Saint Valérien., RCS Sens n°530 751 668.Il a été décidé de transférer le siège social de la société à compter du 1 juin 2015 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Ancienne mention : ZI des Frenelleries, 89150 Saint Valérien..

Nouvelle mention : ZI des Martinières,89150 Saint Valérien.

Pour avis.

AL890716388

GANDNER MANUTENTION TRANSPORT

SAS au capital de 59911,63 Euros
route de Cudot - 89330 Verlin
431413699 R.C.S. Sens - Sigle : GMT

Par décision du Président en date du 11/02/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au Cougnac, 46300 Payrignac à compter du 15/02/2016.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cahors et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL890716393

SARL R.D.A

Le 4.1.2016, l'associé unique de la SARL R. D. A. au capital de 10.000 €, siège social à Perrigny (89) 7, allée Fontaine, 752 896 258 RCS Auxerre, a décidé de transférer son siège social avec effet au 1.1.2016.

Anciennes mentions :

Siège social : Perrigny (89) 7, allée Fontaine.

Nouvelles mentions :

Siège social : St Georges S/Baulche (89) 2, rue de La Tour.

AL890716403

SOCIETE IMMOBILIERE DE LA PYRAMIDE

SAS au capital de 45.734,71 €
Siège Social : 49, Cours Clémenceau
61000 Alençon
RCS Alençon 095 920 179

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 4 janvier 2016, il a été décidé de transférer le siège social à Malicorne (89120) – 1, Route de Champignelles, et ce, à compter du 1er janvier 2016.

La société sera radiée du TC d'Alençon et immatriculée au TC de Sens.

Président : Pascal HEBERT demeurant à Boulogne Billancourt (92100) – 53, Rue de Bellevue.

AL890716406

→ MODIFICATION DE CAPITAL

SAS SKABSKI

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
porté à 85 000 euros
Siège social : 21 Route de Bléneau
89170 Lavau
815 383 369 RCS Auxerre

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 février 2016 que le capital social a été augmenté de 80 000 euros par voie d'apport en nature.

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de DIJON du 03-02-2016 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **Sàrl RELATION CLIENT 89** Les Hates du Vernoy 89130 Toucy (services aux entreprises) RCS Auxerre 397 847 385. Administrateur : SELARL AJ PARTENAIRES en la personne de Me Maurice PICARD 22, Rue Cordier BP 107 01003 BOURG EN BRESSE CEDEX. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MP ASSOCIES en la personne de Me Philippe MAITRE 19, Avenue Albert Camus 21000 DIJON, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890716409

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinq mille euros (5 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à quatre-vingt-cinq mille euros (85 000 euros).

Pour avis, le Président.

AL890716378

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 St-Georges-sur-Baulche

F.GUENIFFEY.PAYSAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
porté à 85 000 euros
Siège social : 27 rue Roger Gueneau,
89550 Hery
RCS Auxerre 504 417 916

Par décision du 9 février 2016, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 77 500,00 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 7 500 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 85 000 euros

Pour avis

La Gérance.

AL890716386

MODIFICATION DE STATUTS

SARL AMV ETANCHEITE

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SARL AMV ETANCHEITE, au capital de 10 000 €, dont le siège social est 9 boulevard du Pont Neuf à Sens (89100), 493 783 997 RCS Sens, a pris en date du 02/02/2016 les décisions suivantes :

M. Xavier Papin, demeurant à Paris 16ème, 3, avenue Alphonse XIII, a été nommé gérant de la société en remplacement de M. Olivier Gayraud, démissionnaire ;

L'objet social de la société a été étendu aux activités liées à :

– l'achat et la vente, l'importation et l'exportation de toutes marchandises ou produits, notamment pour l'étanchéité, la couverture et l'isolation, au stade de gros et du détail ;

– l'activité d'intermédiaire de commerce : agent commercial, commission, courtage et représentation ;

Mais aussi

– la gestion, le contrôle et la prise de tous intérêts et participations directes ou indirectes, dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères par tous moyens,

– toutes prestations de conseil et d'assistance dans le domaine de la gestion et du management auprès de ses filiales,

– le tout, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de groupements d'intérêt économique, ou de prise ou de dation en location, ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ;

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le siège social a été transféré à Sens (89100), 9, boulevard du Pont Neuf.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de Sens.

AL890716372

MERRANDERIE DES VOSGES DU NORD

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : ZA Les Hâtes du Vernoy
89130 Toucy
501788467 RCS Auxerre

Avis

Aux termes d'une délibération en date du 22/01/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du 01/02/2016 la dénomination sociale «MERRANDERIEDES VOSGES DU NORD» par «YONNE MERRAIN» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis. La Gérance.

AL890716381

EURL CHABLIS PLOMBERIE CHAUFFAGE

Au capital de 3000 euros
7 Grande rue, 89800 Chemilly Sur Serein
RCS Auxerre 532938537

Au terme de l'assemblée générale du 20/01/2016, la dénomination de la société change et devient CPC. L'activité de réalisation des diagnostics énergétiques est abandonnée. L'activité de négoce est créée en vue du commerce de biens d'occasion, de voitures et véhicules légers, de motocycles.

AL890716396

VENTE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

le Mardi 22 mars 2016 à 11 H 00
au Palais de Justice de Sens,
1 rue du Palais de Justice

Un grand corps de ferme à ARCES-DILO (89)

6 route de Sens

Elevé sur rez-de-chaussée et d'un étage, **de 4 pièces principales**, grenier et cave.

Avec **une grange et 2 dépendances** (dont une avec cave)

Le tout d'une superficie totale **de 41 ares 09 centiares** - Occupé

Mise à prix : 10.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge

de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Sens, où il a été déposé,

à la **SCP REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,**

Avocats au Barreau de Sens, demeurant 9 boulevard Maupéou,

89100 Sens, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Lundi 7 mars 2016 de 14 H 00 à 15 H 00

AL890716394

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL L'AUTRE MONDE

Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 106 grande rue,
89270 Bessy sur Cure
RCS Auxerre 789 153 152

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2015 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire :

a nommé en qualité de gérant, en remplacement de Mesdames Carole AMICEL et Evelyne LEVALLOIS-MORIN, démissionnaires au 31 décembre 2014, Monsieur Thierry AMICEL, demeurant 42 rue Marin Marie, 22190 Plerin, pour une durée illimitée.

Pour avis, la gérance.

AL890716382

LES FONTENELLES

SCI au capital de 1.524,49€
Siège social : 15 rue des orfèvres,
89100 Sens
348 693 045 RCS de Sens

Le 31/01/2016, l'AGO a décidé de nommer gérant, Mme Marie Thérèse Fontenel 15 rue des orfèvres, 89100 Sens, gérant, M. Philippe Fontenel 20 route des marais, 89500 Marsangy, gérant, Mme Sylvie Robin 2 impasse des ifs, 07300 Saint-Jean-de-Muzols à compter du 01/02/2016, en remplacement de M. Michel Fontenel.

Mention au RCS de Sens.

AL890716383

FORMEX

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 180 000.00 €
Siège social : 42 rue sous murs
89000 Auxerre
501 954 499 RCS Auxerre

Suivant décisions de l'assemblée générale mixte du 22 janvier 2016 :

- Monsieur Daniel, Marie, Emile, Eugène Jobard demeurant ZA Les Butiques, Le Russey (Doubs), a été nommé gérant à compter du 22 janvier 2016, en remplacement de Monsieur Michel Rey, gérant révoqué.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre.

Pour avis, la gérance

AL890716389

NON DISSOLUTION

LES CUISINES DADOU

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100 000.00 €
13 rue De Londres
89470 Moneteau
799 466 081 RCS Auxerre

Suivant décision du 18 décembre 2015 :

- L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au GTC d'Auxerre.

AL890716412

DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL LES BLANCHES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 271 000 euros
Siège social : 35 rue de la Mairie
89100 Soucy
530 306 166 RCS Sens

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une décision en date du 16 janvier 2016, l'associé unique de l'EARL LES BLANCHES a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable.

M. Thierry Michon, demeurant à Soucy (Yonne), 35 rue de la Mairie, exercera les fonctions de liquidateur et aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Soucy (89100-Yonne), 35 rue de la Mairie, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL890716324

TAMARINS CONSEIL

Société en liquidation
SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 1, Chemin des Tamarins
89110 Sommecaise
RCS Sens 505 246 074

Aux termes d'une A.G.E en date du 31 décembre 2015, enregistrée à Sens (89), Bord. n°2016/69, case n°3, Ext : 146, le 27 janvier 2016, les comptes de la liquidation ont été approuvés et quitus a été donné à la Liquidatrice ; la clôture de la liquidation a été prononcée.

AL890716373

SASU LA FORGE DE BEL AIR

Le 31/12/2015, l'associé unique de la SASU LA FORGE DE BEL AIR, capital 2.000 €, siège social 12, rue de Bel Air, Le Chaineau, 89520 Treigny, 799 275 938 RCS Auxerre, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31/12/2015, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS

d'Auxerre.

AL890716375

ONIX

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 10 000 euros
Siège : 48, rue Carnot,
89500 Villeneuve sur Yonne
513 950 659 RCS Sens

L'Assemblée Générale réunie le 30/09/2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Francis Sarlin de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur

AL890716379

LES JOAILLIERS DE L'OBJET

SARL au capital de 5000,00 Euros
27 route Fontaine,
89150 Saint Valérien
482100120 R.C.S. Sens

Par décision de L'AGE en date du 15/01/2016 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/02/2016, nommé en qualité de liquidateur Madame Patricia Bergna, 27route de Fontaine, 89150 Saint Valérien et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Sens

AL890716384

LES JOAILLIERS DE L'OBJET

SARL au capital de 5000 Euros
27 Route de Fontaine - 89150 Saint Valérien
482100120 R.C.S. Sens

Par décision de L'AGE en date du 01/02/2016 les Associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

- donné quitus au Liquidateur, Madame Bergna Patricia 27 Route de Fontaine, 89150 Saint Valérien, pour sa gestion et décharge de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Sens

AL890716385

LENTI F.E.

Exploitation agricole
à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 21 000 euros
Siège : 19 rue St Fiacre,
89210 Venizy
441 319 167 RCS Sens

L'AGE du 30 Janvier 2016, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.

Pour avis,

Le Liquidateur

AL890716408

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Nevers du 1er février 2016, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS CYCLES DOSSANG

Siège Social : 16 rue de Charleville - 58000 Nevers

Objet : réparations et vente de cycles et de motocycles,accessoires, carburants et lubrifiants

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10 euros

Président : Dossang Bruno, 5 rue de La Cabane - 58180 Marzy

Agrément Cession : En cas de pluralité d'actionnaires, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément préalable des actionnaires.

Immatriculation : au RCS de Nevers.

Pour avis, le Président

AL890716330

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 février 2016 à Villeneuve sur Yonne, il a été constitué une société civile immobilière.

Dénomination sociale : SCI N.B. AMARO

Forme sociale : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition par tous moyens (achat, échange, apport ou autrement), l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Siège social : 6 allée des Mulots - 89500 Villeneuve sur Yonne.

Durée de la société : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Monsieur Bruno AMARO et son épouse Madame Nathalie AMARO demeurant 6 allée des Mulots - 89500 Villeneuve sur Yonne.

Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à décision des associés prise à l'unanimité.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, la Gérance.

AL890716361

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP à Sens du 29/01/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : B.B.I.

Siège : Centre commercial des Champs Plaisants, Avenue de la Marne, 89100 Sens

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Boulangerie, Pâtisserie, Confiserie, Chocolaterie, Glacerie, Traiteur

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Rached Boukhchim, demeurant 8 Avenue Lenine, 92230 Gennevilliers

Directeur général : Monsieur Hamimi Imakhlaf, demeurant 38 Boulevard Jean Jacques Rousseau, 92230 Gennevilliers

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL890716370

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS d'Auxerre, de la société IMMOXERRE, SCI au capital de 1 000 euros divisé en 1 000 parts de 1 euro toutes en numéraires, durée 99 ans, objet social : Acquisition, gestion, administration, vente de biens mobiliers et immobiliers, dont le siège social est à Monéteau (89470) 3 rue des Ecoles. Les gérants sont Monsieur Jehan MARIE et Madame Virginie MARIE demeurant ensemble 3 rue des Ecoles 89470 Monéteau. Toute cession de parts, même entre associés, nécessite l'agrément de l'assemblée générale des associés.

Pour avis et mention,

La gérance

AL890716374

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 09/02/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : BOUTS DE BRANCHES

Siège social : 31, rue saint germain, 89110 Poilly sur tholon

Forme : SARL Unipersonnelle

Capital : 5000 €

Objet social : charpentes, cabanes dans les arbres et pilotis, menuiseries

Gérant : Monsieur Thomas Cers, 31, rue saint germain, 89110 Poilly sur tholon

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL890716377

FIDUCIAL SOFIRAL

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution d'une SARL

Acte s.s.p. en date à Coulanges sur Yonne du 10.02.2016

Dénomination sociale : ZONE PC

Siège social : 9 Rue du Docteur Collinot 89480 Coulanges sur Yonne

Objet social : Installation, maintenance, dépannage et réparation informatique, téléphonie, équipement électronique et audiovisuel ainsi que toutes innovations technologiques, pour particuliers et professionnels ; Fabrication de toutes sortes d'objets, vente et locations de matériel neuf et reconditionné liés à cette activité, et commercialisation par tous moyens (marchés, salons, vente en ligne ou autres); Proposition de réseaux de franchises; Création et reprise de parcs informatiques avec valorisation de matières dans les filières de recyclage (en conformité avec la législation en vigueur); Création, achat, vente de sites Internet et logiciels; Achat, dépôt et vente de tous produits artisanaux ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 2 000 euros

Gérance : M. Noam GIRARD, dt 27 Rue Denis Papin 03100 Montluçon

Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre.

Pour avis.

AL890716391

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : TECHMINE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 30.000 euros.

Siège : Auxerre (Yonne) 1 rue Sutil.

Objet : Tous travaux de forage et minage, tous travaux spéciaux à base de forage, minage et explosifs, notamment démolition, destruction, déroctage, toutes prestations dans les domaines ci-dessus, notamment location de machines et matériels, instrumentation, maîtrise d'œuvre, conseil et assistance, investigation, prescription, contrôle et surveillance, expertise et formation.

Durée : 99 années.

Président : SAS FAMY, Chatillon en Michaille (Ain) 415 rue de la Poste (764.200.218 RCS Bourg en Bresse).

Commissaires aux comptes :

Titulaire : FIREX AUDIT, Dardilly (Rhône) 2 place du Paisy (352.140.255 RCS Lyon).

Suppléant : Franck DAUBIGNEY, Dardilly (Rhône) 2 place du Paisy.

Accès aux assemblées – Décisions d'associés : Tout associé a le droit de participer aux assemblées et généralement aux décisions d'associés.

Droit de vote : Chaque action a droit à une voix.

Transfert d'actions: Le transfert des actions détenues par un associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés et sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux non consécutive à un divorce ou de transfert entre conjoints ou entre ascendants et descendants ou entre associés, tout transfert d'actions, à quelque titre que ce soit, est soumis à l'agrément préalable de la société donné par décision collective extraordinaire.

Registre du commerce : Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis. Le Président ès-qualités.

AL890716397

AVIS CONSTITUTION

Par Assp du 27.1.2016, il a été constitué une SASU dénommée : HOMEWINES. Capital : 2000€. Siège : 4 rue Molleveaux, 89800 Chablis. Objet : La mise en relation directe ou indirecte, à travers un site internet, de particuliers leur permettant de faire connaissance et désirer découvrir et partager le patrimoine culturel et gastronomique local et national de leur pays. Durée : 99 ans. Président : Mr Hengbart Cédric, 4 rue Molleveaux, 89800 Chablis, pour une durée indéterminée. Transmission des actions : Cessions libres entre associés et soumises à l'agrément préalable du Président de la société envers les tiers. Immatriculation au RCS de Auxerre

AL890716398

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Les Sièges (89) du 06/02/16, il a été constitué une société par action simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: Vini Garage Company

Siège: 9 route de Sens 89190 Villeneuve l'Archevêque

Objet: Entretien , transformation , restauration motocyclette, commerce de tout articles motocyclette, pièces détachées.

Durée: 99 ans

Capital: 1 000 €

Président: Mr Vincent Croteau, demeurant 11 rue des Breniers – 89190 Les Sièges.

Immatriculation de la société au R.C.S. de Sens.

La présidence.

AL890716404

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 novembre 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : XIAO XIONG

Siège Social : 1 Rue de la Croix Verte 89200 Avallon

Capital social : 5.000 €

Objet : Restauration traditionnelle, sur place, à emporter ou livrer, commercialisation de tous produits non réglementés, notamment des produits de terroirs, confiserie, horlogerie, bijouterie, orfèvrerie, maroquinerie, parfumerie, vins et spiritueux, cadeaux, etc. Achat et vente sous toutes formes, import et export des articles se rapportant au commerce ci-dessus ainsi que toutes opérations industrielles mobilières ou immobilières, financières ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets visées ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes..

Durée : 99 années

Gérant : M. Bo Wang, demeurant 98 BD de Stalingrad APT 417, 94400 Vitry-Sur-Seine, France.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.

Le Gérant

AL890716405

AVOCATS VIGNET & ASSOCIES VIGNET - NOËL - SANONER – FARIA
1 rue du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens

NLD INTÉRIEUR & DESIGN

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 rue Hérard 89100 Sens

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Sens (89) du 12 février 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : NLD Intérieur & Design

Siège : 1 rue Hérard, 89100 Sens

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : L'activité de négoce de meubles et de tous articles de décoration. La conception, l'aménagement, l'installation de cuisines, de salles de bains, de dressing et de tous agencements. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Loïc Naudin, demeurant 1 rue Hérard, 89100 Sens

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, le Président.

AL890716407





PUY-DE-DÔME (63)

Paroles de jeunes

ENTREPRENARIAT

Au fin fond du Puy-de-Dôme, dans un coin de campagne où il faut être né pour trouver la route, Julien Douzal fabrique des skis en bois à l'aide de sa seule passion car loin d'être du métier.



J'aime

- Les sports de glisse
- La montagne
- Créer, innover et bricoler.

Je n'aime pas

- L'idée réductrice « d'être son propre patron »

« Il faut se donner les moyens de faire les choses »

D'aucun dirait qu'il s'agit d'une lubie, sortie de l'esprit d'un jeune rêvant d'être son propre patron ! Pourtant, Fusta est loin d'être une entreprise née d'un simple caprice. Julien Douzal, d'origine lyonnaise, diplômé d'un master en mécanique et passionné des sports de glisse, a démarré son aventure dans son garage. Aujourd'hui, il fabrique à Saint-Babel, petite commune du Puy-de-Dôme au cœur de l'Auvergne, des skis en bois ainsi que des lunettes.

Une, puis deux, puis trois…

A l'origine, les skis en bois de Julien Douzal devaient être uniques. *« Je voulais une nouvelle paire de skis et l'idée de la fabriquer moi-même me plaisait. J'ai acheté des chutes de bois, dessiné une forme un peu « au pif » et travaillé avec les moyens du bord. Une fois terminé, j'ai skié toute une saison avec. Le résultat était étonnant tant sur les sensations que l'esthétique. »* Alors qu'il pensait s'arrêter là, la performance et surtout l'originalité de son matériel fait main vont circuler de bouches à oreilles. Il fabrique trois paires sur-mesure pour des connaissances. Les retours ne se font pas attendre : *« ils étaient super contents »*. Le jeune homme, alors responsable technique dans une entreprise auvergnate de location de matériel, se dit qu'il y a peut-être un filon à exploiter. Cependant, hors de question de se lancer *« tout schuss »*. *« J'ai réalisé un business plan en parallèle de mon boulot. Je voulais être certain de la rentabilité de mon idée avant de m'engager. J'ai mûri mon projet pendant deux à trois ans.»* En octobre 2014, sa petite entreprise, nommée Fusta, est ouverte dans un atelier à La Ribeyre, un lieu-dit à trois kilomètres de Saint-Babel et 10 km d'Issoire.

Skier sur des planches

Entre le garage et le petit atelier, la paire de skis en bois de Julien Douzal a bien évolué. *« J'ai acheté du matériel plus performant et surtout j'ai amélioré mes techniques pour gagner en vitesse d'exécution. J'utilise du frêne plutôt que du sapin et j'ai remplacé la fibre synthétique par du lin qui absorbe mieux les vibrations.»* Des skis inscrits dans le développement durable puisque l'ensemble des matériaux utilisés est français et issu à 90% de ressources renouvelables. Entièrement fabriqués à la main, ils demandent plus de 15 heures de travail et seront vendus entre 850 et 1 100 €. A ce jour, une cinquantaine de paires sont déjà sorties de l'atelier. *« Durant l'hiver 2014-2015, mes skis ont été testés par plus de 600 personnes dans 15 stations alpines et du Massif central. Du coup, j'ai pas mal de commandes ! Les résultats techniques associés à l'esthétique, originale et personnalisable, ainsi que la fabrication artisanale sont les éléments qui plaisent le plus aux gens. »* Ces valeurs, Julien Douzal les exploite à travers divers produits tels que des lunettes de soleil et de vue ou des longboards (longue planche à roulettes).



La première paire de skis de Julien Douzal devait être unique. Aujourd'hui, c'est devenu une marque et une entreprise. © M. Comte



Pour fabriquer une paire de lunettes, Julien Douzal compte trois à quatre heures de travail. © M. Comte

Développer sa petite entreprise

La recherche et l'innovation sont réservées aux grandes entreprises. Une idée préconçue que peuvent avoir bon nombre d'auto-entrepreneurs mais pas Julien Douzal. *« J'ai souhaité diversifier mes produits pour avoir plusieurs sources de revenus. Beaucoup de mes idées sont le résultat de rencontres dans les stations lors des essais. Les lunettes en bois, par exemple, m'ont été demandées par un opticien. Il souhaitait offrir à sa clientèle un produit conçu dans la région et personnalisable. Aujourd'hui, je livre quatre boutiques puydômoises. »*

En relation également avec un vigneron champenois, Julien travaille à la réalisation de lunettes à partir de fûts de chêne. Quant aux longboards, il les a conçus avec l'aide d'un rider mais souhaite les réserver à une clientèle d'initiés. Un positionnement sur le haut de gamme qu'il revendique et affiche fièrement. *« Tout est entièrement fabriqué à la main alors pourquoi se contenter d'un produit standardisé ? Dans l'artisanat, il faut savoir se différencier. »*

Et dans l'entreprenariat ? Encore une fois, Julien Douzal fait preuve d'un aplomb à toute épreuve et brise le mythe d'« être son patron ». *« On n'est jamais le véritable patron. Que l'on soit salarié ou gérant d'une entreprise, on peut perdre son gagne-pain du jour au lendemain et il y a toujours la voiture et la maison à payer, la banque et les clients à honorer. La seule liberté que j'ai c'est de me lever à la même heure que ma femme et mon fils et de travailler sur des projets qui me passionnent. »*

Malgré les horaires à rallonge et les week-ends à travailler, Julien ne regrette pas son choix professionnel. Il avoue même *«s'éclater»* et ne pas laisser les difficultés de l'entreprise ralentir sa créativité.

Mélodie Comte

Son Entreprise

- Installée à Saint-Babel, Puy-de-Dôme
- Deux marques : Fusta pour les skis et Woodlight pour les lunettes
- Plusieurs récompenses : Lauréat Auverboost (récompensant les jeunes créateurs d'entreprises), BGE Auvergne (concours talent création d'entreprise au sein du réseau), Prix de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Auvergne.
- Plus de 50 paires de skis vendues depuis 2014
- Plus de 30 paires de lunettes personnalisées vendues.

> *« On n'est jamais son véritable patron. Il y a toujours la voiture et la maison à payer, la banque et les clients à honorer. Monter son entreprise suppose d'être responsable et autonome. »*

Percée du vin jaune 2016

Last but not least...

A Lons-le-Saunier, la 20ème édition de la «*Percée du vin jaune*» a battu un nouveau record de fréquentation le week-end dernier, succès qui n'éclipse pas la question du renouvellement de cette fête populaire, ni celle de la mobilisation en baisse des vignerons, après plusieurs maigres récoltes.



La météorologie particulièrement arrosée du 7 février n'a pas découragé les amateurs de vin jaune, venus nombreux dans les rues de Lons-le-Saunier, où se tenait la vingtième édition de la Percée pendant deux jours. 20 ans après la première, c'était le tour du millésime 2009 d'être à l'honneur, 6 ans et 3 mois après sa mise en barriques. Ce week-end, un record a donc été battu environ 60 000 participants dans les rues du centre ville, selon les organisateurs. Contrairement à l'habitude, c'est surtout le samedi après-midi, bien ensoleillé, que les visiteurs se sont pressés dans les caveaux ouverts pour l'occasion. Jusqu'à saturation d'ailleurs ! Il fallait en effet parfois patienter plus de trois quart d'heure dans la file d'attente avant de pouvoir accéder au précieux breuvage… *«Hier c'était la folie, trop de monde par rapport au nombre de caveaux ouverts (60 pour 40 000 visiteurs),* reconnaît Jean-Yves Noir, du Domaine de la Petite Marne à Poligny : *moins de viticulteurs, plus de monde, ça bloque. Il y a eu un peu d'énervement en fin de journée, on peut comprendre les gens qui ont payé pour déguster et n'arrivent pas à accéder aux caveaux»*. Pour autant, le producteur ne jette pas la pierre à ses collègues absents. *«Après trois petites années, les stocks sont bas et nous avons déjà du mal à satisfaire nos clients habituels, alors que participer à la percée nécessite aussi un certain volume : pour nous, depuis qu'on la fait, c'est environ 200 bouteilles de vin jaune qui passent en dégustation à chaque fois»*.



Le samedi après-midi, l'affluence était telle qu'il fallait parfois patienter trois quart d'heure avant de pouvoir accéder aux caveaux.



Xavier Reverchon souligne l'unicité de cette grande fête populaire, capable de fédérer les bonnes volontés.



Les rues et les bâtiments, magnifiquement décorés pour l'occasion…



Le dimanche matin a été particulièrement arrosé pendant la cérémonie.

Années difficiles

Même son de cloche pour Christian Pêcheur, *«l'un des rares à avoir été présent à chaque édition»*, qui reconnaît qu'une limite a été atteinte dans le rapport entre le nombre de visiteurs et le nombre de caveaux ouverts au public *«l'aspect météo restera aléatoire, c'est quelque chose qu'on ne pourra jamais maîtriser… d'ailleurs on est tous pareils, il manque 30 000 hectos depuis quatre ans sur le vignoble jurassien»*. Et ce n'est pas l'intérêt de l'événement qui est en cause. *«La Percée fait connaître le vignoble, les vins du Jura, c'est quelque chose qu'on a vraiment constaté au fil des années, dans les salons auxquels on participe. Notre vignoble, le plus petit en taille au niveau national, est désormais bien connu, partout ! Les retombées dépassent d'ailleurs largement le vin, 50 km à la ronde il n'y a plus un logement disponible ! C'est aussi les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce qui en profitent largement»*.

Xavier Reverchon, encore à la joie du double clavelinage qui récompense ses vins jaunes de 2005 et 2008 ajoute : *«la Percée est un événement qui crée des liens entre des personnes d'horizons très variés, c'est une des grandes forces de cette manifestation. C'est une superbe vitrine pour nos produits, c'est sûr, mais c'est avant tout une fête et ça doit le rester ! Le vin jaune est un produit d'exception, pas donné, qui se mérite… la percée permet à un grand nombre d'y accéder, alors nos difficultés d'intendance, de logistique, ça passe après !»*

La percée du vin jaune marquera donc une pause en 2017. Les organisateurs ont décidé de réfléchir et de repenser la manifestation. Mais ce changement de rythme n'est il pas de nature à *«casser»* la dynamique de la Percée, et en particulier la forte mobilisation bénévole sur laquelle repose en grande partie cet événement ?

Enthousiasme bénévole

«On espère tous que ça ne va pas démobiliser les bénévoles, sans lesquels la Percée ne pourrait pas avoir lieu. Il faut savoir que ça démarre dès septembre pour certains, afin que tout soit prêt le jour J. Dans notre cave, j'ai eu une équipe qui est venue pendant trois jours, avec tout le matériel nécessaire, pour préparer les menuiseries qu'on utilise aujourd'hui (comptoir, présentoirs, décoration…) ils sont heureux, enthousiastes, et ça fait chaud au coeur», détaille Christian Pêcheur.

Pour Jean-Yves Noir, qui a aussi connu la Percée à son origine *«en tant que responsable des caveaux»*, la pause de 2017 va permettre de faire un bilan , et de tout mettre à plat. *«Ca passe par une discussion entre tous les producteurs, pour trouver un fonctionnement susceptible de fédérer plus largement, d'assurer la relève et d'accueillir le public dans de bonnes conditions»*.



Il fallait être particulièrement motivé pour patienter sous une pluie battante avant de recevoir enfin le précieux nectar...

ALEXANDRE CORONEL